



Dixième séance

Lundi 13 juin 2011, 10 h 05

Présidence de M. Hossu

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Le PRÉSIDENT

Nous poursuivons la discussion générale sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original portugais: M^{me} TAIPO (ministre du Travail, Mozambique)

Au nom du gouvernement de la République du Mozambique, je félicite le Directeur général du BIT et toute son équipe, qui ont tant fait pour atteindre les objectifs que s'est fixés cette Organisation. Le bilan que nous pouvons faire au Mozambique de l'activité de l'OIT, c'est qu'elle a beaucoup aidé les pays, les sociétés, les citoyens à mettre en place des conditions dignes et à assurer les droits et libertés fondamentaux au travail.

Le Mozambique est témoin des avantages d'un dialogue social permanent; par exemple, nous avons récemment fixé par consensus des salaires minima pour tous les secteurs d'activité, et le gouvernement a pris des mesures pour atténuer l'impact de la crise économique et financière internationale. Il a mis en place des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté en milieu urbain et pour créer des emplois, notamment pour les jeunes et les femmes.

Comme on le voit clairement dans le rapport du Directeur général, un bon système de sécurité sociale est indispensable pour promouvoir la création d'emplois productifs, pour une plus grande égalité entre hommes et femmes, pour la cohésion sociale et la croissance économique.

Ces perspectives se placent dans le cadre juridique que nous venons de créer et qui est propice à la paix sociale: il s'agit de la Commission consultative du travail, des centres de médiation et d'arbitrage du travail et de l'Inspection du travail, qui sont trois instruments de dialogue social.

C'est dans cet objectif qu'en novembre dernier nous avons, avec la participation des partenaires sociaux et de la société civile, lancé la campagne du dialogue social de la culture du travail sous l'égide du Président de la République du Mozambique, M. Armando Emilio Guebuza, et nous en engrangeons déjà les fruits.

Nos pays recherchent leur inspiration auprès de l'OIT pour améliorer leur pratique dans le monde du travail. C'est ainsi que le Mozambique a entrepris d'élaborer le programme par pays de promotion

du travail décent pour améliorer son système de sécurité sociale et le respect des principes et droits fondamentaux au travail.

Nous sommes très émus de voir que l'on a choisi cette année d'aborder un sujet très important pour nos pays, et je parle là du projet de convention sur un travail décent pour les travailleurs domestiques, qui va enfin donner un visage humain à un travail tellement essentiel. Le Mozambique a, depuis 2008, une réglementation de cette activité qui donne des résultats encourageants.

Les défis que nous affrontons pour promouvoir la justice sociale dans le monde d'aujourd'hui exigent de nos pays un effort concerté pour avoir une administration du travail efficace et efficiente.

On constate par ailleurs que l'économie informelle occupe une place de plus en plus grande, ce secteur étant caractérisé par des conditions de travail précaires et n'offrant pas de perspectives d'un avenir prospère.

Il y a, par ailleurs, des entreprises qui ne respectent pas la législation du travail, ce qui rend la vie des travailleurs de plus en plus difficile. Et c'est là que l'on voit le rôle important que peut jouer l'inspection du travail car, sans ce service, le travail ne serait que lieu d'injustice et de désordre. L'inspection ne se borne pas à punir, elle a aussi un rôle informatif et éducatif.

Nous allons poursuivre la pratique du dialogue car c'est ainsi que nous pourrions atteindre nos objectifs de développement et de justice sociale. Nous comptons sur l'OIT pour nous aider à mettre en place nos programmes, notamment dans le domaine de l'administration du travail, de l'inspection du travail, de l'égalité entre hommes et femmes et de la lutte contre le travail des enfants, et contre le VIH/sida.

Je conclus donc en réaffirmant que le Mozambique soutient le projet de programme et de budget de l'OIT pour la période 2012-13, pour que les travailleurs domestiques puissent bénéficier d'un travail décent.

Original anglais: M^{me} RAITT (ministre du Travail, Canada)

Comme le dit le Directeur général dans son rapport intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*, l'OIT va, dans les années qui viennent, jouer un rôle crucial pour garantir que l'Agenda du travail décent reste prioritaire dans le monde entier.

C'est la première fois que j'ai l'honneur de parler devant la Conférence internationale du Travail et j'ai le plaisir de commencer en annonçant que mon pays a ratifié trois conventions de l'OIT: la conven-

tion (n° 29) sur le travail forcé, 1930, la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006 et la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. Ceci prouve bien l'engagement du Canada vis-à-vis des normes internationales du travail.

Alors que nous sortons tout juste de la récession, nous devons continuer à créer et à préserver des emplois décents, grâce à des politiques de protection sociale et de travail destinées à aider les chômeurs. Une des priorités du gouvernement canadien est d'avoir une main-d'œuvre flexible capable de faire face aux défis de l'économie de demain. Le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT comprend un certain nombre de politiques qui peuvent être adaptées au niveau national pour sortir de la crise par la création d'emplois. Au Canada, notre solide système de sécurité sociale nous a permis de répondre rapidement à la récente crise économique.

En 2009, notre gouvernement a adopté un plan d'action économique comprenant de nombreuses initiatives qui vont dans le sens du Pacte mondial pour l'emploi. C'est un plan qui nous a aidés à sortir rapidement de la récession. Depuis avril 2011, notre taux d'emploi à plein temps a dépassé celui d'octobre 2008 avant la récession.

La Déclaration sur la justice sociale de l'OIT précise ce que doit faire l'OIT pour aider ses membres à atteindre les objectifs de l'Agenda du travail décent dans le monde d'aujourd'hui, y compris une réforme efficace des structures et procédures de gouvernance afin de mieux aider les Etats Membres. Cette Déclaration demande également à l'OIT de rationaliser sa coopération technique et les avis d'experts qu'elle propose à ses membres pour les aider à atteindre leurs objectifs stratégiques dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux. Mon gouvernement reconnaît l'importance de cette action et aborde les questions du travail dans le contexte de la libéralisation du commerce. C'est pourquoi nous avons signé des accords de coopération avec nos partenaires de libre-échange. Ce sont des accords qui traduisent notre engagement à promouvoir les principes et droits fondamentaux du travail, et à assurer la protection des travailleurs en matière de santé et de sécurité et des normes du travail.

Si je comprends bien, la Commission sur le travail domestique a terminé son travail et va nous proposer l'adoption d'une nouvelle convention et d'une recommandation. La nature du travail domestique et les conditions dans lesquelles ce travail est effectué exposent tout particulièrement les travailleurs domestiques à l'exploitation. Il est donc de notre devoir de faire en sorte que ces nouveaux instruments internationaux contribuent à améliorer les conditions de travail des travailleurs domestiques qui sont principalement des femmes, des jeunes filles et des travailleurs migrants.

Le Canada salue également l'issue des discussions sur l'administration et l'inspection du travail. En tant que ministre du Travail, je suis parfaitement consciente de l'importance vitale d'un système d'administration et d'inspection du travail efficace pour atteindre l'objectif du travail décent. Par ailleurs, l'échange de bons procédés entre les mandants tripartites de l'OIT va certainement nous aider face à la limitation des ressources et aux nouvelles exigences du monde du travail actuel. Dans ce domaine-là, les partenaires peuvent et doivent jouer un

rôle actif pour aider les gouvernements dans leur action.

Pour conclure, je souhaiterais également souligner le ferme engagement du gouvernement canadien à renforcer le rôle joué par l'OIT dans l'établissement de normes grâce à la révision des normes de travail internationales, complétée par une assistance technique pour aider les Etats Membres dans l'application des conventions. Nous abordons notre deuxième siècle d'existence et pouvons maintenant faire le bilan des objectifs atteints par l'Organisation en matière de travail décent mais aussi relever les nombreux défis qui se présentent à nous et qui exigeront de la clairvoyance et une forte autorité au sein d'une organisation travaillant de manière efficace et concrète. Le Canada se réjouit de continuer à soutenir l'OIT dans cette action.

Original arabe: M. ENNACEUR (ministre des Affaires sociales, Tunisie)

J'ai le plaisir tout d'abord de vous faire part, au nom du gouvernement tunisien, de ma fierté de participer aux travaux de cette session historique de la Conférence internationale du Travail qui se tient cette année sur le thème: Construire l'avenir avec le travail décent.

Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général du Bureau international du Travail pour le contenu de son rapport et son analyse objective des conséquences négatives des politiques économiques et financières issues de la mondialisation sur le monde du travail et le développement humain.

Le rapport souligne que la distribution inéquitable des fruits du développement ainsi que les frustrations sociales entraînent inéluctablement l'instabilité sociale et politique, et c'est ce qui a été amplement démontré et confirmé par la révolution du 14 janvier 2011 en Tunisie.

La Tunisie a vécu une révolution populaire salutaire contre la tyrannie, le népotisme et la corruption. Une révolution pour la dignité, la liberté, la démocratie et la justice sociale.

Il est vrai que nous continuons à subir les répercussions de cette révolution et nous assistons à une augmentation des revendications qui ont un impact négatif sur la situation économique et sociale. Malgré cela, nous sommes résolus, grâce à la conjugaison des efforts de toutes les forces nationales, telles que les partis politiques et les associations, à dépasser cette phase difficile et à créer les conditions propices à la réussite de la phase de transition démocratique dans des conditions de sécurité, et la concrétisation des objectifs de la révolution.

Le gouvernement transitoire a approuvé un programme économique et social qui se présente sous quatre volets principaux, à savoir l'emploi, la relance de l'économie et son financement, le développement régional et l'action sociale.

Le gouvernement a pris des décisions immédiates pour remédier à la détérioration de la situation sociale, visant à:

- lutter contre la pauvreté, la précarité et les différentes formes d'exclusion et de marginalisation, notamment à travers l'amélioration de la situation d'un nombre important de travailleurs dans différents secteurs, ainsi que la généralisation des aides en faveur des catégories de personnes nécessiteuses, en leur permettant parallèlement d'accéder à des crédits pour la création de projets et de bénéficier du socle de protection sociale pour tous;

- mettre en place un programme spécifique destiné aux jeunes sans emploi, ainsi qu'aux diplômés du supérieur en vue de favoriser leur intégration dans les activités économiques et dans le marché du travail;
- préserver la paix sociale et les emplois à travers une série de mesures exceptionnelles à caractère financier et fiscal, et la prise en charge par l'Etat d'une partie de la contribution patronale au régime de sécurité sociale au profit des entreprises économiques.

Le gouvernement s'est engagé à renforcer le dialogue social et c'est ainsi que les négociations ont démarré entre les partenaires sociaux portant sur les aspects financiers et réglementaires. Ainsi, on est parvenu à un accord sur les augmentations salariales dans les secteurs public et privé. Par ailleurs, et suite aux consultations avec les partenaires sociaux, le salaire minimal dans les secteurs industriel et agricole a été sensiblement augmenté.

Je voudrais ici saluer le sens de la responsabilité dont ont fait preuve les dirigeants des organisations syndicales, des travailleurs et des employeurs lors des négociations sur les conditions sociales et l'amélioration des salaires, et ce en dépit des circonstances exceptionnelles que traversent le pays.

La réussite de la phase transitoire que vit notre pays et la concrétisation des objectifs escomptés de la révolution nécessitent un consensus national à propos des grandes orientations politiques, économiques, sociales et culturelles.

Cette transition requiert également l'appui des pays frères et amis et des organisations internationales influentes.

Les expériences historiques ont montré que les transitions démocratiques dans le monde s'accompagnent généralement d'un recul de la croissance économique. Effectivement, cette révolution a eu un impact négatif sur notre pays, d'autant que nous avons également subi la pression à la frontière tuniso-libyenne consécutive à l'afflux massif de réfugiés et dont le nombre est estimé à plus de 450 000 personnes.

Je voudrais adresser mes sincères remerciements à toutes les organisations internationales humanitaires et aux pays donateurs qui ont soutenu la Tunisie en cette période difficile. Je tiens également à saluer l'appel lancé par de nombreux économistes éminents aux pays membres du G8 afin d'adopter un programme économique et financier urgent au profit de la Tunisie, programme dont le principe a été arrêté lors du dernier sommet tenu récemment en France et auquel la Tunisie a eu pour la première fois l'honneur de participer.

Original anglais: M. KHARGE (ministre du Travail et de l'Emploi, Inde)

Nous accueillons avec plaisir le rapport du Directeur général sur la nouvelle ère de justice sociale à l'occasion de cette 100^e session de la CIT, une session historique. Ce rapport offre à tous les Etats Membres de l'OIT une excellente occasion d'aborder la question de la dimension sociale affirmée de la mondialisation qui conditionne la concrétisation des résultats améliorés et justes visés dans l'Agenda du travail décent.

Assurer la durabilité des acquis sociaux et obtenir une croissance n'excluant personne: tel est aujourd'hui le grand problème, un problème universel. En raison de la rapidité de la croissance et de l'urbanisation, les inégalités et les déséquilibres se

creusent. Améliorer la prestation des services publics, notamment les soins de santé et l'éducation, mieux cibler les subventions, multiplier les possibilités d'emploi et fournir une aide économique aux femmes et aux couches de la société qui sont marginalisées – autant de mesures indispensables pour assurer la durabilité sociale de la croissance.

L'Inde a entrepris de s'acquitter de son engagement en faveur du progrès social, de la croissance économique et d'un dialogue plus large avec les nations du monde, de la façon la plus efficace et la plus déterminée. Notre stratégie consiste à rechercher une croissance inclusive dans le pays et, sur le plan international, une mondialisation également inclusive.

Nous avons promulgué une loi sur le droit à l'emploi et le droit à l'éducation. Nous nous proposons maintenant de présenter une loi sur le droit à l'alimentation. Un cadre de développement a été établi sur la base de cet investissement dans nos capacités humaines. Nos politiques visent à renforcer la situation des couches les plus faibles de la société sur le plan social, sur le plan de l'éducation et sur le plan économique.

Nous avons obtenu des résultats raisonnables suite aux efforts que nous avons déployés pour générer des possibilités d'emploi adéquates à l'intention de la vaste majorité des travailleurs informels du milieu rural avec la mise en œuvre du Programme national d'emploi rural Mahatma Gandhi. Suite au ralentissement de l'économie dans le monde, nous avons lancé un grand programme de relance fiscale qui a contribué au maintien d'une croissance raisonnable.

Notre gouvernement a lancé un programme national de formation professionnelle et de formation technique, ainsi qu'une nouvelle initiative nationale de mise en valeur des compétences pour donner à tous la possibilité d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances, de telle sorte que l'Inde soit compétitive sur le marché mondial. Notre objectif est de former 500 millions de travailleurs qualifiés d'ici à 2022.

La protection sociale est un investissement dans la productivité à long terme des travailleurs. L'Inde a lancé une vaste campagne dont l'objet est de fournir des soins de santé aux travailleurs non syndiqués, lesquels représentent 94 pour cent de la main-d'œuvre du pays. Cette campagne s'inscrit dans le cadre d'un programme phare d'assurance maladie. Des fonds de sécurité sociale ont été mobilisés au titre de la Loi de 2008 sur la sécurité sociale des travailleurs non syndiqués du secteur informel.

Nous sommes favorables à un socle de protection sociale, mais chaque pays doit pouvoir en fixer le niveau. Il ne serait pas possible d'imposer un niveau unique à tous les pays, et il ne devrait pas non plus y avoir de calendrier de mise en œuvre fixe.

Le socle de protection sociale doit être étroitement lié à la richesse du pays considéré, à l'importance de son secteur informel, à sa stratégie pour l'emploi et à ses autres politiques sociales.

En Inde, nous avons décidé de passer d'un système de prestations sociales conçu comme un mécanisme à un système reposant sur des droits.

L'Inde est très attachée aux principes et aux pratiques de l'OIT. Il est temps maintenant que tous les Etats Membres s'engagent, par leur appui, à assurer la cohérence des politiques générales que requiert la dimension sociale de la mondialisation, l'objectif fondamental étant en l'occurrence un travail décent.

C'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole devant la Conférence internationale du Travail réunie en sa 100^e session. La dernière fois que j'ai participé à la Conférence, c'était en 1994 – soit à la 81^e session – j'étais membre de la délégation australienne. Cette session était une session importante, elle aussi, puisque l'on y fêtait le 75^e anniversaire de la création de l'OIT, et le 50^e anniversaire de la Déclaration de Philadelphie, par laquelle le mandat de l'OIT a été étendu à l'emploi et à la lutte contre la pauvreté.

Au cours de son histoire, l'OIT a vu le paysage international, social et politique évoluer considérablement, transformant le monde du travail de fond en comble. Depuis bientôt 100 ans, cette Conférence réunit les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pour qu'ils examinent ensemble des questions d'une importance capitale pour la vie des travailleurs. Je me souviens que c'est lors de la session de 1994 que la Conférence a adopté une résolution historique et bouleversante abrogeant la Déclaration concernant l'action contre l'apartheid en Afrique du Sud, et salué ainsi le retour de l'Afrique du Sud à l'OIT après trente années d'absence. Cette année, c'est l'Afrique du Nord qui connaît des changements politiques historiques et, là encore, l'OIT a toute sa place pour aider les peuples de cette région à obtenir les emplois, la dignité et les droits qu'ils revendiquent.

En tant que membre fondateur de l'OIT, l'Australie a entretenu de longue date une relation fructueuse avec celle-ci, bien que cette relation ait été mise à rude épreuve durant le mandat du gouvernement précédent. Le système de «Choix du travail» (*Work Choices*) mis en place par celui-ci a en effet été critiqué à plusieurs reprises par les organes de contrôle de l'OIT. Ce système était l'aboutissement de dix années d'efforts, de la part du gouvernement conservateur, visant à appliquer aux lieux de travail une réglementation excessive et purement idéologique.

Je me souviens que j'étais présente lorsque, en 1999, la Commission de l'application des normes a fait part de sérieuses préoccupations au sujet du système australien de relations professionnelles. Elle faisait notamment siennes les inquiétudes exprimées par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations quant au respect des obligations de l'Australie au titre de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. La Commission d'experts notait que la législation sur les relations professionnelles faisait primer les relations personnelles sur les relations collectives. Pour les ardents défenseurs des droits d'association et de négociation collective des travailleurs australiens, l'heure était à la consternation et à la déception.

En 2005, la situation des travailleurs australiens s'est encore détériorée lorsque le parti au pouvoir a acquis la majorité des sièges dans les deux chambres du Parlement et qu'il en a profité pour instituer ce qu'on a appelé le «Choix du travail». La Commission d'experts de l'OIT a continué de faire part de sa préoccupation au sujet de l'application de la convention (n° 98) et de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Beaucoup d'entre vous le savent certain-

nement, lors des élections de 2007, une majorité d'Australiens a rejeté le «Choix du travail» et condamné l'érosion des droits et protections des travailleurs en portant au pouvoir un gouvernement travailliste, qui s'était engagé à restaurer un système équitable de relations professionnelles.

C'est pour moi un grand plaisir que de représenter ce gouvernement qui, il y a deux ans, a mis en application une loi sur le travail équitable, élaborée avec le concours des partenaires sociaux, ouvrant ainsi une nouvelle ère de coopération dans les relations professionnelles en Australie et rétablissant un système équitable de relations professionnelles qui devrait donner pleinement satisfaction.

Le gouvernement a été encouragé dans cette entreprise par l'accueil favorable que la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a réservé à ce système. Il est satisfaisant de noter que, pour la première fois depuis 2001, cette commission n'a pas eu à faire part de sa préoccupation quant à l'application des conventions n° 87 et 98 par l'Australie.

Je me réjouis avec la commission du retour de la négociation collective au cœur de notre système de relations professionnelles et de l'abrogation des accords d'emploi individuel conclus avec un seul employeur et des accords «*Greenfield*».

Il est aussi particulièrement gratifiant de lire, dans le rapport du Directeur général sur la justice sociale présenté à cette session de la Conférence, que les pays qui ont récemment renforcé les institutions du marché du travail, comme l'Autriche et l'Australie, ont beaucoup mieux supporté la crise mondiale que d'autres économies développées. Certes nous avons connu des moments difficiles, mais nous sommes fiers d'avoir remis notre système sur les rails. Il s'agit d'une réalisation importante, non seulement pour le gouvernement, mais également pour les travailleurs Australiens et leurs familles, qui ont voté massivement en faveur de la restauration des principales protections prévues pour les travailleurs et marqué leur approbation des conventions fondamentales de l'OIT.

J'ai l'espoir qu'avec ma présence aujourd'hui en qualité de membre du gouvernement australien et les avancées concrètes réalisées dans l'application des normes internationales du travail, l'Australie pourra reprendre sa place parmi les Membres actifs de l'OIT.

L'Australie va ratifier quatre conventions de l'OIT cette année, dont la convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994, qui définit les normes minimales concernant les travailleurs à temps partiel. Je me réjouis d'autant plus à la perspective de cette ratification que j'ai participé à l'élaboration de la convention en question.

Permettez-moi, en guise de conclusion, de souligner le rôle important que l'Australie joue avec l'OIT au sein de la région Asie-Pacifique. L'Australie est devenue un grand donateur de l'OIT; elle est même l'un des principaux donateurs dans le cadre du programme *Better Work*. Nous espérons ainsi rehausser notre image au sein de l'OIT et renforcer notre activité à l'échelle internationale.

Original russe: M. SHMAKOV (travailleur, Fédération de Russie)

L'Organisation tient sa 100^e session anniversaire à un moment où l'économie mondiale traverse une phase difficile. Le monde a besoin d'une nouvelle de justice sociale, fondée sur un développe-

ment stable. Les tentatives faites par le monde de l'entreprise au cours de la présente étape de sortie de crise, pour déformer les relations du travail et remettre en cause les acquis sociaux des dernières décennies pour les salariés, exposent les travailleurs du monde entier à un grand danger.

Qu'il suffise de dire qu'une grande entreprise russe a proposé une révision complète du Code du travail avec l'intention d'introduire – imaginez! – la semaine de 60 heures. Mais le fait d'accorder la préférence au patronat en abaissant les salaires et en lui faisant d'autres concessions ne saurait se traduire par une modernisation de la technologie et de la production ni, en fait, aboutir au moindre succès, selon toutes les lois de l'économie de marché.

La crise a bien montré à quoi conduit la dérégulation des marchés financiers et commerciaux. En théorie, elle aurait dû donner une impulsion au développement social de manière à garantir une mondialisation équitable, mais en fait, cet objectif s'est révélé de moins en moins réalisable. La crise mondiale a constitué un test sérieux pour les systèmes sociaux. Aujourd'hui, de nombreux pays revoient leur politique dans ce domaine. On recherche de nouveaux modèles efficaces de protection sociale. L'atout-maître de l'OIT, qui a une nouvelle fois fait ses preuves en période de crise, est le tripartisme et l'application des dispositions des instruments internationaux de l'Organisation. Dans cette situation, la doctrine du tripartisme, proclamée par l'Organisation internationale du Travail, continue de jouer un rôle important dans les relations entre partenaires sociaux. On peut citer pour exemple le plan de relance du gouvernement de la Fédération de Russie, qui a intégré de nombreuses propositions syndicales, atténuant ainsi les répercussions les plus néfastes pour les travailleurs.

Les conventions et recommandations en vigueur de l'OIT sont un code du travail international dont doivent s'inspirer les législations nationales du travail et le système de protection sociale des travailleurs. Malheureusement, on assiste aujourd'hui à des tentatives visant à soustraire les législations nationales aux préconisations de ces conventions et recommandations. De plus, on entend ici et là des appels pour réviser et restreindre le mandat de l'OIT dans les relations du travail, et pour soumettre à révision ses conventions fondamentales.

Dans les débats portant sur la réforme de l'OIT, des propositions visent à nous éloigner du tripartisme classique, à savoir les relations réciproques entre gouvernements, employeurs et travailleurs, et à éroder ce système en favorisant une plus large participation d'organisations non gouvernementales. En outre, les tentatives pour réduire le financement de l'activité de l'OIT portent préjudice au partenariat social réel. Les médecins obéissent à une règle sage: «*primum non nocere*», c'est-à-dire «d'abord ne pas nuire». Dans ce sens, il convient de considérer avec prudence les différents modèles de réforme de l'OIT. Il vaut mieux disposer d'un mécanisme éprouvé et fiable que de procéder aux restructurations et modernisations à la mode. Il convient d'inscrire résolument à l'ordre du jour de l'OIT des questions à caractère plus stratégique. Le mouvement syndical international sait bien de quelles questions il s'agit.

Tout d'abord, la *politique de l'emploi*. Tant que l'on n'aura pas retrouvé le niveau d'avant la crise, il ne peut être question de sortie de crise. Le Pacte mondial pour l'emploi offre une telle possibilité,

mais l'OIT doit employer tous les moyens à sa mise en œuvre.

En premier lieu, l'*emploi des jeunes*. N'oublions pas que les événements en Tunisie et en Egypte, puis dans d'autres pays de la région, sont survenus précisément parce que la population active, souvent des jeunes très instruits, désespérait de trouver un emploi décent qui eût permis à chacun de se nourrir et de nourrir sa famille.

On parle beaucoup de l'*égalité des femmes* sur le marché du travail, mais les avancées dans ce domaine sont encore très limitées.

La création d'*emplois verts et d'emplois décents* offre un vaste potentiel.

Le *travail domestique*, l'un des principaux thèmes de la présente Conférence, doit figurer en bonne place à l'ordre du jour de l'OIT. Plusieurs dizaines de millions de personnes, notamment des femmes et des enfants, sont employés comme domestiques et font partie de la catégorie des salariés les plus défavorisés et juridiquement les moins protégés. Nous saluons avec joie l'adoption de la convention spéciale y relative de l'OIT et de la recommandation qui l'accompagne.

L'application du principe «le travail comme moyen de lutte contre la pauvreté» doit contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La ratification des conventions fondamentales de l'OIT par tous les pays du G20 serait de nature à accélérer nettement ce processus.

Cent Conférences annuelles représentent une mesure appréciable de la vitalité d'une organisation internationale, de sa capacité mobilisatrice auprès de la communauté mondiale, ainsi que de l'enracinement et de la pérennité des traditions. L'OIT, qui a connu la seconde guerre mondiale, les développements complexes de l'après-guerre et la «guerre froide», doit rester fidèle à ses objectifs et à son mandat et, en ces temps de mondialisme, elle se doit d'être un fervent promoteur du dialogue social.

Original chinois: M. WANG (employeur, Chine)

Nous nous réunissons pour cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail depuis la création de l'OIT en 1919. Pendant toutes ces années, guidés par sa Constitution et son mandat consacrés par la Déclaration de Philadelphie, c'est dans le cadre d'un mécanisme tripartite unique que l'OIT joue un rôle important pour promouvoir l'emploi, protéger les droits et les intérêts des travailleurs, stabiliser les relations professionnelles et promouvoir la justice sociale dans une mondialisation équitable, en collaboration étroite avec les gouvernements, les employeurs et les travailleurs représentés par leurs associations dans ses Etats Membres.

Nous sommes ravis de voir le rapport soumis par le Directeur général à la Conférence. Dans le rapport, il appelle à la création d'une nouvelle ère de justice sociale basée sur une croissance plus efficace. Le rapport expose les difficultés créées par les structures de croissance inefficaces du passé, c'est-à-dire notamment un taux de chômage élevé, des déséquilibres dans la répartition des revenus, une faible couverture sociale, etc.

Le rapport appelle de ses vœux la coordination des actions des Etats Membres pour réaliser la justice sociale en mettant en œuvre les normes internationales du travail et le Pacte mondial pour l'emploi. Il exhorte également les Etats Membres à mener des politiques macroéconomiques cohérentes et des politiques fiscales progressives, à mettre le

système financier au service de l'économie réelle, à promouvoir le développement durable des entreprises et à créer plus d'emplois.

Nous nous félicitons de la notion de croissance efficace proposée par le Directeur général dans son rapport et nous pensons qu'elle n'est réalisable qu'au moyen d'une coopération internationale étroite.

Tout le monde le sait, la Chine est le plus grand pays en développement du monde. Après trente années de réformes et d'ouverture, nous avons enregistré des progrès économiques considérables, y compris au niveau du développement économique et social.

Cependant, nous ne perdons pas non plus de vue que notre population est très importante, que notre économie repose sur de faibles fondations et que nous avons un faible PIB par habitant. Nous devons donc travailler dur pour atteindre nos objectifs de développement.

Cette année marque le début de la mise en œuvre du douzième Plan quinquennal de développement économique et social en Chine. Ce plan se fixe comme objectif le développement scientifique et est axé sur l'accélération de la transformation du modèle de croissance économique.

Il vise à accélérer la restructuration de l'économie, à renforcer les réformes et l'ouverture, à assurer et à améliorer le bien-être des populations et à promouvoir un développement économique à long terme rapide et stable, ainsi que l'harmonie et la stabilité sociales.

Ce plan propose également deux objectifs simultanés, c'est-à-dire augmenter le revenu des populations en même temps que la croissance économique et augmenter le salaire des travailleurs en même temps que la croissance de la productivité. Il se fixe également pour objectifs d'établir un mécanisme solide tripartite pour coordonner les relations professionnelles et entretenir des relations stables et harmonieuses bien réglementées et ordonnées, dans le monde professionnel, pour le bien de tous. Ce sont des objectifs qui seront mis en œuvre au fur et à mesure que les entreprises augmenteront leur productivité et s'agrandiront.

Nous sommes à un moment historique: nous célébrons cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail et la deuxième décennie du XXI^e siècle. Nous sommes parfaitement conscients de l'importance de la croissance économique et du développement durable pour éliminer la pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les entreprises sont les principaux acteurs de la croissance économique et le fondement d'une société harmonieuse. La Confédération des entrepreneurs de Chine, qui est l'organisation des employeurs et l'association commerciale en Chine, continuera à s'employer à promouvoir une croissance économique durable, à créer des emplois, à protéger les droits et les intérêts des travailleurs, à encourager des relations professionnelles harmonieuses, à promouvoir l'équité sociale et la justice, et à réaliser la croissance économique, à la fois pour les travailleurs et les entreprises.

Cela exige de nous que nous déployons d'énormes efforts pour réaliser la justice sociale et trouver un modèle de croissance plus efficace. Les entreprises et les entrepreneurs constituent des forces motrices importantes pour le développement économique et social.

A cet effet, nous voudrions lancer un appel à la communauté internationale et à l'OIT pour leur demander de se soucier davantage des entrepreneurs et de soutenir davantage ceux-ci pour leur donner des conditions favorables permettant un développement durable des entreprises.

La Confédération des entreprises de Chine continuera, comme par le passé, à renforcer la communication et la coopération avec l'OIT et les organisations d'employeurs des autres pays, pour mieux servir les entreprises et les entrepreneurs et créer un meilleur avenir.

Original russe: M. SAFONOV (gouvernement, Fédération de Russie)

Le rapport de M. Juan Somavia, *Une nouvelle ère de justice sociale*, aborde les aspects fondamentaux des efforts tendant à améliorer la qualité de la vie en définissant le travail décent comme un objectif que nous devons atteindre au niveau international.

La Fédération de Russie soutient les efforts de l'Organisation internationale du Travail visant à élaborer un nouveau modèle de croissance fondé sur l'extension du travail décent, le plein emploi, les droits fondamentaux et le renforcement du dialogue social.

Les Etats Membres de l'OIT doivent conjuguer leurs efforts pour proposer au monde du travail des méthodes efficaces qui soient fondées sur la justice sociale, en tant que réponse appropriée dans le contexte de l'économie globale.

Eu égard à la situation économique qui prévaut actuellement en Fédération de Russie, le gouvernement appelle à prendre de façon continue des mesures propres à relancer l'économie en cette période d'après-crise, en dopant la compétitivité et la productivité du travail. Le gouvernement a considéré que les priorités et les principales stratégies devraient notamment consister à investir dans le capital humain et dans des mesures propres à renforcer la protection sociale, dans des initiatives pour réguler le marché du travail et dans des mesures pour garantir une progression durable des salaires.

L'intervention publique sur le marché du travail en 2009-10 a été déterminante s'agissant d'atténuer les conséquences de la crise pour les citoyens et pour l'économie. Des mesures efficaces sont prises pour permettre au gouvernement de remplir ses obligations sociales de mise en valeur du potentiel humain. Tels sont les éléments essentiels du programme de sortie de crise.

En plus des mesures qui existaient déjà de façon permanente, d'autres mesures, adoptées en 2010 pour promouvoir l'emploi, comportaient des initiatives visant à réduire les tensions sur le marché du travail dans toutes les régions. Ces mesures-là nous ont permis d'éviter des licenciements massifs, de maintenir la base des ressources humaines et de réduire le chômage déclaré, dont le chiffre s'établissait en 2010 à environ 1,77 million de personnes, contre 2 millions en 2009. A la fin de 2010, le chômage était à son niveau d'avant la crise, soit environ 7 pour cent de la population active.

En 2011, 27 milliards de roubles ont été alloués par prélèvement sur le budget fédéral dans le cadre d'une série de programmes régionaux visant à réduire les tensions sur le marché du travail.

Le développement économique et social de ces dernières années a montré que le système d'administration publique est efficace et apte à faire face

aux bouleversements et à maintenir une certaine stabilité malgré les effets néfastes de la crise.

Les revenus réels de la population ont augmenté de 4,3 pour cent entre 2000 et 2010. Au cours de l'année 2009, l'année de la crise, la croissance a été de 2,3 pour cent par rapport à 2008.

Entre 2009 et 2010, les salaires mensuels moyens ont augmenté de 11,8 pour cent en termes nominaux, et de 4,6 pour cent en termes réels. Le salaire minimum a augmenté de 6,5 pour cent au 1^{er} juin 2011.

En ce qui concerne la sécurité et la santé au travail, les réformes visaient à améliorer l'administration du système SST et à amener les employeurs, par le biais d'incitations, à améliorer la sécurité et la santé au travail et à adopter une approche plus axée sur la prévention. Entre 2006 et 2010, les accidents du travail entraînant la perte d'au moins une journée de travail ont été réduits de 1,5 fois, et les accidents mortels de 1,4 fois. En ce qui concerne l'action gouvernementale, la priorité est de protéger les vies et d'assurer la sécurité, d'où la nécessité de passer d'un système fondé sur l'intervention en cas d'accident à une approche plus prévoyante, fondée sur un ensemble de mesures de prévention. Une action est menée de façon concertée entre le gouvernement, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs.

En ce qui concerne le développement du partenariat social, en décembre 2011 a été conclu, pour la période 2011-2013, le 11^e accord général entre les grandes fédérations syndicales nationales et les organisations d'employeurs. Il s'agit, prioritairement, d'améliorer la qualité de vie des travailleurs et de leurs familles et de renforcer la protection sociale et la stabilité sociale.

En ce qui concerne le développement du partenariat social, 58 conventions sectorielles sont entrées en vigueur au niveau fédéral au début de 2011. Notre intention est d'introduire les meilleures pratiques internationales en matière de relations du travail, notamment en ratifiant les conventions pertinentes de l'OIT. L'année passée, la Fédération de Russie a ratifié quatre conventions de l'OIT.

Nos réformes visent à garantir une plus grande prospérité à nos citoyens, à réduire les inégalités, à renforcer la stabilité sociale ainsi que la justice sociale et le travail décent, ces objectifs étant en parfait accord avec ceux de l'OIT.

Original anglais: M^{me} POLASKI (gouvernement, Etats-Unis)

C'est un plaisir pour moi de représenter notre ministre, Hilda Solis, et le gouvernement des Etats-Unis à cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

Comme l'a noté le Directeur général dans son rapport, l'économie mondiale a commencé à se redresser, à la suite des efforts déployés par nos gouvernements pour lutter contre la crise financière mondiale.

Dès son entrée en fonction, le Président Obama s'est attaché à créer des emplois. Il a pris des mesures immédiates, conjointement avec le Congrès, en 2009, afin de mettre fin à la crise financière et de rétablir la croissance économique, en faisant adopter un vaste plan de relance, comprenant une augmentation des dépenses en vue de créer des emplois.

La durée des allocations chômage a été prolongée et elles ont été étendues à d'autres catégories de travailleurs au chômage. Cette mesure a été fonda-

mentale pour soutenir la demande de biens et de services, tout en aidant ces travailleurs et leurs foyers.

En décembre dernier, nous avons donné un nouvel élan à la relance, en réduisant les charges sociales, en augmentant le nombre de bénéficiaires de crédits d'impôt et d'allocations chômage, et en créant de nouvelles mesures d'incitation, afin d'encourager les entreprises à investir dans la recherche et à embaucher.

Au cours des 15 derniers mois, nous avons créé des millions d'emplois supplémentaires dans le secteur privé, mais notre économie ne crée pas encore tous les emplois dont nous avons besoin. Nous devons donc en faire davantage.

Nous avons devant nous une tâche tout aussi importante: aider à reconstruire l'économie mondiale d'une manière qui crée de la croissance en assurant une large répartition de ses bénéfices. Nous ne pouvons pas nous contenter de revenir à la situation telle qu'elle était avant la crise. L'économie mondiale connaissait une croissance qui était précaire et déséquilibrée, à l'intérieur de nos pays et au-delà des frontières.

Une mesure importante a été prise, lorsque les ministres de l'Emploi et du Travail des pays du G20 se sont réunis l'année dernière et sont parvenus à un consensus sur un large éventail de mesures visant à rééquilibrer la croissance économique et à créer les bons emplois dont tous nos concitoyens ont besoin.

Les ministres ont recommandé une série de politiques actives du marché du travail, afin d'offrir aux travailleurs des emplois qui leur conviennent et d'améliorer leur formation et leurs qualifications. Ils ont convenu de l'importance d'avoir de solides filets de sécurité pour empêcher les travailleurs et leurs familles de sombrer dans la pauvreté, et les aider à reprendre pied et à trouver de nouvelles possibilités d'emploi.

A la session de la Conférence, cette semaine, nos pays ont décidé de progresser davantage dans l'établissement de systèmes de protection sociale qui nous aident à surmonter les tempêtes économiques et rendent nos sociétés plus ouvertes.

Nous sommes heureux que la France, qui préside actuellement le G20, ait décidé de réunir à nouveau les ministres du Travail et de l'Emploi en septembre, afin de faire avancer ce programme en prenant de nouvelles mesures concrètes et ambitieuses.

Les Etats-Unis ont également été très actifs au niveau bilatéral afin de promouvoir de bonnes politiques de travail et de répondre aux besoins des travailleurs. Nous avons noué des dialogues officiels sur le travail avec la Chine et le Viet Nam, et nous établissons des mécanismes de coopération dans ce domaine avec plusieurs pays, comme l'Argentine, le Brésil et l'Inde. Ces mécanismes nous permettent de nous pencher sur nos difficultés communes, de partager nos stratégies et nos expériences, et d'échanger notre savoir-faire technique afin de nous aider à avancer ensemble.

Les Etats-Unis reconnaissent depuis longtemps que l'expansion du commerce mondial crée des possibilités pour les travailleurs, mais engendre également des vulnérabilités. Pour y faire face, les Etats-Unis ont été les premiers à inclure les engagements à respecter les droits des travailleurs dans tous nos accords de libre-échange. Ces engagements peuvent contribuer à assurer que le commerce repose sur l'avantage comparatif et non sur la suppression des droits fondamentaux des travailleurs,

ce qui peut aider à redistribuer aux travailleurs et aux familles les bénéfices du commerce dans tous les pays qui sont des partenaires commerciaux.

Les Etats-Unis se sont également employés à améliorer le bien-être des travailleurs partout dans le monde au moyen de projets d'assistance technique qui visent à améliorer les systèmes d'inspection du travail, les législations du travail et la protection des enfants contre les pires formes de travail des enfants. Nous soutenons également fortement le programme *Better Work* du BIT, qui nous montre comment allier de meilleures conditions à une croissance économique plus rapide et à la création d'emplois. Dans les pays où ce programme est mis en place, le BIT effectue des contrôles dans les usines, afin de déterminer si la législation nationale du travail et les droits fondamentaux sont respectés et affiche les résultats sur Internet. Les clients peuvent envoyer leurs commandes aux usines qui respectent les lois du travail et éviter celles qui ne les respectent pas.

Nous avons créé le premier programme *Better Work*, en 2000, au Cambodge, et dans les dix années qui ont suivi, le nombre d'emplois, dans le secteur du textile, est passé de 80 000 à 350 000. Nous avons lancé des programmes similaires à Haïti, en Jordanie, au Lesotho, au Viet Nam, au Nicaragua et en Indonésie. Ce ne sont que quelques-unes des stratégies concrètes auxquelles nous pouvons recourir pour faire en sorte que le travail soit un moyen sûr de sortir nos peuples de la pauvreté.

En partageant nos idées et notre expérience et en unissant nos efforts, nous pouvons mettre sur pied l'économie durable, qui ne fait pas d'exclus, que chacun de nous souhaite pour son pays. Je vous remercie. Nous nous réjouissons de conclure cette semaine une Conférence internationale du Travail qui est déjà extrêmement fructueuse.

Original anglais: M^{me} KATSELI (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Grèce)

La crise financière mondiale de 2007 s'est propagée comme une contagion et s'est rapidement transformée en une crise des liquidités, de la solvabilité et de l'emploi dans de nombreux pays, exacerbant le chômage, les inégalités et les tensions politiques et sociales. Il est de plus en plus évident qu'il nous faut traiter de façon méthodique les déséquilibres macroéconomiques mondiaux, réglementer efficacement les marchés financiers internationaux et partager équitablement entre les pays développés et en développement les avantages et les coûts de la mondialisation. Nous devons également mieux comprendre l'interdépendance croissante des marchés financiers et de l'économie réelle et sociale et tirer les conséquences de cette interdépendance lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques.

L'appel pressant du Directeur général à une cohérence multilatérale sociale arrive à point nommé. À l'heure actuelle, cet objectif de cohérence vaut – plus que partout ailleurs – pour la Grèce, qui met en œuvre un programme ambitieux de rigueur budgétaire et d'amélioration de la compétitivité avec le large soutien d'un certain nombre de pays.

Limiter l'augmentation du chômage et préserver la cohésion sociale et la stabilité politique, telles sont les conditions de la réussite. La cohérence des politiques aux niveaux européen et mondial est également nécessaire si l'on veut se prémunir des risques sans précédents d'insolvabilité du système –

et notamment contrer les attaques spéculatives sur les monnaies fortes et les obligations souveraines –, préserver la stabilité financière et permettre une gestion rationnelle de la dette et des taux de change.

L'OIT et les organisations internationales compétentes ainsi que les partenaires sociaux ne peuvent et ne doivent pas agir comme si de rien n'était. Il faut étendre le dialogue tripartite et y impliquer plus directement la communauté financière dans la mesure où le capital financier et productif poursuit des objectifs parfois différents des nôtres. La longue expérience de l'OIT en matière de dialogue social peut se révéler extrêmement précieuse en promouvant un débat ouvert et constructif sur la façon de parvenir dans les circonstances présentes à une croissance durable et une cohérence sociale qui permettraient de sauvegarder les droits sociaux fondamentaux en matière d'emploi et de vie décente tout en préservant la compétitivité, l'innovation du marché et l'entrepreneuriat.

Quatre priorités méritent qu'on leur accorde une attention toute particulière.

Tout d'abord, encourager et faciliter une coordination efficace et une plus grande efficacité des politiques budgétaires, du marché du travail et de la sécurité sociale. Le choix des dépenses à diminuer et des taxes à augmenter a des répercussions directes sur la croissance et le potentiel de l'emploi. De même, la nature des politiques de l'emploi et des systèmes de protection sociale influence à la fois la productivité et les performances budgétaires. Si les mesures budgétaires doivent aboutir à une répartition équitable des efforts et ne pas renforcer les inégalités, les prestations de chômage et les transferts sociaux ne doivent pas non plus constituer une incitation au travail non déclaré et à l'évasion fiscale.

Deuxièmement, il faut promouvoir activement l'emploi et améliorer l'inspection du travail. La flexibilité et la déréglementation du marché du travail, si elle est nécessaire, ne garantit pas un travail à chacun ni l'existence de normes de sécurité et de santé suffisantes. Des politiques du marché du travail actives et bien ciblées, incluant des mesures en matière de travail social et d'entrepreneuriat social, des incitations efficaces et des mécanismes performants d'inspection du travail peuvent aider à promouvoir de façon novatrice la préservation et la création d'emplois décents.

Troisièmement: faire face aux besoins de trésorerie des petites entreprises pour préserver et créer des emplois. Une réforme adéquate et un contrôle efficace du secteur bancaire, l'extension du microcrédit aux petites entreprises viables, la création de fonds permettant d'investir dans l'économie sociale et la création d'obligations sociales peuvent être des instruments très précieux pour satisfaire les besoins de trésorerie des petites entreprises et permettre à celles-ci de poursuivre leurs activités.

Enfin et surtout, poursuivre activement le dialogue social sur les innovations en matière de politique et la réforme de la gouvernance. La mondialisation des marchés financiers et des marchés de produits a débouché sur de nouveaux défis qui demandent des approches plus cohérentes et plus flexibles en matière d'élaboration des politiques et des réformes des institutions de gouvernance issues des accords de Bretton Woods. Les mesures pour sauvegarder la stabilité systémique de l'économie mondiale doivent aller de pair avec la promotion de politiques de croissance et de développement fondées sur l'équité, les droits et le travail décent.

Nous avons plus que jamais besoin de dirigeants qui portent un regard critique sur le passé et proposent des solutions pour l'avenir. Ces solutions doivent être à même de renforcer la légitimité des processus politiques démocratiques, de créer des emplois et de promouvoir la cohésion sociale pour que nos populations n'aient pas l'impression de ne pas être prises en considération.

Original portugais: M. GOMES (ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Modernisation de l'Etat, Guinée-Bissau)

L'heure exige de nous que nous mettions nos actions en accord avec les principaux problèmes du monde d'aujourd'hui: nous devons adopter des politiques harmonisées pour trouver des solutions mondiales à des problèmes mondiaux dans un monde de plus en plus mondialisé.

Avenir, travail et dignité, les trois côtés du triangle qui doit nous amener à prendre conscience que le monde a changé, en particulier le monde du travail.

Il y a tout d'abord l'apparition des nouvelles technologies; il y a ensuite le fait que la main-d'œuvre qui n'est pas toujours adaptée aux besoins du marché de l'emploi, il y a enfin la question de la formation, qui reste axée sur l'université alors que les techniciens font défaut. Comment adapter le monde du travail? Stabilité de l'emploi ou précarité?

Il y a peu, certains disaient que nous devons ensemble réfléchir à la façon de gérer une mondialisation en tenant compte des inégalités. C'est l'un des principaux défis de demain. La dignité du travail doit être considérée comme un élément central de ce nouveau modèle de mondialisation, au même titre que la protection de l'environnement.

La mondialisation fonctionne dans un vide éthique. On accorde trop d'importance aux marchés et aux Etats, trop peu à la dignité du travail, a dit Juan Somavia, Directeur général du BIT, avec une grande lucidité.

La Guinée-Bissau, en Afrique occidentale, est un pays de 1,5 million habitants. La population y est très jeune. Elle occupe le 171^e rang mondial d'après l'indice de développement et le 165^e rang de l'indice de liberté économique en Afrique. C'est un pays assez récent, colonisé jusqu'en 1974 et qui, jusqu'en 1997, progressait bien. C'est alors qu'a éclaté une guerre qui a détruit le pays.

Depuis, la reprise a été lente avec beaucoup de convulsions et d'instabilité, mais, à partir de 2008, avec le nouveau gouvernement, nous avons commencé à remonter la pente. Nous avons réformé la fonction publique, les finances, construit de nouvelles infrastructures, adopté un code du travail et, tout récemment, promulgué une loi contre la traite des êtres humains. Tout cela, nous le faisons à petits pas, avec prudence, mais le pays avance lentement et sûrement.

Nous attendons 4,5 pour cent de croissance du PIB l'année prochaine, ce qui nous permettra de nous rapprocher du taux de croissance des pays de l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest. Nous allons pouvoir ainsi créer de nouveaux emplois.

Nous sommes un pays où les efforts locaux et mondiaux se conjuguent avec beaucoup de détermination, pour faire du travail un instrument de cohésion sociale capable de redonner espoir à tous nos citoyens.

Parler du travail, c'est parler d'un bien commun. Lorsqu'il manque ou qu'il n'existe pas, des familles, voire des sociétés, sont détruites. Les causes sont partout les mêmes: corruption, manque de ressources et d'organisation, ingérences, autant de circonstances qui exigent l'attention de l'Etat et une réorganisation des relations du travail.

C'est le principe même de la dignité humaine, avoir un travail pour pouvoir vivre dignement et être productif dans son pays. Être privé de cette possibilité est un véritable recul dans les conquêtes de l'homme.

A l'heure actuelle, nous traversons l'une des plus graves crises mondiales, qui n'a pas de précédent depuis celle des années 30 et qui a des répercussions dans tous les domaines, en particulier dans le domaine de l'emploi plus particulièrement. Nous avons beaucoup de chômage et de précarité. Donc, j'en reviens à ce que je disais au départ: emplois stables ou précarisation? La réponse est difficile à trouver car les positions sont de plus en plus tranchées et antagonistes. A ne pas y répondre, à ne pas répondre aux aspirations des travailleurs, on risque d'alimenter le stress, l'insatisfaction, voire la révolte.

Tous les dirigeants de la planète doivent avoir à cœur de construire un avenir où le travail décent et l'emploi digne sont des constantes et où les normes fondamentales sont respectées.

Original farsi: M. SHEIKHOESLAMI (ministre du Travail et des Affaires sociales, République islamique d'Iran)

Le monde est confronté à de nouveaux problèmes, à de nouvelles questions multilatérales dans différents domaines auxquelles nous devons répondre à l'heure actuelle. Ce sont des questions qui sont abordées dans les instances internationales et pour lesquelles les gouvernements n'ont d'autre choix que d'adopter une attitude responsable pour établir par exemple la justice sociale, pour lutter contre la discrimination dans tous les domaines, questions qui sont devenues de plus en plus importantes.

Nous sommes confrontés à de nouvelles restrictions sur la scène internationale. De même, nous devons lutter contre l'appât du gain, la réduction des filets de sécurité pour les travailleurs, qui ne fait qu'aggraver la pauvreté et entrave le fonctionnement des marchés régionaux.

Cette situation persistante n'a fait qu'affaiblir un grand nombre de pays en développement qui ont perdu une grande part de leur productivité. Cela a affecté les PME et a fait augmenter le chômage. Dans un tel contexte, l'intervention de l'OIT peut aider à trouver des solutions tripartites et à mettre en place un cadre favorable à la justice sociale.

En République islamique d'Iran, notre slogan est la justice sociale, la lutte contre la discrimination, une plus grande dignité, combler l'écart entre les catégories sociales et un niveau de vie adapté aux diverses couches de la société.

L'une de nos priorités consiste à offrir davantage de services sociaux et un enseignement gratuit pour donner une égalité des chances à tous, en matière d'éducation ou de formation professionnelle. Ainsi, nous pourrions donner à chaque citoyen les mêmes chances dans notre pays.

Nous avons créé un organisme national de formation professionnelle qui a pour but d'améliorer les compétences professionnelles des candidats et qui accorde également de l'aide aux PME et intervient

dans des secteurs tels que le travail à domicile, le télétravail, le travail en milieu rural.

Nous avons un plan directeur faisant la jonction entre toutes ces interventions, et ce n'est qu'un des éléments de ce que nous faisons à l'heure actuelle. La République islamique d'Iran élargit son champ d'action pour aider davantage de catégories de la population, surtout les plus défavorisées.

Nous avons pris de véritables mesures en la matière. Par exemple, nous offrons de meilleurs services aux travailleurs saisonniers, aux femmes à la tête d'une famille monoparentale: nous offrons des logements à prix avantageux, des bons d'alimentation et une meilleure couverture santé ainsi que des dispensaires dans tout le pays.

Ceci fait partie des mesures que nous avons prises en faveur de la justice sociale. Le peuple et le gouvernement de notre pays n'oublieront jamais l'attitude de pays arrogants qui ont imposé à mon pays des sanctions injustes, pour ralentir son développement.

Après la victoire de la révolution islamique, nous nous sommes mis au travail; nous avons confiance dans notre Dieu-tout-puissant et malgré toute l'hostilité dont nous avons été l'objet, nous avons réussi à progresser.

Dans la situation mondiale actuelle et sans perdre de vue l'injustice dont nous sommes l'objet et l'injustice dont fait l'objet le peuple opprimé de Palestine – dont s'est d'ailleurs soucié cette organisation – cette organisation se trouve maintenant face à un réel défi.

Nous devons venir en aide à ces peuples opprimés, le monde entier attend les résultats de cette session. Nous devons prendre des mesures décisives et nous montrer à la hauteur de cette épreuve.

Original arabe: M. JRAD (travailleur, Tunisie)

Cette Conférence est historique en raison des thèmes de grande importance abordés cette année et qui ont des répercussions profondes sur la vie des travailleurs et des peuples du monde, lesquels attendent beaucoup de l'OIT et espèrent qu'elle affirmera son rôle et sa place pour les aider à réaliser leurs ambitions de paix sur la base de l'égalité, de la justice sociale et de la liberté.

C'est ce que le Directeur général a affirmé dans son allocution d'ouverture lorsqu'il a lancé son appel d'urgence pour une nouvelle ère de justice sociale et de croissance économique sur la base du développement durable, en vue de répondre aux fluctuations grandissantes dans le monde du travail.

Nous sommes tout à fait d'accord avec cette orientation, et nous sommes convaincus que le respect des normes internationales du travail et des droits fondamentaux au travail est le meilleur moyen d'avancer sur le chemin de la justice sociale et de combattre les impacts négatifs de la crise économique qui souffle sur notre monde et qui a aggravé la précarité de l'emploi, les dissensions sociales et toutes formes de discrimination.

Je m'adresse à vous aujourd'hui à la Conférence, venant de mon pays la Tunisie, d'où est partie la première étincelle de la révolution de la justice, de la dignité et de la liberté en décembre de l'année dernière et qui a abouti à la chute de la dictature et de la corruption, qui avait écrasé les Tunisiens pendant plus de deux décennies.

La réussite de la révolution pacifique de notre peuple a encouragé les autres peuples de notre région arabe à se débarrasser de leur sentiment de

peur, à refuser de se résigner au fait accompli et à se révolter contre les différents régimes de répression et de tyrannie du Mashreq et du Maghreb arabes, en vue de construire un nouvel avenir basé sur la liberté, la démocratie, l'abolition de toute forme de corruption, de népotisme et de discrimination et l'établissement d'un État de droit et d'institutions, ainsi qu'une société de justice et d'égalité.

Ce qui distingue les révolutions arabes des autres révolutions contemporaines, c'est qu'elles ont réussi à faire le lien entre les revendications de la liberté et de la démocratie d'une part, et la revendication d'un travail décent pour les jeunes, et d'une justice sociale, tout en combattant la corruption, d'autre part.

Nos peuples ont compris qu'on ne peut pas séparer la justice politique et la justice sociale, et qu'aucune n'a primauté sur l'autre, car la démocratie a deux visages: l'un concerne les libertés fondamentales et le droit à la libre expression et à la libre organisation, et l'autre s'inscrit dans le concept même de la démocratie sociale, comme le droit au travail, à la protection sociale, à la gratuité des soins médicaux et de l'éducation, et à l'égalité la plus totale.

La Confédération générale des travailleurs tunisiens a joué un rôle fondamental dans la réussite de la révolution tunisienne pacifiste, pour ce qui est surtout de l'encadrement des manifestations et des sit-in, de l'organisation des grèves et de l'expression des mots d'ordre et des revendications de la révolution. Notre confédération n'aurait pas pu jouer ce rôle si elle n'avait pas, tout au long des longues années de dictature et de persécution, gardé son indépendance et offert des sacrifices pour préserver sa libre décision et son engagement à défendre les intérêts de ses travailleurs et les ambitions de son peuple. Nous sommes décidés à poursuivre cette tâche, à défendre la révolution et à œuvrer pour la réalisation de ces objectifs.

Je profite de l'occasion pour adresser mes salutations et mes remerciements à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT. Il a pris position aux côtés du peuple et des travailleurs tunisiens et ce, depuis le début de la révolution, pendant, et après.

Nous aspirons aujourd'hui à ce que l'OIT, le mouvement syndical international et toutes les forces de la liberté et de la démocratie de par le monde nous soutiennent et nous aident à réaliser nos objectifs. En effet, la protection de la révolution en Tunisie et en Egypte et la poursuite de l'avancée démocratique dans le monde arabe passe nécessairement par le succès des révolutions tunisienne et égyptienne et de l'aide qui leur est apportée pour répondre aux revendications pour lesquelles se sont soulevés les deux peuples, à savoir la garantie des libertés publiques et individuelles, la réalisation des principes du travail décent et le progrès sur la voie de la justice sociale.

La justice et la liberté sont essentielles et fondamentales pour la paix et la stabilité. Nous ne pouvons construire cette justice et cette liberté si nous n'œuvrons pas au niveau du monde entier. Nous pensons qu'il faudrait venir à bout de la dernière colonisation que connaît le monde aujourd'hui, en aidant le peuple palestinien à prendre son destin en main et à récupérer sa terre en vue de construire son État indépendant avec pour capitale Al-Qods. D'où l'importance du rapport du Directeur général sur *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*. Nous estimons que la suppression des colonies, la reconnaissance du droit au retour et le res-

pect de la légalité internationale sont le meilleur moyen de parvenir à une paix juste, durable et globale dans la région.

Original espagnol: M. LACASA ASO (employeur, Espagne)

Comme le dit le Directeur général dans son rapport, cette Conférence offre l'occasion de faire un bilan et une analyse du rôle que l'OIT peut jouer dans un contexte comme celui d'aujourd'hui. Le rapport du Directeur général se réfère aux conséquences négatives de cette crise, qui a particulièrement touché mon pays, l'Espagne. Après avoir créé plus de 20 pour cent du total de l'emploi de l'Union européenne, nous voyons aujourd'hui le taux de chômage dépasser ce même pourcentage. Les victimes en sont surtout les jeunes, ce qui risque de marginaliser toute une génération.

Dans ce contexte, nous devons reconnaître et réaffirmer la fonction fondamentale de l'OIT, notamment comme organisme tripartite qui offre des espaces uniques de dialogue pour contribuer à trouver des solutions communes. On ne le dira jamais assez, l'entreprise est le principal vecteur de la création de richesses, d'emplois et de la prospérité. C'est pourquoi il est essentiel que l'activité des entreprises se déroule dans un climat social favorable, où les politiques soient moins interventionnistes et où leur importance soit reconnue. Je suis tout à fait convaincu que, si nous adoptons des réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité des entreprises, nous aurons la capacité de surmonter la crise et de reprendre la voie d'une croissance durable et de la création de l'emploi.

L'un des volets essentiels de cette réforme est la négociation collective. Elle doit servir d'instrument à la création d'entreprises et à la création d'emplois, aidée par la productivité et la compétitivité de ces entreprises. La négociation collective en Espagne a été durement frappée par la crise économique profonde de ces dernières années. Malgré cela, elle remplit un rôle fondamental pour l'activité économique étant donné qu'elle régleme les conditions de travail d'une grande partie des salariés. Cependant, cette réglementation date de la fin des années 70 et correspond à un contexte économique qui a beaucoup changé. Il faut donc mettre au point au plus vite un système de négociation collective plus utile, plus efficace et adapté aux besoins de la compétitivité, du maintien et de la création de l'emploi.

Les priorités des conventions collectives doivent être de favoriser la flexibilité du fonctionnement quotidien des entreprises, par exemple sur le plan du temps de travail et des fonctions, qui doivent aussi pouvoir être adaptées à tout moment. La négociation collective doit être renouvelée et doit innover à cet effet et s'il le faut, elle doit permettre la suspension de l'application de certaines conditions de travail ou conditions salariales afin de protéger sa propre activité et l'emploi.

Enfin, la structure de la négociation collective doit rester au plus près des besoins de l'entreprise. Aujourd'hui, la multiplication des niveaux de négociation ne se justifie plus car elle la rend plus chère et difficile.

Voilà les fondements de la position que nous avons tenue au cours des négociations avec les syndicats ces quatre derniers mois. Les négociations n'ont abouti sur aucun accord, ce qui a conduit le gouvernement espagnol à approuver vendredi dernier un décret royal sur la réforme de la négociation collective, lequel s'est avéré très décevant pour les

organisations d'employeurs et, dans une certaine mesure, pour toute la société espagnole.

Cela n'empêche pas bien sûr que nous continuions de défendre l'importance cruciale du dialogue social qui a servi, en Espagne, à l'instauration d'un climat de stabilité sociale au cours des dernières années et qui a également apporté des modifications importantes au cadre réglementaire.

Mais nous devons insister sur la nécessité de mettre au point des réformes dans des domaines tels que les modalités d'entrée et de sortie du marché du travail; cela fait actuellement l'objet d'une négociation tripartite qui devrait nous rapprocher de nos pays voisins à ce sujet.

Enfin, je voudrais rappeler que le dialogue social en Espagne a produit des résultats importants pour le renforcement de la viabilité et de la durabilité du système de protection sociale à moyen et à long termes. Il s'agit de l'accord social et économique signé le 2 février dernier et qui traite notamment d'un sujet primordial, à savoir la réforme du système de retraite.

Je conclus mon intervention en sollicitant la collaboration du BIT pour la construction d'un environnement propice à la création et au développement des entreprises. Quant à nous, vous pouvez compter sur notre appui le plus ferme et sur notre volonté de contribuer à la concrétisation des objectifs de cette Organisation.

Original arabe: M. HUMAIDAN (ministre du Travail, Bahreïn)

Le Directeur général a eu raison de choisir la justice sociale comme thème de son rapport présenté à la Conférence, compte tenu de la crise économique et financière mondiale déclenchée il y a trois ans, et qui a toujours des effets négatifs sur le marché du travail partout dans le monde. Il s'agit notamment du licenciement d'un grand nombre de travailleurs, les exposant ainsi au danger du chômage, de la pauvreté, de la souffrance morale et sociale, augmentant par là même la nécessité d'assurer la justice à ces tranches sociales marginalisées.

Le Royaume de Bahreïn a réalisé l'importance de la justice sociale et de son effet sur le développement de la paix sociale. Par conséquent, il s'est attaché à ce que la justice soit un des principes sur lesquels se base la vision économique du Royaume, à savoir l'application d'un traitement égal pour tous conformément à la loi et la mise en œuvre des normes internationales des droits de l'homme; la fourniture d'une aide aux personnes qui en ont besoin en leur assurant la formation adéquate, la sécurité sociale et en luttant contre la discrimination.

Le gouvernement de Bahreïn a veillé à mettre en application le principe de la justice sociale dans les lois et les régimes appliqués dans le Royaume, dont notamment la loi sur l'assurance-chômage qui vise à protéger les chômeurs au cours de cette période difficile tout en leur garantissant le droit à une vie digne.

Le Royaume de Bahreïn a acquis plus de force après la période difficile qu'il a traversée et ce, grâce à la sagesse de ses dirigeants, à l'unité de son peuple, à l'appui des Etats frères et amis et à ses valeurs. L'Etat a pris successivement des initiatives en vue de la normalisation de la situation dans le cadre de l'Etat de droit et des institutions.

Ces initiatives se sont concrétisées par l'invitation exprimée par Sa Majesté le Roi pour un dialogue national global à partir du 1^{er} juillet prochain, ce qui accélérerait la réforme et la réalisation des espoirs

du peuple de Bahreïn dans la paix et la justice et la poursuite du développement et du progrès.

Le Royaume de Bahreïn a réussi à dépasser les répercussions de la dernière crise malgré ses effets et les dommages causés sur l'économie nationale, les entreprises économiques et les intérêts du travail et des travailleurs. C'est ainsi qu'il a apporté un soutien aux entreprises industrielles, en leur fournissant un appui direct au moyen d'exonérations fiscales et diverses incitations. Par ailleurs, un crédit de 140 millions de dinars a été consacré à l'aide aux entreprises en difficulté, afin d'assurer la stabilité et la croissance, d'augmenter leur compétitivité, de permettre la reconstruction de l'économie et d'assurer des emplois décents aux citoyens. Il a enfin fourni les garanties et la protection juridique nécessaires aux travailleurs ayant perdu leur emploi du fait des sanctions imposées dans les entreprises dans lesquelles ils étaient employés.

La décision du Premier ministre de constituer une commission de haut niveau pour examiner les questions relatives au licenciement des travailleurs représente une des mesures les plus importantes à ce propos. C'est ainsi qu'une déclaration a été faite il y a quelques jours pour réintégrer un premier groupe de travailleurs licenciés qui représente 571 travailleurs, après que l'absence de preuves contre eux eut été établie. Des mesures devront être prises très bientôt pour assurer la réintégration du reste des travailleurs.

Du haut de cette tribune, le Royaume de Bahreïn s'engage à poursuivre le processus de réformes et de renforcement de l'Etat de droit et des institutions, et à respecter le droit à la liberté d'expression et à la liberté syndicale et à préserver les droits de l'homme conformément aux conventions et traités internationaux. Il assure la réglementation du marché du travail et garantit les droits fondamentaux au travail de tous les travailleurs y compris des travailleurs immigrés, sans aucune discrimination.

Nous voudrions enfin souligner que Bahreïn dénonce les pratiques des autorités israéliennes à l'égard des travailleurs en Palestine et dans les territoires arabes occupés, tout en affirmant le droit du peuple palestinien à créer son Etat indépendant et souverain qui recueille une reconnaissance internationale.

Original anglais: M. KIM (employeur, République de Corée)

Le rapport du Directeur général intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale* est d'une grande importance parce qu'il nous indique la voie à suivre pour développer l'OIT et la faire évoluer à l'avenir.

Cette voie à suivre doit se redéfinir sans cesse, en fonction des mutations perpétuelles de l'environnement du marché du travail. A cet égard je souhaite ici émettre quelques remarques. Tout d'abord, le rapport souligne à juste titre que les salaires devraient suivre la croissance de la productivité. Le BIT devrait mettre sur pied et proposer aux Etats Membres un système salarial approprié, basé sur la productivité. Les salaires qui n'augmentent pas avec la productivité sont très préoccupants mais les salaires excessifs qui dépassent la croissance de la productivité ne sont pas moins préoccupants.

En République de Corée, les salaires ont flambé durant sa croissance économique rapide. Cette tendance s'est poursuivie même lorsque la croissance a commencé à s'infléchir. Des augmentations excessives des salaires, dépassant largement la croissance de la productivité, ont nui à la compétitivité et ont

même fini par devenir une cause majeure de restructuration durant la récession économique.

Afin de réduire un tel déséquilibre entre les salaires et la productivité, le système actuel de salaire fondé sur l'ancienneté devrait passer à un système basé sur la productivité.

Ensuite, le rapport indique que des marchés du travail flexibles conduisent à une croissance inefficace, résultant en une plus grande précarité des emplois et un fort chômage invitant à mettre sur pied de fortes institutions du travail.

Cependant, ces observations ne reflètent pas pleinement une conception équilibrée de l'économie de marché. Des institutions du travail fortes et des marchés du travail rigides ne feraient que réduire le volume total d'emplois. Même si la croissance de l'emploi tirée par la croissance économique ralentit, les politiques de création d'emplois doivent encore avoir pour premier objectif de faire augmenter la croissance économique potentielle.

Troisièmement, le rapport ne souligne que les aspects négatifs de la mondialisation, faisant valoir que la mondialisation a intensifié les inégalités et les déséquilibres et creusé l'écart entre les riches et les pauvres. La pauvreté et l'inégalité ont des causes diverses, y compris l'instabilité politique, la mauvaise gouvernance, la corruption et la morosité de l'environnement de l'investissement. On ne peut donc pas en déduire avec certitude que la mondialisation est le coupable désigné.

Ce monde se dirige à l'heure actuelle vers une économie sans relief. De nombreux pays émergents ont pu connaître une croissance économique grâce à la mondialisation et donc ont pu créer davantage d'emplois, pendant que certains pays ont perdu des emplois à cause de cette même mondialisation.

Si le rapport insiste sur les méfaits de la mondialisation, c'est parce qu'il ne prend en considération que le point de vue limité d'un petit nombre de pays. Il est possible que la mondialisation ait contribué à augmenter les inégalités de revenu et les écarts de richesses dans les régions du monde, mais on ne peut nier que la croissance est aussi le fruit de la mondialisation. Par conséquent, nous devons chercher comment atténuer le plus possible les inconvénients de la mondialisation et à tirer parti de tous les avantages qu'elle offre.

Quatrièmement, le rapport présente un nouveau modèle efficace de croissance, citant le travail décent, une plus forte protection sociale, le réinvestissement dans l'éducation, etc. Mais, les politiques de sécurité sociale doivent être conçues de façon à contribuer à la capacité des travailleurs à travailler, c'est-à-dire que cela doit être une sécurité sociale productive. Nous devrions encourager la participation active des travailleurs au marché du travail grâce à la mise sur pied de programmes efficaces de formation et de services de l'emploi. Cela améliorera la productivité des travailleurs, ce qui leur permettra de jouir des avantages de la sécurité sociale, tels que le travail décent et la sécurité de l'emploi.

Personne ne peut douter de ce que notre objectif ultime est le travail décent. Néanmoins, à l'heure où le nombre absolu d'emplois n'est pas suffisant, le fait d'insister sur la qualité du travail pourrait intensifier la polarisation sociale.

Dans une telle situation, la priorité politique doit être donnée à la création de possibilités d'emploi. La meilleure protection sociale, c'est un emploi. De plus, il est temps de nous demander si nous ne promovons le travail décent que pour les travailleurs

qui sont à l'intérieur du marché du travail, tout en ignorant les problèmes de chômage rencontrés par ceux qui en sont exclus, et si nous n'utilisons pas le travail décent comme une excuse pour ne procurer des avantages qu'à ceux qui disposent actuellement d'un emploi. C'est dans le contexte de l'emploi qu'il convient de définir le concept de justice sociale.

M^{me} SABO (*ministre de la Fonction publique et du Travail, Niger*)

Je me dois également de féliciter le Directeur général du Bureau international du Travail, M. Juan Somavia, pour la qualité de son rapport intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*.

En effet, face à la crise que connaît le système économique mondial, dans le contexte d'une mondialisation qui n'a pas su garantir les équilibres nécessaires à la préservation de la paix sociale au sein des peuples, il est plus que jamais urgent de mettre en place de nouvelles stratégies de développement économique et social bâties sur le principe de justice sociale impliquant pour chaque citoyen du monde la garantie d'accéder à des conditions de vie décentes.

Les limites ainsi révélées de la mondialisation, telle qu'elle a cours à l'heure actuelle, nous interpellent tous sur l'urgence qu'il y a d'apporter des réponses adéquates et durables aux graves inégalités qu'elle a engendrées.

Pour nous, Africains, constamment éprouvés par les contrecoups des obstacles structurels, nous nous retrouvons parfaitement dans le message délivré par le Directeur général dans son rapport et nous partageons son analyse.

Aussi, espérons-nous de tout cœur que le moment est venu pour la communauté internationale tout entière d'entendre enfin l'appel de l'OIT en faveur d'une mondialisation juste. Si l'Agenda du travail décent et le tripartisme ouvrent la voie à une croissance meilleure et bénéfique pour nos Etats, à plus de paix, d'équité et de droit, je peux dire que l'Afrique est aujourd'hui plus que jamais engagée à y contribuer, et ce dans la droite ligne du premier colloque du travail décent tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, en décembre 2009, qui a arrêté une feuille de route axée sur la valorisation des ressources humaines, par le développement de la formation professionnelle, par la promotion du dialogue social ouvert, la promotion de la protection sociale des personnes vulnérables, la protection des petites et moyennes entreprises et la lutte contre les maladies émergentes.

Au Niger, en particulier, nous sommes parfaitement convaincus de ce que l'Agenda du travail décent proposé par le BIT constitue un moyen incontestable de garantir une croissance à même de prévenir les inégalités et assurer par là même le véritable progrès social auquel aspirent les peuples. Dès lors, nous nous sommes engagés à suivre cette voie tracée par l'OIT.

A titre d'illustration, au plan national et conformément au programme du Président de la République, Son Excellence M. Issoufou Mahamadou, la relance économique et la promotion sociale reposeront pendant les cinq ans que durera son mandat sur des investissements publics pour lesquels il est prévu une mobilisation de 6 000 milliards de francs CFA à travers l'amélioration du rendement fiscal, une dépense publique plus efficace et un accroissement sensible des ressources extérieures.

A cet effet, 900 milliards de francs CFA seront affectés à l'agriculture et à l'élevage, 600 milliards à l'hydraulique urbaine, rurale et pastorale, 600 milliards de francs CFA aux infrastructures, notamment routières et à l'énergie, 1 500 milliards de francs CFA à l'éducation, 600 milliards de francs à la santé.

Toutes ces actions seront menées en harmonie avec la politique nationale de l'emploi ainsi qu'avec d'autres politiques et stratégies sectorielles et devront permettre notamment la création d'au moins 50 000 emplois et la mise en place d'un socle minimum de protection sociale. Dans cette dynamique, le Niger a enclenché un processus de formulation du programme national de promotion du travail décent, en juillet 2010, et son vœu le plus ardent aujourd'hui est que se réalisent les conditions d'un accompagnement beaucoup plus soutenu dans ce processus et au-delà, les conditions d'une reprise véritable et diligente des activités de coopération technique avec le Niger.

Les questions techniques inscrites à l'ordre du jour de la présente session, présentent à nos yeux un intérêt particulier, car elles participent pleinement à la mise en œuvre de la vision développée dans le rapport du Directeur général. Aussi, les conclusions des commissions mises en place à cet effet nous seront-elles d'une contribution appréciable dans la mise en œuvre de nos programmes porteurs de travail décent.

Le Directeur général du BIT à travers son rapport nous a montré le chemin à suivre; il nous revient, gouvernements, employeurs et travailleurs, chaque groupe dans le rôle qui doit être le sien, d'apporter notre précieux concours pour renforcer davantage les capacités de l'OIT afin qu'elle puisse continuer à accomplir, comme elle le fait aujourd'hui, sa noble et exaltante mission et nous permettre d'espérer, en cette période où la stabilité et la paix sociale sont mises à rude épreuve.

Je ne saurais terminer mon propos sans réaffirmer le souhait de mon pays, qui sort d'une transition politique, d'entretenir une coopération plus active avec le BIT, notamment en matière de dialogue social, de lutte contre le travail des enfants, de promotion de l'emploi, de la protection sociale et du renforcement des capacités de l'administration et de l'inspection du travail. C'est le lieu pour moi d'indiquer que mon pays, en tant que Membre nouvellement élu du Conseil d'administration du BIT, ne ménagera aucun effort afin que sa contribution à cette instance soit des plus efficaces, en vue de la réalisation des objectifs de notre Organisation commune. Que tous les Etats Membres soient ici remerciés pour la confiance qu'ils ont ainsi placée en mon pays, le Niger.

Original anglais: M. RUKORO (employeur, Namibie)

Nous parlons tous de travail décent, d'emplois durables et de création d'emplois, mais rarement de ce qui est nécessaire pour créer ces emplois durables. Dans le monde entier, le nombre de chômeurs est en hausse. Dans plusieurs pays européens, on a reculé l'âge de la retraite pour atténuer la charge financière annuelle qui pèse sur les régimes de retraite. Les emplois se raréfient partout dans le monde, mais la population continue d'augmenter. Il n'y a pas si longtemps, le monde développé rêvait d'une retraite anticipée, avec une pension suffisante et une épargne permettant de profiter des plaisirs de la vie pendant de nombreuses années, mais aujourd'hui la

réalité est tout autre. De plus en plus souvent, des professionnels disent qu'ils n'ont pas les moyens de prendre leur retraite et qu'ils continuent donc à travailler aussi longtemps qu'ils le peuvent.

Cette situation rend la création d'emplois de plus en plus compliquée. Où et comment allons-nous trouver les millions d'emplois dont nous avons besoin? Dans le monde développé, et même dans certains pays en développement, il est humiliant d'accomplir des travaux peu gratifiants. Depuis des centaines d'années, des pays importent de la main-d'œuvre pour accomplir les tâches ingrates, et cette pratique continuera, tant qu'il y aura, dans ces pays, des gens qui ont désespérément besoin de gagner quelque chose. Nous devons créer de l'emploi dans les pays d'origine, et non dans le pays de destination des réfugiés économiques. Mais comment?

Premièrement, nous devons encourager nos gouvernements à garantir une législation du travail qui ne soit pas trop restrictive, tout en protégeant les droits des travailleurs. Il a été dit, lors des discussions sur les entreprises durables qui ont eu lieu dans le cadre de la 96^e session, que le gouvernement devait jouer un rôle de régulateur, promoteur et facilitateur, afin de créer un environnement où les affaires peuvent prospérer.

Récemment, les médias ont fait état d'idéologies contradictoires. Par exemple, le Swaziland a introduit de nouvelles lois fiscales pour tenter de soutenir le revenu national, ce qui entraînera la fermeture d'un grand nombre d'entreprises. Dans le même temps, l'Angola annonce de nouvelles mesures d'incitation pour attirer les entreprises ou les investissements, et ainsi créer des emplois. Dans trop de pays, notamment dans ceux qui ont besoin d'emplois, en tentant de surprotéger les travailleurs, les gouvernements créent involontairement davantage de chômage.

Nous demandons à nouveau aux gouvernements de renoncer aux mesures opportunistes à court terme et d'adopter des mesures économiques judicieuses à court, moyen et long terme. Il faut du courage pour prendre des décisions difficiles, à court terme, qui ne sont pas populaires, alors que les bénéfices à long terme sont trop vagues pour que «l'homme de la rue» puisse les comprendre pleinement. D'une manière générale, l'humanité entière veut des résultats tout de suite, et ne se contente pas d'une vague promesse d'un avenir meilleur. Mais si nous voulons des emplois à long terme, nous devons prendre maintenant des décisions difficiles.

Deuxièmement: l'efficacité des entreprises et des travailleurs. En Afrique du Sud, nous avons tendance à importer de la main-d'œuvre des pays voisins ou même de pays plus lointains, parce qu'elle coûte moins cher ou, surtout, parce qu'elle est plus productive. Cela n'a aucun sens d'importer une main-d'œuvre bon marché, même si elle est plus productive, en augmentant le chômage dans notre pays. C'est le devoir des travailleurs et des employeurs, et aussi des gouvernements, d'améliorer la rentabilité de la main-d'œuvre.

Troisièmement, les travailleurs et les syndicats doivent s'abstenir de présenter constamment des demandes irréalistes concernant une augmentation des salaires et des bénéfices. Trop souvent, il est clair que les travailleurs et leurs représentants se préoccupent davantage de ceux qui ont un emploi aujourd'hui, au lieu d'encourager le développement des entreprises et des emplois qui y sont associés.

Quatrièmement, l'innovation par l'entrepreneur – trop souvent, les organisations font les choses de manière routinière. La Namibie a créé un centre d'innovation, où les idées originales sont fortement encouragées. Dans de nombreux cas, l'ancienne manière de procéder n'est plus efficace, et il est temps d'avancer et d'accepter les techniques modernes.

Si nous ne nous occupons pas de la question du chômage – et je vous rappelle ma déclaration antérieure, à savoir que le gouvernement a la responsabilité de créer un environnement propice – nous aurons des révoltes comme celles qui ont eu lieu en Afrique du Nord. En tant qu'employeurs, nous sommes prêts à agir, mais si le gouvernement ne prend pas d'initiatives, nous ne pourrions pas créer un seul emploi.

Original espagnol: M^{me} CORTES AGUILAR (ministre du Travail et du Développement social, Panama)

Je voudrais saluer et féliciter l'Organisation internationale du Travail à l'occasion de ce centenaire de la Conférence internationale du Travail qui, dans son slogan, veut «construire l'avenir avec le travail décent».

Le Panama, conscient du fait que son développement provient avant tout de l'économie de services, offre à la communauté internationale une plateforme stratégique et de la valeur ajoutée aux investissements. Pour ce faire, nous nous efforçons de faire en sorte que l'esprit des accords commerciaux internationaux bilatéraux et multilatéraux que nous avons ratifiés ne porte pas atteinte à nos travailleurs. Bien au contraire ils doivent contribuer à créer des emplois décents, pour favoriser le progrès et la justice sociale dans ce contexte mouvant.

L'économie du Panama, fruit des initiatives prises par le Président de la République, M. Martinelli, va connaître une croissance durable, avec des investissements publics et privés qui atteindront 21 milliards de dollars d'ici 2014 – ce qui ferait de notre économie l'une des plus prospères et stables de l'Amérique latine.

D'ici à 2014, le gouvernement prévoit aussi d'investir plus de 13 milliards de dollars, sans compter les 5,2 milliards de dollars que l'autorité du Canal de Panama destine à l'expansion de la voie maritime entre 2007 et 2014.

Dans ce contexte, nous bénéficions de conditions favorables à une forte croissance économique, confortée par un vaste programme d'investissements sociaux et dans les infrastructures, de sorte que la demande du Panama en termes d'emplois est supérieure à celle de tous les pays d'Amérique latine, avec un taux de chômage inférieur à 6 pour cent.

La promotion de l'emploi doit aussi s'accompagner de mesures de protection sociale, c'est-à-dire d'une sécurité sociale et d'une protection des travailleurs qui soient durables et adaptées à la situation du pays. C'est pour cela que mon gouvernement a pris des mesures sans précédent telles que la régularisation des immigrants, afin qu'un permis de travail leur soit délivré, conformément aux dispositions internationales qui prévoient la protection des travailleurs migrants. Cette législation du travail va entrer en vigueur le 20 juin prochain et plus de 15 000 travailleurs aujourd'hui sans papiers pourront en bénéficier. Ce genre de progrès n'est réalisable que dans un pays véritablement et pleinement démocratique comme le Panama.

Le rapport général de la Commission de l'application des normes de la Conférence internationale du Travail de 2011, après avoir examiné les rapports communiqués par le gouvernement du Panama, conformément à sa pratique habituelle, a fait part de sa satisfaction au vu des progrès accomplis dans l'application des conventions.

Depuis l'an dernier, nous avons approuvé et réformé plusieurs lois sur le travail, en tenant compte des observations et des recommandations formulées aussi bien par le Comité de la liberté syndicale que par la commission d'experts et la Commission de l'application des normes. En dépit des efforts réalisés par le gouvernement du Panama, notre pays a été invité à communiquer des informations à la Commission de l'application des normes internationales du travail.

Le Panama estime que la Commission de l'application des normes est une instance au sein de laquelle ont lieu un dialogue constructif et un échange entre les partenaires sociaux et les gouvernements.

Par ailleurs, certains partenaires sociaux se servent de cette liste, par le biais de laquelle certains gouvernements sont invités à communiquer des informations sur l'application des conventions, pour établir une liste noire des gouvernements qui ne respecteraient pas la liberté syndicale. Ils s'en servent également pour s'opposer à leur gouvernement respectif sans mesurer le tort qu'ils occasionnent à ces pays au plan international. Par exemple, au Panama, les travailleurs ont publié dans la presse un article selon lequel le traité d'échange avec les Etats-Unis était mis en péril car le Panama figurait sur cette liste noire.

Pour conclure, je voudrais relever que le rapport du Directeur général intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale* présenté à cette Conférence, souligne l'inégalité des revenus qui n'a fait que se creuser dans la plupart des pays ainsi que le fait que les revenus les plus élevés s'éloignent de plus en plus du revenu moyen.

Je voudrais pour terminer, remercier au nom de mon gouvernement, tous les pays qui ont appuyé notre candidature comme membre adjoint au Conseil d'administration du BIT pour la période 2011-2014.

Original arabe: M. GHARIANI (employeur, Tunisie)

J'aimerais remercier M. Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, et lui dire combien nous apprécions à sa juste valeur son rapport sur l'égalité au travail, son rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, et son rapport sur *Une nouvelle ère de justice sociale*.

Cette voix qui s'élève de Tunisie, la verte, la Tunisie d'après la révolution, la Tunisie libre, une voix qui exprime la liberté, l'espoir et la volonté d'aller vers un avenir meilleur, pour tous les Tunisiens, une voix qui vous vient d'un pays qui connaît une période transitoire vers l'affirmation d'une transformation démocratique véritable et la création d'une nouvelle république.

Nous œuvrons aujourd'hui pour une démocratie qui soit garante du développement économique et social, une démocratie qui assoit les bases de la transparence, de la justice et des droits, une démocratie qui réactive les investissements, relance les entreprises et crée des emplois pour des jeunes qui

n'aspirent qu'à travailler et à s'insérer dans la vie professionnelle.

Je voudrais ici devant vous tous faire part des remerciements chaleureux de l'Union tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, au BIT qui a organisé deux visites dans notre pays au lendemain de la révolution, et qui s'est déclaré disposé à nous apporter toute l'aide technique nécessaire, dans cette phase transitoire, en faveur de l'emploi, de la dynamisation du secteur privé et du développement des relations professionnelles entre les partenaires sociaux. Nous espérons que cette disposition se traduira par des actions concrètes à même de renforcer l'entente entre les différentes parties, et de favoriser la paix sociale dans le cadre d'une économie concurrentielle véritablement capable de réaliser le développement et de créer des emplois.

Mes remerciements s'adressent également à l'Organisation internationale des employeurs qui a apporté tout son soutien au secteur privé dans mon pays.

Ce sont les jeunes qui ont lancé cette révolution, une révolution qui n'avait aucun cadre politique mais dont les thèmes étaient surtout la liberté, le travail et la dignité. Mais ce qu'il faut aujourd'hui c'est que la société civile et les partenaires sociaux protègent cette révolution des dérapages, de la stagnation et continuent d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs.

Avec les partenaires sociaux, nous nous efforçons d'instaurer une trêve sociale qui renforce la stabilité et qui encourage un véritable dialogue responsable et apte à sauver l'économie, à relancer les entreprises, à préserver les emplois existants et créer de nouveaux emplois productifs et durables.

Nous mesurons l'ampleur de la responsabilité qui incombe aujourd'hui au secteur privé pour réactiver le développement et satisfaire les aspirations des jeunes Tunisiens, légitimes d'ailleurs, qui sont à l'origine de cette révolution digne.

Nous nous devons de redoubler d'efforts pour relancer les investissements nationaux et étrangers directs, encourager l'esprit d'entreprise et focaliser l'attention sur les régions où le développement économique est resté en deçà de l'attente de leurs habitants.

Il est naturel que toute révolution engendre une situation difficile et des obstacles. Nous essayons donc de donner espoir aux employeurs et les incitons à envisager l'avenir avec sérénité. Nul ne doute que les fruits de la révolution, à savoir la transparence et la justice, auront un impact positif sur les investissements et contribueront au développement de la coopération avec nombre de nos partenaires économiques, tant dans le Maghreb arabe que dans les pays arabes, africains, européens ou d'autres pays qui font partie de ces groupements avec lesquels nous sommes en dialogue, et que nous accueillons les bras ouverts dans notre pays.

Nous les accueillons avec la mentalité d'un pays qui a connu 3 000 ans d'histoire riche de civilisations successives et qui a toujours été terre de rencontre, de coopération et de paix, et la mentalité d'un peuple ouvert, instruit et formé, compréhensif et tolérant, un pays amoureux de la liberté et de la paix.

Certains ont déclaré lors du dernier sommet du G8 à Deauville que la Révolution tunisienne fait désormais partie du patrimoine de l'humanité. Aujourd'hui, nous comptons sur nous-mêmes en premier lieu afin que cette phase transitoire aboutisse.

Mais nous comptons également sur toutes les forces qui croient en la liberté et au droit des peuples à la dignité, à la justice et au succès de ce processus. Le succès de la Révolution tunisienne fera d'elle une référence pour tous les peuples aspirant à un avenir meilleur et il nous incombe de la faire réussir.

La paix et la liberté que nous revendiquons pour nous, nous la voulons aussi pour tous les États et les peuples, et en particulier le peuple palestinien dont nous appuyons la lutte et dont nous ressentons les souffrances. Nous interpellons tout un chacun pour l'aider à faire triompher sa cause juste et légitime, de vivre dans la paix, la liberté et la souveraineté sur sa terre, dans son État indépendant.

Original coréen: M. LEE (ministre de l'Emploi et du Travail, République de Corée)

La crise économique mondiale récente nous a appris que le modèle actuel de développement économique axé sur la croissance quantitative n'est plus efficace ni durable.

Comme l'a fait remarquer le Directeur général dans son rapport, nous croyons qu'il est l'heure pour les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de coopérer et de rassembler notre savoir et nos forces afin de tenter de mettre en œuvre un nouveau modèle de croissance économique qui puisse offrir une justice sociale.

La mondialisation rapide à laquelle s'est ajouté le progrès technologique a conduit à une croissance sans création d'emplois. Nous vivons donc à présent une époque marquée par une crise de l'emploi où les populations aux quatre coins du monde aspirent ardemment à de meilleurs emplois et à de meilleures perspectives d'avenir.

La République de Corée s'est remise plus facilement et rapidement de la crise que d'autres pays. Cependant, de nombreux Coréens pensent que la situation du marché du travail ne s'est pas beaucoup améliorée.

Le gouvernement coréen a donné à l'emploi la plus haute priorité dans son action nationale afin de créer une société équitable et inclusive par l'emploi. Nous accordons une grande importance aux deux orientations politiques que voici.

Tout d'abord, nous souhaitons inciter le marché du travail à créer plus d'emplois. A cette fin, nous avons annoncé la Stratégie nationale pour l'emploi 2020, en octobre, qui constitue le cadre des politiques gouvernementales axées sur l'emploi.

Cette stratégie est fondée sur l'idée de bâtir une société inclusive qui accorde à tous une chance équitable de travailler dans un cercle vertueux de croissance, d'emploi et de bien-être. Plus précisément, nous avons redoublé d'efforts pour améliorer l'employabilité des groupes vulnérables tels que les jeunes qui veulent travailler mais ont un accès limité à l'emploi, les femmes qui veulent reprendre le travail et les personnes âgées qui souhaitent continuer à travailler. A l'heure actuelle, des offres de formation et des services de placement efficaces leur sont offerts.

De même, des réformes du système social sont en cours pour encourager les gens à travailler, en aidant ainsi les pauvres à sortir par eux-mêmes de la pauvreté par le travail. Cette stratégie comprend l'évaluation de l'impact de l'emploi, dont le Directeur général a pris note dans son rapport.

Tout d'abord, à partir de cette année, les grands projets gouvernementaux devront préciser les effets attendus en termes de création d'emplois, et cette

évaluation servira de base pour l'allocation budgétaire et l'exécution du budget.

En outre, la gouvernance coopérative pour la création d'emplois à l'échelle nationale, qui rassemble les gouvernements centraux et locaux ainsi que le secteur privé, nous guidera dans notre quête de solutions pour faire face à la crise actuelle de l'emploi.

Deuxièmement, nous cherchons à développer des relations industrielles qui créent davantage d'emplois. Depuis le mouvement pour la démocratie qui a eu lieu en juin 1987 en Corée, et la crise de 1998, le gouvernement a milité pour les droits des travailleurs et des relations industrielles coopératives pour trouver des solutions qui bénéficient à la fois aux travailleurs et aux employeurs.

Toutefois, les employeurs payaient jusqu'ici un salaire à plein temps aux délégués syndicaux, ce qui n'est pas souhaitable. De même, la pluralité syndicale n'était pas autorisée au niveau des entreprises, ce qui limitait le droit d'association des travailleurs. Cela rendait difficile d'entretenir des relations industrielles mûres.

Treize années de consultations et de discussions approfondies entre les travailleurs, les employeurs et le gouvernement ont fini par régler ces problèmes.

Depuis juillet dernier, un système de congés payés est entré en vigueur. Il accorde le paiement de congés à des délégués syndicaux, seule exception au principe général de l'interdiction du paiement à plein temps des délégués syndicaux, à condition que leurs activités soient nécessaires à la fois aux travailleurs et aux employeurs. Le système est entré en vigueur en douceur et appliqué à 90 pour cent, avec 99 pour cent d'application de la législation.

A partir de juillet, les travailleurs pourront enfin avoir de multiples syndicats au niveau de l'entreprise, et les négociations collectives seront menées par le syndicat représentatif.

L'OIT a émis 11 recommandations demandant au gouvernement coréen d'adopter la pluralité syndicale et la liberté d'association. Les travailleurs, les employeurs et le gouvernement ont entrepris un processus laborieux de négociations tripartites mais y sont parvenus.

La loi révisée de 2010 tient compte du caractère unique des relations industrielles en République de Corée et est conforme aux normes internationales. L'OIT a reconnu que le système de négociations collectives coréen, avec des droits exclusifs pour le syndicat le plus représentatif, est compatible avec le principe de la liberté d'association.

Désormais, les syndicats en République de Corée jouiront d'une plus grande autonomie et les droits des travailleurs de s'organiser seront pleinement garantis. Disposer d'un syndicat représentatif assurera le bon déroulement des négociations collectives.

De même, étant donné que les voix des travailleurs seront entendues par un mécanisme plus démocratique, ce syndicat aura plus de poids sur les négociations.

Nous remercions l'OIT pour son appui et ses conseils et pour faire avancer les relations industrielles en Corée. Je suis heureux de vous faire part à présent de nos résultats.

La Corée va maintenant faire progresser ses relations industrielles qui atteindront leur pleine maturité qualitative et quantitative après avoir amélioré la

protection des droits du travail sur le plan quantitatif.

Six membres de notre sous-comité issus de l'Assemblée nationale de la République de Corée, y compris le député Lee Mi-Kyung, présent ici, sont venus apporter leur soutien à cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail et soutenir activement les progrès des relations industrielles en République de Corée.

La croissance économique durable ne devient possible qu'à partir du moment où nous poursuivons la croissance, l'emploi et la prospérité de façon équilibrée.

En outre, les grandes compagnies, les PME, les travailleurs réguliers et non réguliers devraient s'unir pour une meilleure coopération basée sur la compréhension et le respect mutuel qui permettront de répartir équitablement les fruits du travail.

Nous encourageons donc à la fois les travailleurs et les employeurs à assumer leurs responsabilités sociales envers leurs collègues et leurs communautés.

L'OIT est à la pointe de l'effort pour consolider le cercle vertueux de la croissance, de l'emploi et de la prospérité tout en aspirant à la justice sociale dans le processus de relance économique.

J'espère que cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail sera l'occasion, pour les Etats Membres, de partager leurs meilleures pratiques tout en menant des débats constructifs pour dessiner une voie pour une croissance nouvelle et durable.

Original anglais: M^{me} THAPPER (travailleuse, Suède)

Le rapport du Directeur général devrait être une lecture obligatoire pour tous les politiciens. Cela leur permettrait peut-être de comprendre qu'il est nécessaire de mettre rapidement en place un nouveau modèle de croissance durable et efficace. Sans ce nouveau modèle, la justice sociale pour une mondialisation équitable restera un vœu pieux.

Pendant ces trente dernières années, les politiques menées se sont traduites par une croissance continue des inégalités ainsi que par des déséquilibres sociaux et de développement. Les résultats sont aujourd'hui devant nous. Les pauvres souffrent. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront probablement pas atteints et les droits de l'homme sont loin d'être respectés partout dans le monde. Les travailleurs et les chômeurs, en particulier, font les frais de ces politiques.

La dernière crise financière n'a pas effrayé suffisamment les gouvernements et ne leur a pas fait comprendre qu'ils devraient construire un nouveau monde où la croissance économique irait de pair avec les progrès sociaux. Au lieu de cela, de nombreux pays développés où la crise a pris naissance, et qui ont été les premiers à en pâtir, recourent aux mêmes recettes que par le passé et appliquent des politiques de rigueur.

Les travailleurs et les travailleuses du secteur public et du secteur privé, ainsi que les retraités et les petites entreprises qui ne sont en rien responsables de cette crise, sont pénalisés au premier chef par ces politiques passées.

Les chiffres montrent, et cela n'a rien de surprenant, que la confiance des populations en notre système de gouvernance n'a jamais été aussi faible. Quand nos dirigeants vont-ils se décider à tirer des enseignements du passé? Telle est la question que l'on peut légitimement se poser.

Les travailleurs sont de plus en plus inquiets face à l'avenir. Nous voyons bien que nos besoins et nos aspirations ne sont pas considérées comme des priorités par beaucoup de nos gouvernements. Le chômage des jeunes atteint des niveaux inacceptables et provoque des troubles sociaux là où il est le plus élevé. Les récents événements survenus dans le monde arabe sont là pour en témoigner. L'accaparement des richesses et des revenus par une infime minorité est un scandale voire une indécence. Quand nous voyons que dans le monde, 60 millions de personnes gagnent autant que les 3,5 milliards de personnes les plus pauvres, nous n'avons qu'une réponse à donner: il faut que cela change!

Il est également dit dans le rapport qu'au rythme actuel, on ne pourra parvenir avant 75 ans à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes pour un travail égal. Les politiciens ne sauraient renoncer à leurs responsabilités. Ils doivent au contraire utiliser leurs compétences et leur volonté politique pour inverser la tendance.

La négociation collective est le meilleur outil pour réduire l'écart entre les salaires. L'action menée par des organisations d'employeurs et de travailleurs libres et démocratiques est capitale à ce niveau. Nous savons que la négociation collective permet aux travailleurs d'obtenir une part des gains de productivité et qu'elle contribue ainsi à la productivité.

Le modèle suédois s'inspire des principes de l'Agenda du travail décent. Le gouvernement suédois en parle dans les meilleurs termes lorsqu'il se rend à l'étranger. Ce fut par exemple le cas au Forum économique mondial. Cependant, depuis qu'il est parvenu au pouvoir il y a cinq ans, le gouvernement a procédé à des changements drastiques qui ont fortement aggravé les conditions des travailleurs dans les domaines – et cette liste n'est pas exhaustive – de la sécurité de l'emploi, de l'assurance-maladie et de la protection en matière de sécurité et de santé au travail.

La solidarité et l'égalité sont également des devoirs moraux. Ne pas fournir à nos jeunes une éducation, un travail décent, une vie décente et la possibilité de réaliser leurs rêves est inacceptable.

En 2019, l'OIT aura cent ans. J'espère que nous pourrions fêter cet événement en montrant de véritables résultats et en donnant le sentiment qu'une nouvelle ère a vraiment commencé.

Pour ce qui est de la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, force est de constater qu'aucun progrès n'a été enregistré. Aucune avancée ne sera possible si les restrictions imposées par l'occupation israélienne ne sont pas levées et si l'occupation ne prend pas fin. Si les Israéliens ne se retirent pas des territoires, la croissance économique et de l'emploi n'aura pas lieu.

Les Palestiniens sont victimes de discriminations. L'occupation les empêche de chercher du travail, d'obtenir un emploi et d'accéder à la prospérité. Les droits et libertés inscrits dans la Constitution de l'OIT restent pour eux lettre morte.

Les travailleurs suédois continueront de coopérer avec les travailleurs palestiniens et de leur démontrer leur solidarité. Nous exigeons qu'Israël mette un terme à l'occupation des territoires arabes occupés.

Permettez-moi, dans un premier temps, de vous adresser les salutations fraternelles du Président de la République de l'Equateur, M. Rafael Correa Delgado.

Le ministère des Relations professionnelles de l'Equateur est l'organisme de référence en matière de ressources humaines et de rémunération, qu'il s'agisse du secteur public ou privé. Au cours des deux dernières années, nous avons fait des progrès considérables en matière de travail, en faveur des travailleurs et du développement du pays.

Je voudrais, lors de cette courte intervention, vous faire part de trois grands accomplissements de notre gouvernement. Le 6 octobre 2010, la nouvelle loi organique de la fonction publique est entrée en vigueur. C'est la seule, en Amérique latine, qui réglemente la rémunération de l'ensemble des fonctions du secteur public, à tous les niveaux, par le biais d'un seul et même organisme. Elle tend ainsi à éliminer les excès et privilèges dont bénéficiaient certaines institutions et permet de fixer des salaires de façon plus équitable. Cette loi est le résultat de trois années de recherche sur la problématique du travail et sa législation en Amérique latine et en Equateur. Avec elle, 470 000 fonctionnaires sont désormais soumis à la réglementation du ministère.

Cette loi encourage l'efficacité car elle met en place un système de rémunération en fonction des résultats et de prime pour inciter les plus qualifiés à aller s'installer dans des régions éloignées et à poursuivre leur carrière; à cet effet, nous avons considérablement amélioré les compensations pour ceux qui prennent leur retraite à 70 ans, permettant aussi de laisser place aux nouvelles générations et favorisant l'emploi des jeunes.

D'autre part, nous avons créé l'Institut de la méritocratie, qui gère tous les concours obligatoires pour l'accès à la fonction publique. Nous sommes pleinement conscients du fait que, pour se développer, un pays a besoin d'une fonction publique efficace, c'est pourquoi la seule condition pour intégrer la fonction publique est d'être le meilleur.

Cette transformation du secteur public suit trois axes: la restructuration physique des ses institutions, l'automatisation et la mise en œuvre de systèmes informatiques et l'amélioration de la gestion des ressources humaines.

Notre deuxième accomplissement concerne le programme nommé «Le travail décent», qui nous a permis notamment de multiplier les inspections du travail et pour lequel nous avons procédé à une grande campagne d'information et de formation aux droits et devoirs au travail, qui s'adressait aussi bien aux travailleurs qu'aux employeurs. Nous avons quasiment triplé le nombre d'inspecteurs du travail.

Cette campagne est sans précédent dans l'histoire de notre pays et ses effets se ramifient de plus en

plus. Ainsi, de nombreuses entreprises et commerces se mettent désormais en règle avec leurs obligations en matière de travail. L'objectif final n'est pas tant de punir les infractions mais plutôt d'établir la synergie indispensable entre travailleurs et employeurs pour que, ensemble, ils visent un même objectif et entretiennent des relations professionnelles harmonieuses.

Nous encourageons si fortement le tripartisme qu'en décembre dernier, les travailleurs et les employeurs sont parvenus à un accord dans 14 des 22 commissions sectorielles qui avaient été réunies pour fixer les salaires minimum par secteur. C'est la première fois que l'ensemble des commissions se rassemblent et pour ce faire, 70 rencontres ont été organisées pendant les six mois précédant cette réunion.

Nous sommes en train de faire évoluer le rapport entre capital et travail pour que le capital n'ait jamais la priorité sur l'être humain et pour que la rentabilité des entreprises ne repose pas sur l'exploitation des salariés et sur de faibles salaires.

Je profite de l'occasion de la préparation d'une nouvelle convention internationale qui cherche à déterminer les conditions de travail minimales pour les travailleurs domestiques pour vous décrire la situation de ces travailleurs dans notre pays.

C'est d'ailleurs notre troisième accomplissement et je suis très fier de pouvoir affirmer que mon pays fait partie des plus progressistes en matière de protection des travailleuses domestiques. Nous avons lancé une campagne visant à assurer le respect des droits des travailleuses domestiques. Leurs salaires sont désormais alignés sur le salaire minimum de l'ensemble des travailleurs. Plus de 50 000 personnes, travailleurs ou employeurs, ont été formées dans 260 centres itinérants couvrant l'ensemble du pays. Nous avons réalisé plus de 16 000 inspections pour vérifier que les travailleurs domestiques recevaient bien le salaire qui leur était dû, qu'ils étaient bien inscrits à la sécurité sociale et qu'ils bénéficiaient de toutes les prestations auxquelles ils avaient droit.

Mais notre tâche ne se limite pas au contrôle. Nous donnons un statut aux travailleuses domestiques et leur offrons des formations en premiers soins, en soins aux enfants et aux personnes âgées, en cuisine, en sécurité, etc. Grâce à cela, nous professionnalisons progressivement cette activité.

L'Equateur traverse une période de changements. Nous nous dirigeons vers la rationalisation de la fonction publique grâce à la nouvelle loi organique de la fonction publique et grâce à l'Institut de la méritocratie. Nous multiplions les inspections, promouvons les droits des travailleuses domestiques et continuons à encourager le dialogue social tripartite.

(La séance est levée à 12 h 35.)

Onzième séance

Lundi 13 juin 2011, 14 h 45

Présidence de M. Hossu

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Le PRÉSIDENT

Nous allons poursuivre la discussion générale sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Nous devons vous annoncer une séance spéciale consacrée à un panel interactif de haut niveau sur l'emploi et la justice sociale dans une économie mondialisée.

M^{me} KORA ZAKI LEADI (*gouvernement, Bénin*)

Permettez-moi, avant tout propos, d'exprimer ma gratitude au Directeur général du Bureau international du Travail et à l'Organisation qu'il dirige pour tous les efforts qu'ils ne cessent de déployer en vue de garantir la paix et la justice sociale dans le monde.

La crise économique apparue en 2008 a des effets néfastes sur tous les pays, en particulier ceux en voie de développement dont la situation économique avait déjà commencé à se détériorer. Les conséquences sur la population sont énormes, en particulier les travailleurs menacés par la perte de leur emploi. La chute des taxes à l'exportation a accentué la précarité dans les pays dont le budget est essentiellement constitué par les recettes fiscales.

Face à ces défis et à l'impact négatif de cette crise sur le marché du travail, le Bureau international du Travail, ayant pris la mesure du poids de la menace qu'elle induit, notamment sur la productivité des entreprises, la création d'emplois, le respect des normes et de la législation du travail, a initié plusieurs actions au nombre desquelles l'organisation, ici à Genève, en juin 2009, d'un sommet de haut niveau qui a rassemblé les chefs d'Etat de tous les continents.

Les travaux de ce sommet ont abouti à l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi, dont l'objectif principal est la reprise du marché de l'emploi axée sur le travail des femmes. En d'autres termes, le Pacte vise à placer l'emploi, la protection sociale et le respect des droits des travailleurs au centre des politiques nationales et ainsi atténuer les effets de la crise.

L'accent est ici mis sur le concept du travail décent comme vecteur de développement, de lutte contre la pauvreté et de sortie de crise. Il est axé sur les normes fondamentales du travail élargies aux

objectifs stratégiques de l'OIT, notamment la protection sociale, la promotion de l'emploi décent pour tous et le dialogue social.

Pour accompagner les pays Membres dans le processus de mise en œuvre de l'Agenda du travail décent, l'OIT a initié les programmes par pays pour un travail décent comme cadre de référence de sa coopération avec les pays Membres.

Plusieurs pays, dont le Bénin, disposent déjà de leur programme par pays de promotion du travail décent. Les mesures de riposte à la crise devraient donc fortement mettre l'accent sur les besoins des travailleurs, des membres de leur famille ainsi que sur la viabilité des entreprises qui créent des emplois décents.

En inscrivant à l'ordre du jour des discussions de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail la question de la crise économique mondiale et la contribution de l'OIT, le Bureau international du Travail voudrait sans nul doute associer les mandants tripartites à une évaluation des actions entreprises dans le cadre de la sortie de la crise en vue de mesurer le chemin parcouru et les défis restant à relever.

Il est important que la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi tienne compte des besoins des pays, des ressources et des priorités nationales. Toutefois, la lutte contre la crise ne pourra pas aboutir à de meilleurs résultats si elle est menée dans une approche individualiste. Elle devra faire appel à la solidarité entre tous les pays à travers les processus de dialogue social en vue de parvenir à une solution globale dans une synergie d'action tripartite.

C'est ici l'occasion de remercier l'OIT pour l'adoption de ce Pacte extrêmement précieux qui implique que l'emploi et la protection sociale sont au cœur des stratégies de développement. L'OIT a un rôle de premier rang à jouer en vue de créer les conditions d'une reprise effective du marché de l'emploi.

Elle s'est elle-même engagée à aider les mandants qui le demandent, à appliquer le Pacte mondial pour l'emploi qui constitue, avec le Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, un cadre adéquat pour la définition de mesures de lutte contre la crise.

Pour atténuer les effets de la crise sur les populations, le gouvernement du Bénin mène entre autres des actions au profit des couches les plus vulnérables. Les premiers bénéficiaires de ces actions sont les femmes, avec l'octroi à leur profit d'un microcrédit, destiné à leur assurer un mieux-être. Nos

actions sont menées notamment en vue de la promotion de la petite et moyenne entreprise, de l'accroissement de la productivité, de la mise en place d'infrastructures et d'équipements agricoles. Une carte des potentialités d'emploi des jeunes et des femmes a été adoptée. Cette carte se veut un aperçu sur les potentialités économiques, les créneaux porteurs et les opportunités d'emploi dans toutes les communes du Bénin.

Les politiques et stratégies nationales de développement incorporant la création d'emplois et la réduction de la pauvreté sont entre autres le développement des micros, petites et moyennes entreprises, véritables sources d'emplois principalement dans l'agro-industrie, la mise en place d'infrastructures de base dans l'agriculture pour rendre la production moins aléatoire, le développement d'un réseau routier dense et performant, les travaux urbains à haute intensité de main-d'œuvre, le développement du tissu industriel, le développement de l'artisanat, sous-secteur abritant plus de 12 pour cent des emplois.

Dans le registre de la protection sociale, il me paraît important de rappeler que l'environnement économique de notre pays repose sur deux secteurs: le secteur formel structuré et le secteur informel qui représente une part importante de l'activité économique. Le gouvernement, en coopération avec le BIT, a mis en place des mutuelles de sécurité sociale au profit des travailleurs de ce secteur qui ne sont pas pris en compte par le régime classique.

Original español: M. GUTIÉRREZ CANDIANI (employeur, Mexique)

La Conférence patronale du Mexique, COPARMEX, en tant que représentante des employeurs du Mexique, se félicite que notre rencontre porte sur les préoccupations et les initiatives si importantes que le Directeur général a présentées dans son rapport intitulé: *Une nouvelle ère de justice sociale*.

Nous partageons son inquiétude, ses espoirs et l'appel lancé à nous tous qui avons un poste de représentation ou de décision dans le monde et nous invitant à assumer une responsabilité historique face à cette période nouvelle de mutations, de défis et d'incertitude.

Le diagnostic est clair: l'on ne peut pas dire que la crise économique mondiale de 2009 ait été surmontée, du moins pas tant que nous n'aurons pas jeté les bases d'un développement plus rapide mais également équitable et durable, avec une mondialisation à visage plus humain, inclusif, socialement responsable et viable sur le plan écologique. D'autres crises apparaîtront si nous ne sommes pas capables de générer les possibilités et de créer les milliards d'emplois décents qui manquent dans le monde.

Les événements récents nous rappellent, à juste titre, que c'est là l'exigence minimum et juste de tous ces jeunes qui sont sortis dans les rues et sur les places de très nombreux pays pour protester contre une réalité économique qui est incapable de les intégrer, qui les rejette ou leur demande d'attendre indéfiniment, comme si ce n'était pas une nécessité fondamentale et un droit que d'avoir un emploi décent qui permette de se forger un destin, de participer de façon productive à la société, d'obtenir les ressources publiques et privées élémentaires qui sont accessibles grâce au travail formel.

L'appel à l'action que lance cette Conférence est tout à fait conforme aux principes et aux valeurs de l'association d'employeurs que je représente et conforme aussi aux efforts que nous déployons au Mexique. Sans aucun doute, nous sommes maintenant en un moment où il faut préparer l'avènement d'une ère nouvelle avec une croissance économique qui soit efficace sur le plan social; il faut décider de ce que nous souhaitons pour le XXI^e siècle et de ce qu'il faut faire pour y parvenir.

C'est exactement ce que nous faisons, nous employeurs du Mexique: nous souhaitons lancer avec d'autres acteurs de la société et avec la participation de tous les citoyens, un projet de pays qui soit partagé, un nouveau pacte unissant tous les Mexicains et qui nous permette de garder un cap bien précis. Face à des problèmes multidimensionnels et interdépendants, il faut réagir en adoptant une approche intégrée et systémique. La proposition que nous faisons à notre nation se fonde sur trois prémices que nous partageons avec la majorité de la population: la libre-concurrence, la démocratie et la responsabilité sociale, qui se fondent sur les principes de justice, de solidarité et de subsidiarité.

C'est sur ces bases que sont construites nos initiatives visant à réformer la loi fédérale du travail qui nous régit et qui n'a subi aucune modification depuis quarante et un ans. Tout en garantissant les droits fondamentaux des travailleurs et des entreprises, nous voulons nous adapter aux réalités nouvelles des processus productifs et de la société. Nous partons du principe qu'il faut protéger les emplois existants mais également créer des possibilités pour les chômeurs, pour les jeunes, et pour tous ceux qui travaillent dans le secteur informel dans des conditions précaires. Nous recherchons davantage de certitudes juridiques pour toutes les parties. Il s'agit de lutter contre le travail des enfants, contre tous les types de discrimination, d'aider les mères qui travaillent, les personnes handicapées, les travailleurs agricoles et les travailleurs migrants.

Nous devons assurer la durabilité des centres de travail grâce à une coopération efficace entre employeurs et travailleurs, mettre à profit toutes les possibilités que nous ouvrent la technologie, et surtout, soutenir les petites et moyennes entreprises qui sont et resteront les principales créatrices d'emplois.

La souplesse que demandent beaucoup d'entreprises et de travailleurs, n'est pas nécessairement opposée au défi démographique ni à la sécurité sociale et aux prestations de santé auxquelles ont droit tous les citoyens.

C'est justement là que l'approche multidimensionnelle se révèle essentielle pour trouver une sorte d'équilibre en tenant compte du monde de la sécurité sociale universelle en matière de santé. Dans des pays comme le nôtre, c'est une possibilité tout à fait réelle qui doit passer par le biais de réformes indispensables, comme celle des domaines agricoles.

Les défis ou les solutions que nous proposons sont semblables dans bien des pays, notamment les pays émergents. Mais au niveau mondial, il est également urgent de concevoir une vision de l'avenir qui soit plus précise, plus consensuelle, à l'aide d'une approche holistique et multilatérale. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions progresser sur des questions telles que le développement durable et l'environnement, la mobilité internationale des travailleurs et la migration. C'est là une des questions les plus cruciales de notre société mondiale et l'histoire jugera de notre capacité de relever ce défi

qui est sans doute l'une des occasions de changement les plus importantes pour le développement humain. L'appel lancé par les entrepreneurs de COPARMEX aux Mexicains consiste à vivre et à construire un pays en fonction de nos besoins, de nos aspirations, de nos potentialités, et non pas en fonction des inerties, des paradigmes obsolètes, des idéologies, des mythes ou des intérêts particuliers que nous devons surmonter.

Il doit s'agir là d'un compromis au niveau mondial en cette époque de défi redoutable mais qui recèle également des possibilités extraordinaires pour le progrès de tous les peuples. Donnons donc une chance à cette capacité de transformation qu'ont tous les êtres humains pour construire un avenir meilleur, et dans cette tâche, vous pouvez compter sur les employeurs et le peuple mexicains.

Original anglais: M. KUDATGOBİLİK (employeur, Turquie)

C'est une réunion internationale très importante étant donné que l'OIT célèbre la 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

De tels rassemblements internationaux sont très constructifs pour les pays et les institutions internationales, et bien évidemment pour l'OIT, la plus ancienne organisation économique et sociale de la famille des Nations Unies.

En tant que représentant des employeurs turcs qui se trouvent au cœur de l'économie et par conséquent peuvent dire la vérité vraie en la matière, je serai très bref et citerai quelques statistiques de base récemment publiées par des organisations internationales telles que le FMI, la Banque mondiale, et l'OCDE et par l'Institut turc de la statistique.

Après la contraction de 4,8 pour cent observée en 2009, notre économie a progressé de 8,9 pour cent en 2010 et la Turquie a donc présenté le troisième taux de croissance dans le monde, après la Chine et l'Inde.

Avec cette performance, la Turquie menait également le groupe des pays membres de l'OCDE l'année dernière. Selon le Fonds monétaire international, notre pays – nous l'espérons – parviendra à un taux de croissance de 4,6 pour cent cette année. Et même si pareil résultat placera de nouveau la Turquie au premier rang des pays européens, nous nous attendons, en tant qu'employeurs ou en tant qu'hommes d'affaires, à un taux de croissance encore plus élevé, à en juger d'après les résultats auxquels nous sommes déjà parvenus au premier semestre.

Maintenant, j'aimerais, avec votre autorisation, vous parler du rôle joué par les partenaires sociaux. La Turquie est au nombre des pays qui ont réussi à

passer directement de la situation consécutive à la crise mondiale à une croissance rapide. En fait, les relations harmonieuses entre les employeurs et les salariés, ainsi que les attitudes et les politiques de notre gouvernement, fondées sur le dialogue social, ont contribué à l'instauration de bonnes relations de travail dans le pays. A cet égard, j'aimerais également parler en termes positifs des mesures fort efficaces prises par notre gouvernement contre le chômage provoqué par la crise (possibilité de travailler à court terme, etc.).

A propos de paix sociale et de dialogue social, je mentionnerai aussi, brièvement, les études consacrées, ces dix dernières années, à l'amendement de la loi n° 2821 sur les syndicats et la loi n° 2822 sur les conventions collectives, la grève et le lock-out. Ce travail est pour l'essentiel achevé après les réunions des partenaires sociaux organisées au début de l'année, et la version définitive du projet de loi a été communiquée à toutes les personnes concernées. Dans ce texte mis en forme finale par voie de négociations entre les partenaires sociaux, il reste un point – relatif à l'établissement du lieu de travail et aux syndicats et fédérations professionnels – sur lequel notre confédération n'est pas d'accord. Pour le reste, nous approuvons le projet à 100 pour cent d'une manière générale. Je pense donc que cette loi pourra être adoptée rapidement sans porter atteinte au système qui a été mis en place par les partenaires sociaux.

Avant de conclure, j'aimerais exprimer notre appréciation concernant le rapport du Directeur général qui prône une nouvelle stratégie de croissance efficace et une mondialisation fondée sur la justice sociale.

Nous, les employeurs turcs, étudions une nouvelle stratégie de croissance fondée sur la création d'emplois, la technologie, l'efficacité, la productivité, la compétitivité.

Nous avons récemment constitué un comité ad hoc composé d'universitaires éminents et de spécialistes, qui est chargé d'élaborer un modèle de croissance reposant sur ces principes.

Nous savons bien que, pour être fructueusement appliquées dans le monde actuel, de telles stratégies et politiques doivent être coordonnées à l'échelle internationale.

A cet égard, nous partageons pleinement l'avis du Directeur général: l'OIT doit jouer un rôle moteur dans la formulation du débat sur les politiques privées et publiques de l'avenir.

(La séance est levée à 15 h 05.)

Douzième séance

Lundi 13 juin 2011, 17 h 10

Présidence de M. Lima Godoy et de M. Hossu

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Le PRÉSIDENT

La Conférence est maintenant invitée à visionner un enregistrement vidéo de M^{me} Daw Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix.

(Le message de M^{me} Daw Aung San Suu Kyi à la Conférence internationale du Travail est diffusé en vidéo.)

*Original anglais: M^{me} AUG SAN SUU KYI
(prix Nobel de la paix)*

Le Préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail s'ouvre sur un message aussi simple que percutant: une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale. Plus loin, il précise que la non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays. Il affirmait ainsi à merveille l'interdépendance du destin des nations, à une époque où le terme «mondialisation» n'était guère usité, et encore moins le concept.

L'OIT a prouvé qu'elle transcendait le temps, son mandat l'ancrant fermement dans l'évaluation pragmatique de ce qu'il faut faire pour instaurer un monde de paix et de justice. De plus, ses Membres ne sont pas seulement représentés par les gouvernements mais aussi par les employeurs et les travailleurs, ce qui la rend unique non seulement au regard des autres organisations internationales mais aussi parce qu'elle est résolument tournée vers l'avenir, à l'heure où les organisations internationales sont appelées à faire entendre la voix non seulement des gouvernements mais aussi des peuples, qui sont les véritables représentants des nations.

En retenant le thème d'une nouvelle ère de justice sociale pour la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, l'OIT a montré, une fois de plus, qu'elle vivait avec son temps et qu'elle était même un peu en avance.

La paix universelle et durable se fait certes encore attendre et il faut trouver d'urgence des moyens inédits et plus efficaces d'atteindre cet objectif que nous devons toujours garder à l'esprit, même si, trop souvent, il paraît inaccessible.

La mondialisation ouvre de nouvelles perspectives mais elle comporte aussi de nouveaux dangers comme, pour ne citer que les plus évidents, la facili-

té avec laquelle sont diffusées la propagande, les armes de haine et le terrorisme. Il est donc impératif de redoubler d'efforts dans notre quête de paix si nous voulons que la Terre soit un lieu sûr pour nous et pour les générations futures.

Lorsque l'OIT s'est vu décerner le prix Nobel de la paix, en 1969, le Président du Comité d'Oslo a rappelé le principe fondateur de l'Organisation: la justice sociale comme fondement d'une paix durable. Rares sont les organisations qui comme l'OIT ont su traduire dans les actes les idéaux moraux sur lesquels elles reposent. Il est exaltant de voir, comme le montre l'OIT, que donner vie aux idéaux et en faire le moteur du changement n'est pas un rêve impossible!

La philosophie qui guide actuellement l'Organisation, celle de l'Agenda du travail décent, qui est fondé sur les normes du travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social, devrait se traduire par des pas de géant vers la justice sociale et, partant, vers le progrès et la paix. Nous attendons de l'OIT qu'elle soit à la hauteur de ses succès et qu'elle parvienne à atteindre ces objectifs, en veillant, fidèle à sa profession de foi, à ce qu'aucun pays n'échoue, puisque le succès de tous en dépend.

Je voudrais à présent lancer un appel en faveur de mon pays, la Birmanie. Il fut un temps où elle était considérée comme le pays le plus à même de réussir en Asie du Sud-Est. Aujourd'hui, elle est à la traîne, derrière pratiquement tous les pays de la région. Le travail accompli par l'OIT dans notre pays a mis en lumière l'indissociabilité des questions politiques, sociales et économiques. En s'employant à mettre fin au travail forcé et au recrutement d'enfants soldats, l'OIT en est inévitablement venue à s'occuper de questions telles que l'état de droit, les prisonniers d'opinion et la liberté syndicale.

Il y a six mois, la Ligne nationale pour la démocratie et d'autres organisations et particuliers qui luttent pour un changement politique en Birmanie ont mis en place un réseau citoyen intégrant une série de projets d'ordre social et humanitaire dans un vaste programme en faveur de la démocratie et des droits de l'homme. La vitesse à laquelle ce réseau s'est développé, qui dépasse nos espérances, prouve bien que les sphères sociale, économique et politique sont indissociables et que notre peuple a soif de justice sociale, de prospérité et de progrès.

Nous demandons à l'OIT d'étendre ses activités pour l'aider à entrer dans une ère de justice sociale. Nous tenons particulièrement à ce que les travailleurs de notre pays puissent constituer des syndicats. Ce qui compte pour nous c'est que soient ap-

pliquées au plus vite les normes internationales les plus élevées.

Les droits au travail font partie intégrante du développement des nations et je reviens sur la profession de foi de l'OIT, selon laquelle l'échec d'un pays fait obstacle au progrès de tous les autres. Il ne faut pas que la Birmanie échoue et il ne faut pas que le monde abandonne la Birmanie.

Pour conclure, je tiens à remercier de tout cœur l'OIT de tout ce qu'elle a accompli en Birmanie malgré de nombreuses difficultés. J'espère qu'une coopération de plus en plus étroite pourra s'instaurer entre l'Organisation et ceux qui aspirent sincèrement à une paix durable, solidement ancrée dans la justice sociale, économique et politique, non seulement dans mon pays mais dans le monde entier.

Original portugais: M. LUPI (gouvernement, Brésil)

A l'occasion de cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, je voudrais dire à quel point je suis honoré et heureux de participer, pour la cinquième année consécutive, à des débats de si haut niveau, qui ont une influence sur le quotidien des travailleurs du monde entier. Cette expérience nous prépare et nous apprend à dialoguer avec des personnalités éminentes. Elle nous aide aussi à affiner notre sensibilité sociale. Je vous en suis infiniment reconnaissant.

La 100^e session de la Conférence marque une étape importante dans l'évolution de notre société, qui a connu beaucoup de crises, de guerres, mais qui a su relever des défis qui naguère encore paraissaient insurmontables, confirmant ainsi l'engagement de l'OIT d'améliorer le bien-être collectif des générations de travailleurs présentes et futures.

Cet après-midi a été adoptée une convention consacrée au travail domestique, secteur le moins réglementé dans le monde du travail. Les travailleurs et les travailleuses domestiques sont parmi les plus vulnérables, exposés qu'ils sont à toutes sortes d'abus et à la discrimination fondée sur la race, le genre, la couleur de peau ou l'origine ethnique.

Au Brésil, ce secteur représente à peu près 7 millions de travailleurs, qui sont mal protégés. Seuls 10 pour cent sont dûment enregistrés comme tels. C'est pourquoi l'adoption d'une convention destinée à leur assurer un travail décent et une vie digne nous tient à cœur. L'OIT peut compter sur notre soutien résolu. Forts de ce texte, les travailleurs domestiques pourront officialiser leur statut et faire valoir leurs droits.

Le renforcement de la protection sociale, pour qu'elle s'étende aux groupes les plus vulnérables est pour nous un combat quotidien. A cet égard, je voudrais porter à votre attention que le gouvernement fédéral vient de lancer le plan «Brésil sans misère», un des chevaux de bataille de notre Présidente, Dilma Rousseff, dont le premier objectif est de tirer 16,2 millions de Brésiliens de la misère.

M^{me} Rousseff a fait de l'éradication de la pauvreté la priorité essentielle de son gouvernement. Je la cite «Le combat le plus obstiné de mon gouvernement sera d'éliminer la pauvreté extrême et de créer des perspectives d'avenir pour tous, je ne pourrais pas trouver la paix tant qu'il y aura des Brésiliens affamés, des familles désespérées dans les rues, des enfants pauvres abandonnés et livrés à leur propre sort. On ne peut se reposer qu'à partir du moment

où les familles sont bien nourries, qu'elles connaissent la paix et la sérénité et qu'elles ont un emploi».

L'un des piliers du Plan «Brésil sans misère» est l'inclusion sociale. La formation joue un rôle important car il s'agit de créer des emplois et des revenus pour les plus pauvres tout en répondant aux besoins des citoyens. L'objectif est de toucher quelque 1,7 million de personnes, âgées de 18 à 65 ans, par toute une série de mesures, comme un système public du travail, de l'emploi et des revenus, le Programme national d'inclusion des jeunes, le Programme national d'accès à la formation technique et le Programme Minha casa minha vida, qui porte sur la collecte de matériel recyclable.

Nous nous proposons de rapprocher la formation technique du monde des employeurs. L'idée est de pouvoir offrir quelque 200 stages et cours gratuits. Nous fournissons le matériel pédagogique, les repas scolaires et le transport gratuit aux élèves.

Dans le droit fil de cette initiative, j'ai la satisfaction d'annoncer que nous sommes en train d'organiser la première conférence nationale de l'emploi et du travail décent pour mai 2012 sur le thème: Créer des emplois décents pour combattre la pauvreté et les inégalités sociales. Nous voulons être sûrs que tous les Brésiliens puissent avoir accès à un travail décent.

Nous devons progresser sur le plan des outils macroéconomiques, de la finance, de la production et sur le plan social, en nous appuyant pour ce faire sur les progrès enregistrés sous le gouvernement Lula.

Sous la présidence Lula, plus de 15 millions d'emplois ont été créés dans le secteur formel. Maintenant, nous y ajoutons un million de nouveaux emplois pour 2011, dont 40 pour cent ont été regagnés sur le secteur informel.

Le Brésil est présent ici non seulement pour demander la solidarité, mais aussi pour offrir sa solidarité à ceux qui nous ont offert la leur par le passé. La solidarité que nous apportons à cette tribune est une question primordiale pour nous. Il importe que le lieu de travail soit sain et sûr. Dans notre pays comme dans beaucoup de régions du monde, nous rencontrons le problème des accidents du travail, qui ont souvent une issue fatale. Dans le monde entier, des travailleurs risquent leur vie au travail.

Il est très important de réformer en profondeur ce système et de créer des emplois décents, dans des conditions de dignité, pour que les travailleurs puissent travailler dans un climat de sécurité propre à préserver son intégrité physique et mentale.

Original chinois: M. YIN (ministre des Ressources humaines et de la Sécurité sociale, Chine)

A l'occasion de cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, il est très important d'examiner le chemin parcouru par l'OIT, ainsi que les défis auxquels est confronté le monde du travail, et les circonstances de l'époque actuelle. Je souscris aux propositions présentées par le Directeur général dans son rapport intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*. Je salue les pays concernés car beaucoup d'entre eux ont fait des efforts pour transformer leurs paradigmes de croissance économique, pour lutter activement contre la crise et ses conséquences sociales, et pour promouvoir une croissance inclusive par le travail décent.

Alors que l'économie mondiale reprend, il subsiste de nombreuses zones d'ombre et des facteurs déstabilisants. En conséquence, le processus de re-

prise de l'économie mondiale va être extrêmement douloureux. Comme l'a signalé le Directeur général dans son rapport, la croissance de l'emploi reste faible, le chômage persiste et l'augmentation du secteur informel et un élargissement de l'écart entre les revenus demeurent des préoccupations communes à tous les pays.

La crise financière internationale a amené les pays à concevoir de façon nouvelle et à revoir radicalement leurs schémas de croissance économique traditionnels. De plus en plus, les peuples se rendent compte qu'il est très important pour le développement économique de mettre l'accent sur la promotion de l'équité et de la justice sociale pour que les résultats obtenus par le développement profitent à tous.

A l'occasion de la cinquième réunion ministérielle de l'APEC/HRD sur les ressources humaines tenue l'année dernière, le Président chinois Hu Jintao a évoqué la croissance inclusive comme outil pour résoudre les problèmes sociaux qui étaient apparus dans le sillage du développement économique.

La Chine appuie la croissance inclusive et la poursuit activement. Au cours de ces dernières années, le gouvernement chinois s'est engagé à intégrer le développement économique en améliorant les moyens d'existence de sa population en accélérant les programmes sociaux et en allant dans le sens d'un développement socio-économique équilibré, complet et durable.

Les efforts de la Chine ont été payants dans certains domaines. Tout d'abord, la Chine a surmonté les effets de la crise financière internationale et a maintenu une stabilité de l'emploi.

Au cours des cinq dernières années, 57 millions d'emplois ont été créés dans les zones urbaines, une augmentation de plus de 11 millions d'emplois par an. En outre, 45 millions de travailleurs agricoles ont été transférés dans les secteurs non agricoles et le taux de chômage est resté inférieur à 4,3 pour cent.

Deuxièmement, de grandes avancées ont été enregistrées dans le domaine de la sécurité sociale. La Chine a promulgué la loi sur les assurances sociales. La couverture des systèmes d'assurance sociale s'est élargie rapidement par le biais de différents programmes, en ce qui concerne la santé en particulier. A l'heure actuelle, 1,26 milliard de personnes sont désormais couvertes par l'assurance santé. La couverture assurance pour le troisième et le quatrième âge est passée des zones urbaines aux zones rurales et devrait couvrir la totalité de la population d'ici à 2015.

Troisièmement, je dirais que les relations de travail en Chine sont dans l'ensemble stables et plutôt harmonieuses. Le gouvernement a renforcé son système de protection des intérêts des travailleurs et a amélioré les systèmes de travail contractuels et le système du contrat collectif.

Des progrès réguliers ont été réalisés pour augmenter les salaires des travailleurs. En 2010, le salaire annuel moyen des travailleurs urbains a augmenté de 77 pour cent par rapport à 2006.

En même temps, nous sommes conscients des défis et des difficultés qui se posent à notre développement. Nous devons déployer encore plus d'efforts pour parvenir au plein emploi et pour donner à chaque Chinoise et à chaque Chinois la sécurité sociale de base.

Notre gouvernement a formulé le douzième plan quinquennal pour le développement économique et

social. Conformément à ce plan, nous allons accélérer la transformation de notre modèle de développement économique, prendre des mesures plus courageuses pour protéger et améliorer le bien-être de notre population, promouvoir l'équité et la justice sociale, réaliser des progrès économiques et sociaux équilibrés grâce au développement durable.

Pour réaliser la croissance inclusive et aller donc dans le sens de l'aspiration commune à tous les peuples du monde, il est extrêmement important que les gouvernements conjuguent leurs efforts. Voici quelques propositions à cette fin.

D'abord, il nous faut adopter la stratégie consistant à donner la priorité à l'emploi. La promotion de l'emploi doit devenir l'un de nos objectifs prioritaires dans le développement économique et social et mettre en place des politiques de l'emploi positives et proactives, ainsi que des politiques macroéconomiques, propices à la création d'emplois. Nous devons renforcer la coordination des politiques budgétaires, financières, industrielles et de l'emploi, créer des possibilités d'emploi justes, améliorer la qualité de l'emploi et nous efforcer de parvenir au plein emploi.

Deuxièmement, nous devons renforcer la protection sociale. Il nous faut construire et améliorer le système de sécurité sociale adapté à chaque pays. Afin d'améliorer le système de répartition des revenus, pour que le revenu par habitant croisse en même temps que l'économie et que la rémunération croisse en même temps que la productivité.

Troisièmement, il faut améliorer les capacités et la formation des travailleurs. Pour aller dans le sens de la transformation de nos schémas de croissance économique et de la modernisation de la structure économique, nous devons assurer la formation professionnelle de tous les travailleurs, améliorer leurs capacités et leurs compétences, promouvoir la croissance des entreprises et créer davantage d'emplois.

Quatrièmement, nous devons améliorer la communication et la coopération. Tous les pays du monde doivent améliorer la coopération, le dialogue et l'échange d'expériences, avec un esprit ouvert et inclusif. La communauté internationale doit respecter le choix de chaque pays quant à la voie qu'il veut suivre pour arriver au développement.

En outre, les pays doivent assumer plus de responsabilités et aider les pays en développement à élargir les possibilités d'emploi, améliorer la protection sociale et réaliser la croissance inclusive. L'OIT a un grand rôle à jouer dans la promotion d'une croissance inclusive.

Je voudrais saisir cette occasion pour annoncer que, dans le but de promouvoir la coopération Sud-Sud et d'appuyer dans le domaine de l'emploi, la coopération technique des pays en développement, la Chine a décidé de verser une contribution de 1 million de dollars à l'OIT pour tout ce travail d'assistance et de coopération.

Unissons nos efforts pour apporter notre juste contribution à la cause du travail décent pour tous et promouvoir la croissance participative et ouverte à tous.

Original anglais: M. SVETLIK (ministre du Travail, de la Famille et des Affaires sociales, Slovaquie)

Cette année, nous célébrons la 100^e session de la Conférence internationale du Travail. Des moments comme celui-ci sont importants pour examiner ce que nous avons réalisé dans le passé, mais égale-

ment pour affronter les défis futurs. Je suis d'accord avec le Directeur général, lorsqu'il dit que les valeurs et les politiques de l'OIT nous placent du bon côté de l'histoire.

Cela fait longtemps que notre société n'a pas rencontré de telles difficultés. Les chiffres du rapport révèlent un accroissement des déséquilibres et des inégalités sociales et économiques dans nos sociétés. Ces tendances sont très préoccupantes et nécessitent des mesures urgentes. Cependant, lorsqu'on prend des mesures, à quelque niveau que ce soit, il faut tenir compte de trois facteurs importants.

Premièrement, le développement durable de notre civilisation n'est possible que si les trois dimensions – sociale, environnementale et économique – sont placées sur un pied d'égalité. Deuxièmement, la sécurité sociale est un besoin universel et un droit humain fondamental. Et troisièmement, la politique sociale est un investissement dans le capital humain.

Dans ce contexte, la capacité de l'OIT doit être renforcée. Nous devons continuer à consolider les normes internationales du travail, à établir un socle de protection sociale pour les plus vulnérables et à assurer l'application effective des normes adoptées.

Nous devons continuer à nous engager en faveur du Pacte mondial pour l'emploi et de l'Agenda du travail décent. Les quatre objectifs stratégiques de l'Agenda peuvent nous permettre de parvenir à une reprise durable, riche en emplois et équitable.

Le gouvernement de la République de Slovénie ne ménage pas ses efforts pour surmonter les conséquences sociales de la récente crise économique et financière. Il a mis en place des politiques actives du marché du travail et des mesures pour soutenir le revenu des personnes. Nous avons augmenté récemment le salaire minimum de 23 pour cent. Les transferts sociaux et les prestations familiales et sociales ont une incidence importante sur la réduction de la pauvreté en Slovénie. Durant la crise la plus grave, en 2009-10, nous avons eu recours au travail temporaire et à des aides en cas de mises à pied temporaires.

Cependant, les pressions croissantes qui pèsent sur les dépenses sociales sont difficiles à soutenir. L'un des principaux enjeux de la politique sociale et du marché du travail est de faciliter et encourager la création d'emplois. La crise économique et la lenteur de la reprise ont montré à quel point il était urgent de répondre aux problèmes structurels que connaissent la Slovénie et d'autres Etats ayant un système de protection sociale.

Nous avons modernisé les systèmes de retraite et cette expérience a montré que des réformes structurelles doivent être préparées en collaboration étroite avec les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes intéressées. Il est important de parvenir à un vase consensus social sur l'inévitabilité des changements structurels, même si ceux-ci semblent défavorables, à première vue. Le vieillissement de la population est une réalité en Europe, et il est urgent de réformer les systèmes de retraite. La création d'emplois devrait aller de pair avec l'allongement de la vie active, afin de maintenir des revenus adéquats à la retraite, sans pour autant remettre en cause la viabilité financière.

C'est notre responsabilité commune et c'est aussi celle des gouvernements, des employeurs et des syndicats, de ne pas compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins. La responsabilité d'assurer la protection sociale des

plus vulnérables doit rester avant tout celle de l'Etat.

Pour terminer, je suis d'accord avec le Directeur général, lorsqu'il dit que «c'est notre devoir de contribuer à orienter cette ère nouvelle vers la justice sociale pour une mondialisation équitable».

La Slovénie n'est qu'une petite pièce de cette mosaïque; cependant, nous soutenons fermement la recommandation faite par la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation, selon laquelle il faut commencer à l'échelon local pour rendre la mondialisation plus équitable. Je peux vous assurer que notre gouvernement s'efforcera de renforcer les partenariats sociaux et continuera de soutenir les valeurs et les politiques établies par l'Organisation internationale du Travail.

Original anglais: M^{me} LAKIČEVIĆ (Secrétaire d'Etat, ministère du Travail et de la Politique sociale, Serbie)

Je félicite le Directeur général du Bureau international du Travail pour le rapport très complet qu'il nous a présenté cette année. Je suis convaincue que ce rapport va encourager et inspirer tous les gouvernements, tous les syndicats et toutes les organisations d'employeurs à continuer à travailler à la promotion et à la création de la justice sociale dans nos sociétés.

Toutes les questions qui ont été mises en exergue dans le rapport du Directeur général sont très importantes pour la réalisation de ces objectifs. Des questions telles que la relation entre la justice sociale et le développement durable, la création de nouveaux emplois, des questions stratégiques relatives à la sécurité sociale ainsi que d'autres questions mentionnées par le Directeur général demeurent parmi les priorités du monde entier.

Néanmoins nous subissons aujourd'hui les effets négatifs de la récente crise économique mondiale à tous les niveaux de la société. Les travailleurs comme les employeurs sont touchés. La crise prolongée continue d'entraver les efforts des gouvernements visant à stimuler la croissance et créer des emplois.

En effet, les organismes publics actuels rencontrent des difficultés substantielles lorsqu'ils essaient de trouver un équilibre entre la nécessité d'une reprise économique et aussi la réalisation d'un niveau souhaitable de sécurité sociale pour tous. Afin de surmonter ces difficultés, les orientations et le soutien de l'OIT revêtiront une importance majeure.

La crise économique mondiale a révélé la nécessité d'une solidarité entre tous. C'est précisément l'idée de solidarité qui devrait devenir le mot d'ordre et le fondement de nos efforts communs pour construire des Etats avec un niveau élevé de cohésion sociale. Compte tenu des points que je viens de soulever, je voudrais souligner que la République de Serbie continue à déployer tous les efforts possibles pour intégrer toutes les valeurs et les principes fondamentaux de l'OIT dans sa législation nationale et se doter d'un mécanisme adéquat pour leur mise en application.

Chaque année, les institutions concernées de la République de Serbie rendent compte de la ratification et la mise en œuvre des conventions de l'OIT. De même, la Serbie respecte toutes les recommandations que l'OIT adresse à ses Etats Membres afin de promouvoir les normes du travail.

L'année dernière, le gouvernement serbe a préparé, en collaboration avec les experts de l'OIT, un nouveau projet de loi relatif à la grève. Au mois de

mai de l'année dernière, il a également adopté la nouvelle loi relative à la prévention de l'harcèlement sur le lieu de travail. L'Agence pour le règlement pacifique des conflits du travail a renforcé ses capacités, et nous sommes fiers de dire qu'environ 90 pour cent de tous les différends relatifs au droit du travail en Serbie sont aujourd'hui réglés grâce à l'intervention de cette agence.

En matière d'égalité entre les sexes, la République de Serbie a adopté une loi relative à l'égalité entre les hommes et les femmes, une stratégie nationale d'amélioration du statut de la femme et de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que des mesures et un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie nationale. Ces documents constituent un nouveau cadre légal dont le but est de combler les écarts de salaire entre les hommes et les femmes.

La lutte contre le travail non-déclaré demeure une des principales priorités du gouvernement serbe. Afin de régler ce problème la Serbie a introduit, le 23 mai 2011, de nouvelles mesures visant à encourager tous les employeurs à déclarer leurs travailleurs et à les inclure dans le régime national de sécurité sociale. Parallèlement, le gouvernement continue à renforcer l'inspection du travail et à favoriser le dialogue social aux niveaux bipartite et tripartite. Le soutien de l'OIT sera, à cet égard extrêmement précieux pour nous à l'avenir.

Pour terminer, permettez-moi de conclure en disant que la République de Serbie va rester un partenaire déterminé et fiable de l'OIT dans ses efforts pour promouvoir et mettre en œuvre des normes de sécurité sociale ambitieuses à la fois sur le plan national et international.

Original portugais: M. PROENÇA DE MACÊDO (employeur, Brésil)

C'est pour moi un honneur de représenter les employeurs brésiliens et de participer au débat sur le rapport du Directeur général, M. Somavia, intitulé: *Une nouvelle ère de justice sociale*. Je tiens à dire d'emblée que je suis absolument d'accord avec le rapport lorsqu'il indique que nous traversons une période de grande turbulence qui nous impose de revoir les paradigmes fondamentaux. C'est à ce prix que nous pourrions espérer que s'ouvre une nouvelle ère de justice sociale et que toute la population mondiale pourra tirer parti des fruits de la science, de la technique et du développement dans un nouvel ordre géopolitique.

Cependant, je ne pense pas que nous devons nous braquer exclusivement sur la croissance économique, ni penser que la croissance que nous connaissons depuis trente ans nous permettra de résoudre tous les fléaux qui tourmentent encore une grande partie de l'humanité.

Au Brésil, nous travaillons de toutes nos forces pour donner à tous les Brésiliens de meilleures conditions de formation, d'éducation et de santé. Nous ne nous résignons pas aux inégalités qui subsistent et sommes convaincus que nous allons réussir à créer des perspectives d'emploi décent pour tous. Les employeurs ont bien sûr un rôle central à jouer comme producteurs de biens et de services, comme créateurs d'emplois et de revenus, comme contributeurs et comme promoteurs d'investissements productifs.

La crise que nous traversons est l'occasion de perfectionner le système de libre entreprise qui a déjà fait preuve qu'il était l'unique système capable de

générer les richesses nécessaires au progrès social. Le progrès technologique et économique issu de la nouvelle configuration sociale doit être mis à profit pour parvenir à la justice sociale. Cela ne signifie pas que nous ne devons tirer aucun enseignement des échecs du passé, ceux du socialisme, par exemple, qui ont conduit à la chute du mur de Berlin. Il ne faut pas oublier pour bien se pénétrer de ce fait que si nous voulons un monde meilleur, où il existe moins d'inégalités, ou chacun peut exercer un travail décent en toute dignité, nous n'avons d'autre choix que la démocratie et l'économie de marché. Malgré les faiblesses qui leur sont inhérentes, ces systèmes ont fait leurs preuves et montré qu'ils menaient à un développement véritablement durable.

C'est pourquoi nous insistons sur le fait que l'OIT doit défendre l'emploi durable avec le même zèle qu'elle met à son programme de travail décent, et ce à l'échelle mondiale parce que ces deux notions constituent un binôme inséparable. L'un passe nécessairement par l'autre, surtout à long terme.

Et, enfin, je tiens à redire notre foi profonde dans les principes fondamentaux de l'OIT, creuset du tripartisme et tribune pour le dialogue social.

Original arabe: M. EL BORAI (ministre de la Main-d'œuvre et des Migrations, Egypte)

C'est un grand plaisir pour moi de participer à la présente session de la Conférence internationale du Travail qui marque la 100^e session de cet événement annuel qui nous réunit tous pour débattre des questions du travail. Cette année, la Conférence se tient à une époque importante pour l'Égypte et pour le monde arabe.

A cette occasion, j'aimerais remercier tout particulièrement le Directeur général pour son rapport intitulé: *Une nouvelle ère de justice sociale*. Ce rapport contient des déclarations sérieuses qu'il convient d'examiner de manière approfondie. Il s'agit d'un document extrêmement important qui analyse en profondeur les réalités de notre monde d'aujourd'hui et les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Nous y sommes confrontés en matière de promotion de la justice sociale qui est l'un des principes et fondements de notre Organisation depuis sa création, et qui a constitué le pivot principal des revendications populaires en matière de changement.

Notre Conférence de cette année est la première où la nouvelle Égypte s'exprime, l'Égypte de l'après-révolution, la révolution du 25 janvier 2011 qui s'est déroulée de façon pacifique et civilisée, sous le slogan «Dignité humaine, liberté et justice sociale» et qui a ouvert un chapitre nouveau, plein d'espoir dans la longue histoire de l'Égypte. Je suis particulièrement fier d'intervenir au nom de cette Égypte-là et de vous transmettre le message de cette révolution dont les objectifs et la signification sont en harmonie avec les principes de l'Organisation.

Il est évident que les développements récents en Égypte constituent un appel ferme de la part de centaines de millions de personnes dans le monde qui aspirent à la justice sociale et à la liberté. Ils reflètent aussi la souffrance de larges catégories sociales qui ont fait les frais de programmes économiques mis en œuvre aux niveaux national et international sans prendre en compte l'essence du développement véritable et les principes de la justice et de l'équité, en se fiant à des indices économiques et à une croissance illusoire liés à des fonds capitalistes et monétaires, lesquels ne se sont pas répercutés sur

l'ensemble des catégories du peuple et n'ont pas assuré une répartition effective des résultats réalisés.

La jeunesse a été le catalyseur de la révolution égyptienne. Les jeunes se sont soulevés pour retrouver une position politique et économique dans la société et réclamer des emplois décents et une justice sociale qui les préserve de la pauvreté et du besoin. Cette révolution a franchi les frontières au sein du monde arabe pour donner une image nouvelle de ce monde. Parler de la révolution en Egypte ou en Tunisie c'est parler de la justice sociale et aller au-delà de celle-ci.

Le taux de chômage en Egypte est d'environ 11,9 pour cent selon les statistiques de mai 2011. Il touche 45 pour cent des jeunes de moins de 26 ans dont 80 pour cent ont des diplômes universitaires. Le taux de pauvreté en Egypte, de ceux qui vivent avec moins de deux dollars par jour, s'élève à 42 pour cent de la population. Tous ces indices ont conduit le gouvernement de la révolution à faire de la justice sociale l'élément prioritaire de ses politiques. A cet égard, j'aimerais vous indiquer les mesures que nous avons prises à ce propos:

Premièrement, rétablissement des libertés syndicales en Egypte, de manière à réaliser une harmonie totale avec les dispositions des conventions (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, ratifiées par l'Egypte et ce, en rendant aux travailleurs et aux employeurs la liberté de constituer des syndicats et de s'y affilier, et en garantissant la liberté pour les syndicats de gérer leurs activités conformément à leurs statuts sans aucune ingérence de la part du gouvernement. Nous voudrions souligner à ce propos que l'Egypte est déterminée à réaliser et consolider les principes de la liberté syndicale. C'est ainsi qu'un projet de nouvelle loi sur les syndicats est en cours d'élaboration actuellement, lequel a été soumis aux partenaires sociaux et aux institutions de la société civile afin de recueillir leur avis sur le sujet.

Deuxièmement, le gouvernement a décidé pour la première fois – et comme l'a fait remarquer le ministre des Finances il y a quelques instants – de fixer un salaire minimum conformément aux conventions sur le salaire minimum, notamment les conventions (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928, et la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, ratifiées par l'Egypte. Cela s'inscrit dans une révision générale de la structure des salaires, laquelle a été déstabilisée du fait de l'application du système centralisé en 1962 puis du retour à l'économie libérale en 1991.

Troisièmement, notre gouvernement, conscient de la nécessité de lutter contre le chômage afin de réduire la pauvreté, a décidé de prévoir dans son budget général de 2011-12 deux milliards de livres égyptiennes, soit environ 350 millions de dollars, afin de créer le fonds de «formation et d'aide au chômage», en vue de donner une nouvelle formation aux chômeurs, notamment aux jeunes, et de combler le fossé entre les diplômés et les besoins du marché du travail.

J'aimerais faire remarquer ici que la lutte contre le chômage et l'organisation de la formation en Egypte représentent une tâche difficile qui nécessite la participation de tous. Nous sommes conscients des difficultés qui nous attendent et appelons les organisations internationales et les pays amis à nous aider.

Original anglais: M^{me} ENGSTRÖM (ministre de l'Emploi, Suède)

C'est un honneur pour moi que d'être parmi vous aujourd'hui et d'intervenir pour la première fois devant cette auguste assemblée. Le moment est particulièrement bien choisi car cette année la Conférence célèbre sa 100^e session. Je commencerai par exprimer l'appui de mon gouvernement aux travaux de l'OIT afin de promouvoir l'emploi et le travail décent. L'OIT est aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était au moment de sa fondation.

Je vais réitérer ce que nous avons dit à maintes reprises à l'OIT, à savoir que les questions relatives à l'emploi et les normes fondamentales doivent s'inscrire dans un ordre du jour international plus large. Récemment, l'OIT a adopté un rôle de figure de proue au sein des réunions du G20 et renforcé la coopération avec d'autres organisations internationales. La Suède appuie fermement le concept d'une cohérence politique, d'une rationalisation de l'emploi et des questions d'égalité hommes-femmes dans d'autres domaines politiques.

En œuvrant ensemble avec d'autres organisations multilatérales, l'OIT peut contribuer de façon plus puissante à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Deuxièmement, je souhaiterais insister sur le sujet du rapport de cette année: *L'égalité au travail: un objectif qui reste à atteindre*.

En dépit de la crise économique et de la législation antidiscrimination introduite dans de nombreuses parties du monde, de nouveaux organismes luttant pour l'égalité ont été créés pour surveiller l'impact de la législation existante. Ceci est tout à fait remarquable.

Toutes les formes de discrimination constituent des obstacles à la démocratie. Le principe fondamental en est simple. Toute personne, indépendamment de son sexe, de son ethnicité, de son orientation sexuelle, de son âge ou de son invalidité, doit jouir d'une dignité, une valeur égale, et tous doivent pouvoir jouir des mêmes droits de l'homme. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ces principes.

Par ailleurs, les faiblesses économique peuvent conduire à une augmentation de ces discriminations risquant d'exclure des personnes de façon permanente du marché du travail. Ce danger est particulièrement aigu pour ceux qui ont un emploi instable et temporaire.

Il ressort de ce rapport de façon évidente que la discrimination existe fondée sur de nombreux motifs et elle devient de plus en plus fréquente. J'appuie pleinement la conclusion selon laquelle nous devons augmenter la prise de conscience sur les questions de la discrimination multiple.

Beaucoup d'individus souffrent de la discrimination sur le lieu de travail. Etant donné la population vieillissante de nombreuses parties du monde, nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir de grands groupes de personnes incapables de participer à la vie du travail.

Un plus grand nombre de personnes au travail, jeunes et vieux, femmes et hommes, personnes handicapées et travailleurs migrants, contribuent à une société plus stable, durable, et cela augmente le niveau de vie pour chaque individu.

Troisièmement, j'ai tiré des débats sur l'inspection du travail qu'ils ont été couronnés de succès. L'inspection du travail a un rôle clé à jouer

afin de vérifier que les normes du travail décent et de bonnes conditions de travail soient maintenues de façon constante. L'inspection du travail est plus que le contrôle. Il s'agit également de trouver un équilibre qui se renforce mutuellement entre l'application de la loi et les mesures préventives, ainsi que la formation et l'information.

L'inspection du travail a un rôle essentiel comme communicateur qui informe l'employeur des dangers sur le lieu de travail et la nécessité d'une gestion du travail systématique. L'importance du dialogue social ne saurait être sous-estimée.

Il importe que l'inspectorat du travail puisse fonder ses mesures sur des statistiques fiables et des méthodes d'inspection qui soient ciblées et effectives, donnant priorité aux lieux de travail présentant le plus de dangers.

Enfin, je souhaiterais appeler l'attention sur les débats couronnés de succès dans la commission qui traite du travail décent pour les travailleurs domestiques. Nous ne devons pas oublier que les travaux effectués dans les ménages des employeurs constituent l'une des professions les plus importantes de millions de femmes dans le monde, dont beaucoup sont migrantes. Ces travailleurs migrants font souvent l'objet de violations graves des droits fondamentaux du travail, tels que le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination.

Tous les Etats Membres de l'OIT devraient avoir pour intérêt commun la lutte contre des conditions de travail inacceptables pour les travailleurs domestiques.

Le gouvernement de la Suède se félicite et appuie les propositions d'une convention et une recommandation en la matière.

Enfin, et ce qui est très important, le gouvernement de la Suède se prononce favorablement à l'initiative adoptée par l'OIT pour élaborer un instrument relatif à une couverture de sécurité sociale universelle, un plancher de protection sociale pour tous.

Je pense que ces initiatives nouvelles sont d'excellents exemples de ce dont j'ai parlé au début de mon intervention, à savoir que l'OIT est aussi pertinente que jamais.

Original arabe: M. LOUH (ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Algérie)

Le rapport du Directeur général qui nous est présenté au cours de cette session mérite toute notre considération pour la pertinence du sujet et son rapport aux événements que nous vivons dans notre monde d'aujourd'hui.

Face à l'état actuel des relations internationales qui font face à des défis de portée stratégique, tels que les questions de l'énergie, de l'eau, de la sécurité alimentaire, de la concurrence économique et du terrorisme international ainsi que le défi du chômage, notamment chez les jeunes.

Hélas, l'aggravation du déséquilibre de développement entre le Nord et le Sud constitue une menace de taille pour la paix et la cohésion sociales. Cette menace ne cesse de grandir et se transforme en menace réelle pour la paix et la sécurité internationales.

Le monde entier s'est arrêté sur le déséquilibre inhérent aux mécanismes actuels qui régissent le système financier et économique dans le monde. Les organes financiers mondiaux n'ont pas pu empêcher les crises successives dans lesquelles se débattent toutes les sociétés du monde.

En tout cas, ils n'ont pas pu prévoir opportunément ces crises ni prévenir leurs effets. Ceci est la pure réalité.

L'OIT est invitée à jouer un rôle influent pour réformer le système économique et financier international, de sorte qu'il puisse concilier l'efficacité économique et la justice sociale.

Cette réforme doit s'accompagner de l'application effective du principe de la primauté du droit international, et de celui de la libre circulation des biens et des personnes.

L'Algérie a, depuis 1989, entrepris des réformes politiques et économiques et a inscrit dans sa Constitution le multipartisme, la liberté de la presse, la multiplicité syndicale et l'économie de marché.

L'Algérie a également fait face au fléau du terrorisme depuis les années quatre-vingt-dix et a dû le combattre seule.

L'Algérie a, depuis 1999, consacré des moyens financiers et matériels énormes à la réhabilitation de l'infrastructure, comme l'amélioration des réseaux routiers, la modernisation des ports, la construction des barrages, la mise sur pied d'une économie variée pour répondre aux besoins des citoyens. Le taux de croissance (hormis les carburants) a atteint en Algérie 6 pour cent.

Mon pays a réalisé l'essentiel des objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations Unies et dont la réalisation est prévue pour 2015. Ainsi 93 pour cent de la population est reliée aux réseaux d'eau potable, 98 pour cent à l'électricité, et 43 pour cent au réseau de gaz naturel. Le taux de scolarisation des enfants a atteint 98 pour cent alors que l'espérance de vie a dépassé 76 ans.

Les réformes ont également porté sur la modernisation du système de sécurité sociale, considéré comme la soupape de sûreté pour la stabilité sociale. Pour ce qui est de la promotion du dialogue social, j'ai eu l'honneur de faire état de l'expérience algérienne dans ce domaine, devant le Conseil d'administration du BIT lors de sa 309^e session, c'est-à-dire au mois de novembre dernier.

Pour ce qui est du domaine du logement, nous avons pu construire plus d'un million de logements entre 2005 et 2009. Parallèlement aux réformes, l'Algérie a entrepris, sous la supervision du Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, de profondes réformes législatives et constitutionnelles visant à renforcer la séparation des pouvoirs, promouvoir l'Etat de droit, la liberté de la presse, le multipartisme et la multiplicité syndicale.

Pour conclure, nous appelons la communauté internationale et les organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies, à assumer leur responsabilité envers le peuple palestinien livré à son sort et envers les travailleurs palestiniens qui vivent un véritable calvaire à cause des différentes formes de répression, de blocage et de siège exercées par l'occupation.

Original chinois: M. WANG (travailleur, Chine)

Nous sommes réunis ici à l'aube de la deuxième décennie du XXI^e siècle pour célébrer la 100^e session de la Conférence internationale du Travail et envisager une nouvelle ère de justice sociale. Cet événement revêt une importance particulière.

Dans son rapport, le Directeur général a insisté sur le rôle important de l'OIT dans le soutien de la viabilité à l'échelle mondiale et offrir une série de

propositions politiques instructives qui pavent le chemin vers la réussite de cette Conférence.

Depuis la première Conférence internationale du Travail qui s'est tenue en octobre 1919, et au milieu des changements importants qu'a connus le monde, l'OIT s'est consacré à améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs à travers le monde, sans jamais faillir à son engagement à l'égard de ses objectifs, consciente de ses obligations en matière de politiques et de normes internationales relatives au travail. L'OIT a également renforcé la coopération internationale, mis en œuvre le développement commun, promu la croissance économique et maintenu l'équité et la justice, actions qui lui ont valu les félicitations de la communauté internationale.

À l'heure actuelle, les effets profonds de la crise financière internationale doivent encore être éliminés. Transformer la crise en opportunités et parvenir au développement n'est pas seulement l'aspiration partagée des travailleurs du monde entier mais également la mission historique de l'OIT pour lancer une ère nouvelle axée sur les personnes. À cet effet, j'aimerais faire les propositions suivantes.

Premièrement, transformer le modèle du développement économique et promouvoir un développement basé sur les personnes. Les gouvernements de tous les pays doivent s'appuyer sur les talents et les innovations scientifiques et techniques pour parvenir à une transformation industrielle, se concentrant sur le développement de l'économie réelle. Les organisations syndicales doivent sensibiliser les travailleurs sur les questions d'économie d'énergie, de réduction des émissions et de protection de l'environnement, et encourager leurs initiatives et leur créativité en matière de développement durable. Les entreprises doivent s'acquitter de leur responsabilité sociale, développer et utiliser de nouvelles technologies, de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques industrielles, afin de réduire les émissions de façon à ce que la société et l'environnement puissent se développer de façon coordonnée.

Deuxièmement, renforcer les capacités des travailleurs et parvenir à une croissance efficace sur la base du plein-emploi. Les gouvernements de tous les pays doivent mettre en œuvre des politiques d'emploi encore plus dynamiques, construire un solide système de formation professionnelle, mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi, et les organisations syndicales doivent guider les travailleurs afin de renforcer le concept de l'apprentissage tout au long de la vie, offrir des formations professionnelles à l'ensemble des travailleurs, garantir les droits des travailleurs à l'emploi et à la formation. Les entreprises doivent encourager les travailleurs à renforcer leurs capacités à utiliser les innovations technologiques, participer à l'amélioration des compétences et fournir un soutien intellectuel à l'appui d'une croissance efficace.

Troisièmement, améliorer les mécanismes de dialogue social et construire une relation professionnelle harmonieuse dans laquelle toutes les parties œuvrent au développement et en recueillent les fruits. Les gouvernements de tous les pays doivent améliorer l'équité dans la répartition des richesses et augmenter le niveau de sécurité sociale de façon que les bénéfices du développement économique profitent à la majorité des travailleurs. Les syndicats doivent promouvoir le dialogue social et le tripartisme, mettre en œuvre la négociation collective sur les salaires, et améliorer les revenus et le bien-être

des travailleurs. Les entreprises doivent établir des relations professionnelles harmonieuses pour garantir que la croissance des revenus des travailleurs aille de pair avec la croissance de la productivité et créer un mécanisme en vertu duquel, travailleurs et entrepreneurs partagent les richesses produites.

Quatrièmement, promouvoir les échanges internationaux et la coopération entre les organisations syndicales, ainsi qu'en matière d'emploi et conduire le mouvement syndical international sur la voie de la démocratie, l'harmonie et le développement favorable à tous. Les syndicats des pays du monde doivent renforcer l'entente et la coopération mutuelles pour relever les défis mondiaux. Dans son rôle de plate-forme importante permettant aux organisations syndicales nationales et internationales de concrétiser la coopération en matière d'emploi. L'OIT doit renforcer ses capacités et son rôle dans la promotion de la coopération tripartite et préserver les droits des travailleurs pour qu'ils puissent profiter du développement économique et social. Les syndicats chinois appuieront, comme toujours, les efforts de l'OIT pour maintenir l'équité et la justice sociales et faire du travail décent une réalité. Ils sont disposés à joindre leurs efforts à ceux des organisations syndicales nationales, régionales et internationales pour permettre au mouvement syndical international de progresser sur la voie de la solidarité et de la coopération.

Œuvrons ensemble et contribuons à bâtir un monde harmonieux de paix durable et de prospérité commune.

Original anglais: M. CURRAN (gouvernement, Irlande)

Pendant cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, le thème du rapport du Directeur général *Une nouvelle ère de justice sociale* nous incite à réfléchir aux objectifs et principes initiaux qui ont amené les pères de l'Organisation à soutenir la création de l'OIT en tant qu'organisation spécialisée de la famille des Nations Unies.

Malgré les années et les progrès importants qui ont été réalisés dans le monde pour améliorer les conditions de vie et de travail, les principes et objectifs énoncés dans la Constitution initiale de l'OIT qui étaient valables en 1919 le sont également aujourd'hui.

Dans son rapport, le Directeur général nous parle d'une vision d'un monde qui nécessite une nouvelle ère de justice sociale et qui s'inspire d'une vision du développement durable selon laquelle l'élaboration des politiques tient compte des besoins des populations, de l'équité et de la défense de notre planète. Matérialiser cette vision est un défi important pour les pays Membres et dépend de notre capacité de travailler ensemble de manière constructive ainsi que de la volonté et de la conviction de faire advenir le changement.

En juin 2009, pour réagir à la crise économique mondiale qui s'amplifiait, l'Organisation internationale du Travail a adopté le Pacte mondial pour l'emploi. Le Pacte exhortait les pays à adopter des mesures pour garder les gens au travail, aider les entreprises et accélérer la création d'emplois et le maintien dans l'emploi et à se doter de systèmes de protection sociale, notamment pour les populations les plus vulnérables. Le défi pour les syndicats, pour les employeurs et pour les gouvernements consiste à transformer cet engagement en mesures devant être adoptées au niveau national pour créer des emplois réels, générer des revenus durables et apporter une

contribution régulière à la reprise économique et à une société équitable.

Depuis lors, bien entendu, l'Irlande a été touchée par la récession mondiale qui a affecté tous les pays, mais elle a également subi une crise sous-jacente du système bancaire, d'une telle ampleur que l'aide de l'Union européenne et du FMI ont été nécessaires.

Nous sommes sur la voie de la reprise économique et il va falloir que le gouvernement collabore avec les représentants des employeurs et des travailleurs afin de relever les défis qui nous attendent.

Suite à la mise en œuvre du programme Union européenne-FMI, nous avons dû introduire des mesures d'austérité impopulaires mais nécessaires, y compris des ajustements de salaire et des réductions des avantages sociaux dans le secteur public afin de réduire le coût des services publics, notamment pour ramener le niveau des dépenses publiques à un niveau acceptable. Des mesures fiscales directes et indirectes s'imposent également pour faire face au déséquilibre budgétaire. Des réglementations plus strictes ont été imposées aux banques commerciales de même que des changements structurels, y compris des fusions et des compressions d'effectifs. Les secteurs relativement protégés de l'économie, y compris les services professionnels, seront soumis à une plus grande concurrence et à des réformes au niveau des produits ou des marchés.

La création d'emplois et le maintien dans l'emploi sont au cœur de la stratégie de reprise économique du gouvernement irlandais.

Au mois de mai, le gouvernement a annoncé une initiative en faveur de l'emploi afin d'affecter des ressources à des secteurs clés de l'économie qui peuvent aider des gens à retrouver un travail, fournir des possibilités de recyclage à ceux qui ont perdu leur emploi, et également ramener la confiance parmi les consommateurs. A la base de tout cela, on s'est rendu compte que rien n'est pire pour un travailleur que de perdre son emploi.

Le gouvernement irlandais a également annoncé son intention de réformer les mécanismes de fixation des salaires au niveau sectoriel, pour rendre le système plus équitable et plus adapté aux nouvelles conditions sur le marché du travail et dans l'économie.

Ces efforts visant à créer des emplois durables et offrir un salaire équitable sur des marchés concurrentiels devront bien entendu être accompagnés de mesures supplémentaires pour faire face au niveau croissant de chômage, qui s'élève actuellement à plus de 14 pour cent de notre main-d'œuvre active. Ces initiatives visent à permettre à l'Irlande de surmonter les pires phases de cette récession mondiale, et elles reposent sur les principes de la justice sociale, conformément à la vision du Directeur général, qui consiste à assurer un partage équitable des bienfaits de la mondialisation, à redonner espoir à la jeunesse et à restaurer la crédibilité des politiques et institutions publiques et privées.

Original anglais: M. KROMOSOETO (gouvernement, Suriname)

Je félicite la Conférence internationale du Travail qui tient actuellement sa 100^e session. L'OIT a montré qu'elle pouvait mener dans l'intérêt de tous une action bénéfique dans le domaine économique et social, ce qui lui vaut l'estime générale.

La nouvelle administration mise en place par les autorités de mon pays saisit cette occasion pour confirmer l'intérêt du gouvernement du Suriname

pour le travail de qualité qui a été accompli dans différents domaines, en particulier en ce qui concerne les droits fondamentaux, les droits au travail, et la sécurité sociale. Nous sommes convaincus que l'Agenda du travail décent et le tripartisme actif de l'OIT favorisent une croissance plus équilibrée, sans exclusive, la promotion de l'équité et des droits, le recul de la pauvreté et un développement stable de la société dans son ensemble. Je tiens à cet égard à signaler que notre nouvelle administration ne ménage aucun effort pour atteindre l'objectif ambitieux qu'elle s'est assigné dans le domaine du travail décent.

Le nouveau gouvernement a fait siennes les valeurs du travail décent, engagement qui a été confirmé par le Président du Suriname lors du discours annuel prononcé devant l'Assemblée nationale. Le travail décent est considéré comme le fondement même de la protection sociale et la garantie d'un revenu équitable pour les travailleurs.

L'intégration de l'Agenda du travail décent dans la politique socio-économique générale lui a valu un immense intérêt de la part des organisations de travailleurs et d'employeurs et des représentants de la société civile. J'en veux pour preuve les conférences sur le travail décent, dans le contexte de l'égalité de traitement et du harcèlement sexuel, qui ont été données le 8 mars dernier par le ministère des Affaires intérieures et les associations féminines, lors de la célébration de la Journée internationale de la femme.

Pour la première fois, des employeurs et des travailleurs ont pris l'initiative, en coopération avec le ministre du Travail, d'engager un débat sur la possibilité de modifier la législation du travail dans la perspective du travail décent. En avril 2011, le Collège du travail du Suriname a organisé, en collaboration avec le Bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes, un séminaire de deux jours destiné à familiariser les représentants des travailleurs avec le concept de travail décent.

Je félicite le Directeur général pour son excellent rapport intitulé: *Une nouvelle ère de justice sociale*. Dans le rapport global sur l'égalité au travail 2011, intitulé *L'égalité au travail, un objectif qui reste à atteindre*, il est indiqué que, malgré des avancées notables au niveau national sur le plan de la législation antidiscrimination, la crise sociale et mondiale a accru pour certains groupes le risque de discrimination.

Pour remédier au déficit que l'on pourrait déceler dans le système actuel, le gouvernement a l'intention de formuler et de mettre en œuvre un programme de promotion du travail décent, en coopération avec les partenaires sociaux et avec l'aide du Bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes. Certains aspects touchant l'égalité de traitement, le travail des enfants, la sécurité sociale pour tous, le suivi des normes du travail et la création d'emplois par le secteur privé méritent d'être réformés. La politique de notre gouvernement consiste à sensibiliser les travailleurs à la question du travail décent dès leur entrée sur le marché du travail.

Longtemps attendue, la liste des activités dangereuses pour les enfants et des pires formes de travail des enfants a été publiée en décembre 2010 par un décret d'Etat sur les travaux dangereux.

Le nouveau gouvernement, quelques mois après son entrée en fonctions, a redynamisé certaines structures du dialogue jusque-là peu utilisées, notamment les cadres de dialogue tripartite qui per-

mettent de débattre de la situation socio-économique générale, avec une large participation des trois mandants. Par ailleurs, le conseil consultatif tripartite du travail a repris ses activités après une longue période d'interruption. Les partenaires tripartites ont organisé il y a quelques semaines leur première session, et ils vont prochainement recenser les domaines prioritaires qui appellent des mesures administratives et législatives et soumettre leurs suggestions au ministre.

Le gouvernement actuel a l'intention d'accélérer la modernisation de la législation du travail. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous lisons, dans le rapport du Directeur général, que la déréglementation systématique du marché du travail n'a pas contribué à élever le niveau des investissements dans l'économie réelle. A cet égard, nous poursuivons l'élaboration progressive de la législation du travail afin de pouvoir la soumettre au pouvoir législatif, qui a l'intention d'encadrer les acteurs du marché du travail.

Dans l'esprit du rapport du Directeur général, et de la déclaration qu'il a faite en avril devant le Comité monétaire et financier international et le Comité de développement, nous nous joignons aux initiatives de l'OIT destinées à attirer l'attention de la communauté internationale sur le fait que l'absence de perspectives dans le domaine économique peut conduire à des activités improductives, à l'instabilité politique, et même à des conflits, comme nous avons pu le constater dans un certain nombre de régions dans le monde.

Les travailleurs et les personnes qui cherchent un emploi productif paient cher une crise qu'ils n'ont pas provoquée. L'OIT doit continuer d'apporter sa contribution en influençant les institutions financières et les gouvernements, afin de jeter les bases d'un nouveau modèle qui privilégie autant l'épanouissement de l'individu et l'harmonie sociale que la croissance du PIB.

Les gouvernements doivent réfléchir à la stratégie de croissance tirée par les revenus, car on sait qu'il existe une étroite corrélation entre l'augmentation des revenus réels et le taux d'investissement, en proportion du PIB. L'OIT doit poursuivre ses efforts pour mettre l'accent sur les effets destructeurs des mesures d'austérité imposées aux travailleurs, lorsque les institutions financières s'engagent dans des affaires risquées qui leur rapportent gros, et que ce faisant, elles font essuyer de lourdes pertes aux gouvernements.

La justice sociale et une paix durable sont les véritables objectifs de notre Organisation, et cela met l'OIT en demeure de relever de nouveaux défis, dans cette période de changement. Les ministères du Travail ont fait leur cet objectif de l'OIT. Je tiens pour conclure à confirmer notre attachement aux valeurs et principes de l'OIT et à rappeler que nous soutenons pleinement l'OIT dans les efforts qu'elle déploie pour faire advenir la justice sociale.

Original anglais: M^{me} SHULER (travailleuse, Etats-Unis)

Je suis heureuse de prendre la parole ici aujourd'hui au nom de la Fédération américaine du travail et Congrès des organisations industrielles qui représente plus de 12 millions de membres, ainsi que de notre président, Richard Trunca, et de notre vice-président exécutif, Arlene Holt Baker.

Je suis fière d'être présente à vos côtés en ce moment historique où l'Organisation envisage de fixer des normes du travail pour certains des travailleurs

les plus vulnérables et les plus exploités au monde, à savoir les travailleurs domestiques. Comme toujours, l'OIT est fidèle à son objectif: élaborer des normes permettant d'améliorer les conditions de vie des travailleurs partout dans le monde.

Depuis trop longtemps, les travailleurs domestiques sont restés dans l'ombre. Mais cette semaine, nous aurons dans cette instance, la possibilité d'accorder aux travailleurs domestiques la reconnaissance qu'ils méritent et de leur faire recouvrer la dignité et le respect qui leur ont été refusés depuis si longtemps. C'est une lueur d'espoir pour les travailleurs du monde entier qui sont frappés de plein fouet par les bouleversements de l'économie mondiale.

Le chômage est terriblement élevé, notamment chez les jeunes travailleurs. Je suis certaine que beaucoup d'entre vous connaissent des jeunes travailleurs qui n'ont pas d'emploi ou ont même des enfants qui sont au chômage. Treize pour cent des jeunes sont sans emploi dans le monde ce qui représente plus de 80 millions de chômeurs.

Aux Etats-Unis, ce taux est de 18 pour cent, et les perspectives d'emploi restent sombres. Et, pourtant, ces jeunes ne restent pas les bras croisés. Ils sont pleins d'énergie et de créativité et leur courage force l'admiration. Ils exigent qu'on leur donne de bons emplois, qu'on les entende dans le monde du travail et qu'on prenne leur avis en considération avant de prendre des décisions ayant des incidences sur notre économie. Ils nous transmettent leur énergie et nous inspirent tous.

Malheureusement, le débat mondial les ignore. Il continue à se focaliser sur des plans réactionnaires visant à réduire les déficits plutôt que de promouvoir une vision d'avenir fondée sur la croissance et la prospérité.

Les coupes opérées par les gouvernements risquent d'entraîner les économies mondiales dans une spirale négative. Les conséquences pourraient être graves: souffrance accrue des populations, multiplication des sans-abri, augmentation de la faim dans le monde et, au bout du compte, désespoir.

N'oublions pas que ce ne sont pas les travailleurs qui ont provoqué la crise financière ou la grande récession. Et pourtant, ce sont eux qui en supportent le plus lourd fardeau. Pendant ce temps, nos dirigeants adoptent des politiques de rigueur et les responsables de la crise continuent d'engranger les profits.

Bien que le fossé qui sépare riches et pauvres soit probablement plus large aux Etats-Unis qu'en Europe, tout nous montre que l'aggravation des inégalités s'inscrit dans une tendance mondiale. Comme l'indique le Directeur général, M. Somavia, dans son rapport, jamais dans le monde les inégalités n'avaient été aussi exacerbées qu'aujourd'hui. Il ne suffit pas que nos pays stabilisent leur système financier, il faut aussi que nous répondions aux véritables besoins des travailleurs ordinaires partout dans le monde.

Mais les gouvernements doivent eux aussi réagir. Cette année, lors de la réunion du G20 présidée par le Président Sarkozy, nous demanderons à la France qu'elle nous aide à créer un groupe de travail sur l'emploi et la protection sociale auquel participeront des responsables des finances, du travail et du développement. Il est essentiel que ce groupe de travail soit constitué car il permettra de doter le G20 d'un pilier social et de franchir une étape importante vers

le traitement des dimensions sociales de la mondialisation.

Avec des emplois, nous pouvons parvenir à la justice sociale. En créant des emplois et en faisant en sorte que les travailleurs puissent librement former des syndicats et mener des négociations collectives pour améliorer leurs conditions de vie, nous pourrions entamer la lutte contre les inégalités.

Compte tenu des défis qui nous attendent, le moment est venu de renforcer l'OIT et de faire en sorte que l'*Agenda du travail décent* soit intégré dans les politiques des autres institutions internationales.

(M. Hossu prend place au fauteuil présidentiel.)

Original serbe: M. ORBOVIĆ (travailleur, Serbie)

C'est au nom des travailleurs de Serbie que j'ai le grand plaisir de m'adresser à vous à l'occasion de cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

Le fait que les gouvernements, les employeurs et les syndicats aient éprouvé le besoin de se réunir régulièrement tout au long de cette longue histoire de l'OIT confirme bien la nécessité de coopérer, dans notre intérêt mutuel, tout particulièrement en ces temps difficiles que le monde du travail connaît depuis trois ans.

La crise économique mondiale a touché la Serbie et provoqué une réaction du marché du travail national, qui s'en trouve perturbé et désintégré. Selon les chiffres officiels, en 2011, on compte à peu près 730 000 chômeurs. On arriverait au million si on y ajoutait ceux qui occupent un emploi temporaire ou qui vivent de petits boulots. Ainsi le taux de chômage en Serbie s'établit-il à plus de 20 pour cent.

Selon le sondage réalisé conformément aux recommandations de l'OIT et d'Eurostat, le nombre de travailleurs licenciés au cours des deux dernières années suite à la faillite ou à la fermeture d'entreprises a presque doublé. Ainsi, depuis le mois d'octobre dernier, 226 470 personnes ont perdu leur emploi. Selon nos estimations, c'est l'équivalent d'une petite ville en nombre d'employés qui disparaît chaque année. Ainsi, le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail menace d'ores et déjà de le désintégrer complètement, cependant que le taux de pauvreté en Serbie a atteint un taux record de 9,2 pour cent.

Le sujet de la Conférence de cette année est la mise en œuvre de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) et de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) qui, sous le slogan actuel, «Construire l'avenir avec le travail décent», restent toujours d'actualité. Malheureusement, les conventions et recommandations examinées en rapport avec ces déclarations ne sont pas appliquées.

Je tiens à souligner que sur le marché du travail serbe, qui est déséquilibré et désintégré, la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, la convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, la convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, et la recommandation (n° 167) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1983, font l'objet de violations graves.

C'est ainsi que les droits fondamentaux à un travail, à un emploi, à un salaire décent et à la santé

sont foulés aux pieds et que le non-paiement des contributions fait peser une menace sur le droit à la santé.

En plus de ces tendances défavorables, on nous a annoncé que les amendements à la législation du travail serbe introduiraient davantage de flexibilité et, partant, de nouvelles formes de travail précaire, source d'angoisse et d'insécurité pour les employés. Les petits boulots, qui occupent une heure ou quelques heures par semaine et sont rémunérés sous forme de bons divers, ne sont pas de vrais emplois et ne sauraient être qualifiés de travail décent.

Malgré la forte expansion de l'économie informelle, où les employés, les employeurs et l'Etat sont tous perdants, le gouvernement serbe, tout en diminuant le nombre d'emplois, a décidé de réduire le nombre de services d'inspection au lieu d'intensifier leur action et d'améliorer leurs conditions de travail.

Même la Charte sociale révisée, enfin ratifiée en 2009 avec six ans de retard, n'a pas soulagé le monde du travail en Serbie car elle ne prévoit pas le droit au recours collectif. De ce fait, les syndicats n'ont pas la possibilité d'effectuer un recours collectif contre tout acte contraire aux droits et aux intérêts des travailleurs.

Dans la situation actuelle où les tendances économiques et sociales sont extrêmement défavorables, il est très difficile de représenter les intérêts des travailleurs et d'avoir une attitude rationnelle. Cependant, malgré mes remarques et mes critiques face à cette situation, les syndicats serbes se sont efforcés de dialoguer avec les employeurs et les représentants du gouvernement pour parvenir à un accord sur les questions cruciales de développement, accord que nous avons conclu à la fin avril de cette année. Nous attendons que cet accord soit respecté et espérons trouver la force de chercher ensemble des solutions dans l'intérêt du monde du travail et du travail décent.

Il faut que nous nous serrions les coudes, tous sans exception: les syndicats, les employeurs, les gouvernements, et que nous parlions ensemble et trouvions des solutions pour aller vers un avenir de travail décent, sans quoi le monde n'aura pas d'avenir.

Original coréen: M. LEE (travailleur, République de Corée)

J'ai l'honneur d'intervenir ici, à cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, au nom des 16 millions de travailleurs de la République de Corée.

Nous devons rectifier les schémas de croissance qui ont creusé les écarts au cours des trente dernières années. C'est pourquoi je souscris à ce qui a été fait par l'OIT et par les mandants tripartites en vue de l'avènement d'une nouvelle ère, où les avantages de la mondialisation sont partagés de façon équitable et où le principe de la dignité au travail est promu et respecté.

La tâche qui nous incombe est de continuer à œuvrer ensemble pour être en mesure de relever efficacement ce redoutable défi, grâce aux efforts concertés des partenaires tripartites.

Toutefois, il est déplorable que la situation du travail en République de Corée soit encore extrêmement sombre. Le Président Lee Myung-bak, qui est en faveur du monde des affaires, est contre le monde du travail. Son gouvernement est le seul à avoir interdit que des salaires soient versés aux représentants syndicaux à plein temps, contrairement

au système européen, qui protège les activités syndicales.

L'OIT a fait des recommandations au gouvernement coréen à plusieurs reprises pour que les représentants syndicaux reçoivent un salaire, mais sans résultats.

Bien que le pluralisme soit autorisé parmi les syndicats, de même que la liberté syndicale, les syndicats minoritaires et les syndicats nouvellement créés ont été exclus de la négociation et de l'action collectives. La législation du travail qui est censée protéger les groupes vulnérables est devenue une arme aux mains des employeurs et sape complètement le système des relations entre employeurs et employés.

Les employeurs coréens, les universités et les organes de presse conservateurs ne font pas exception. Eux aussi cèdent à la pression de Lee Myung-bak et essaient de justifier les restrictions imposées au droit de négociation collective en interprétant les conventions de l'OIT dans le sens qui leur convient, tirant parti du fait qu'il s'agit de textes qui s'appliquent dans tous les pays.

C'est la raison pour laquelle la Fédération des syndicats coréens, qui a toujours été attachée au dialogue social qui, une des valeurs essentielles défendues par l'OIT, est décidée à se battre contre le gouvernement coréen. J'en appelle à votre solidarité et à votre soutien dans ce combat des travailleurs coréens contre un régime dictatorial.

Je déplore que le cas des femmes de réconfort ait encore été exclu des cas individuels traités par la Commission de l'application des normes, d'autant que la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, est une des conventions essentielles de l'OIT. Depuis seize ans, ce cas n'a pas été débattu du fait de l'opposition très ferme du gouvernement et des employeurs japonais. Je lance donc un appel à l'OIT pour qu'elle redouble d'efforts à cet égard, de sorte que nous puissions véritablement ouvrir une nouvelle ère de justice sociale.

J'en viens à mon dernier point, qui n'est pas le moindre. Je suis préoccupé du fait que le gouvernement de la République de Corée a arrêté dix migrants vietnamiens, travailleurs du bâtiment, au prétexte qu'ils faisaient grève illégalement. C'est ce dont ils ont été inculpés. Or, cette grève était motivée par leur survie.

Je voudrais maintenant conclure cette intervention en lançant un appel très pressant au gouvernement de la République de Corée pour qu'il libère ces travailleurs sans délai et qu'il protège les droits de tous les travailleurs migrants.

Original slovaque: M. MIHÁĽ (ministre du Travail, des Affaires sociales et de la Famille, Slovaquie)

J'ai conscience de l'atmosphère particulière et solennelle qui caractérise cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, ce parlement mondial du travail.

J'apprécie particulièrement la composition tripartite de cette Conférence qui permet aux représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de négocier, d'étudier et d'adopter des mesures conjointes en vue d'assurer la justice sociale et le travail décent.

Le gouvernement de la République slovaque a décidé de faire son objectif premier de l'amélioration de la qualité et du niveau de vie de ses citoyens comme précondition au développement économique et à l'amélioration durable du niveau de vie des citoyens de ce pays.

A cette fin, il est nécessaire d'être responsable budgétairement et de réduire le déficit, tout en résolvant le problème du vieillissement de la population que la Slovaquie ne pourra pas éviter dans les décennies à venir.

L'un des grands objectifs du gouvernement de la République slovaque est de ramener le déficit public à moins de 3 pour cent à l'horizon 2013. Ainsi, le pays honorerait les engagements pris envers l'Union européenne au titre du Pacte de stabilité et de croissance. Peu à peu, nous nous rapprochons de cet objectif.

Le gouvernement a entrepris notamment, dans le cadre du Programme national de réformes, de revoir le régime de retraite en mettant l'accent sur sa durabilité financière. Nous allons modifier la méthode de calcul des pensions récemment accordées, et les modalités d'indexation des retraites. Nous introduirons le principe de relèvement automatique de l'âge de départ à la retraite en fonction de l'espérance de vie moyenne, système qui s'ajoutera au nouveau compte retraite personnel. Ainsi sera assurée la pérennité et la stabilité de notre régime de retraite pour de nombreuses années à venir.

En ce qui concerne l'Union européenne, le gouvernement de la République slovaque soutient les mesures qui accélèrent la formation et la libéralisation du marché européen unique, mais il s'oppose à la multiplication des réglementations et à l'alourdissement de la bureaucratie européenne.

Le gouvernement de la République slovaque entend préserver la souveraineté des États membres de l'Union européenne dans le domaine des politiques économique et sociale lorsqu'il y a incompatibilité avec les besoins du marché unique européen.

La République slovaque soutient les politiques européennes et les instruments européens, tels que le Pacte de stabilité et de croissance, qui contribuent à la pérennité des finances publiques et à des politiques économiques responsables dans les États membres de l'Union européenne.

Permettez-moi à cet égard de m'adresser aux délégués de la Conférence: prenez des décisions responsables lorsque vous voterez sur le budget de l'OIT. C'est votre responsabilité politique.

Dans le domaine social, le gouvernement de la République slovaque, c'est pour lui la priorité des priorités, cherche à développer l'emploi, à créer de nouveaux emplois, estimant que cette démarche sera le meilleur moyen d'accroître le revenu des habitants. La création de nouveaux emplois et leur rétention sont freinées par de nombreux facteurs, notamment le niveau élevé des cotisations et la rigidité du marché du travail.

C'est pour cette raison que le gouvernement a entrepris de revoir le système des cotisations et de modifier le Code du Travail, les services administratifs et certains instruments. L'amendement au Code du Travail est actuellement au stade final du processus législatif, après consultation des partenaires sociaux. Par ailleurs, cet amendement a été débattu au Conseil économique et social au niveau national, et le gouvernement en a été saisi.

Le gouvernement de la République slovaque a récemment demandé à l'OIT une assistance technique pour la rédaction de l'amendement au Code du travail. Cette assistance technique a été fournie à mon pays. Permettez-moi donc, à cette occasion, d'exprimer toute la gratitude de mon pays pour cette aide.

Pendant cette dernière décennie, le monde a vécu dans une instabilité croissante. Les prix de l'énergie et des produits alimentaires ont augmenté, aucune réponse n'a été apportée au chômage et un nombre impressionnant de réfugiés ont fui leurs pays. Cette situation est encore celle que nous vivons aujourd'hui dans le contexte de la crise mondiale et des déséquilibres qui l'accompagnent.

Si nous voulons instaurer une nouvelle ère de justice sociale, comme le rapport du Directeur général le préconise, il est nécessaire de prendre pleinement conscience que le paysage mondial est en train d'évoluer et de s'écarter de l'ancien modèle caractérisé par la domination des pays riches. Quelle que soit la leçon que l'on tirera de la crise, une chose est au moins claire: si l'on veut mettre un terme à l'injustice dans le monde, la gouvernance de l'économie mondiale ne peut plus se permettre de négliger les plus vulnérables et les plus défavorisés.

Dans le contexte d'un développement sans exclusive et de l'instauration d'une plus grande justice sociale, il est essentiel de combattre la pauvreté pour lutter contre l'injustice sociale et corriger les déséquilibres. Nous estimons que les niveaux de chômage inacceptables que le monde connaît sont la cause principale de la pauvreté et le défi essentiel qu'il nous faudra relever pour mettre fin à l'injustice.

Nous pensons que pour instaurer une croissance équitable et pérenne, il faut renforcer la protection sociale et réorienter les politiques économiques pour que toutes les couches de la société puissent se répartir les bénéfices de la croissance.

Dans mon pays, la République islamique d'Iran, nous avons mis en place un plan d'aide ciblée qui vise à assainir l'économie du pays en supprimant les subventions énergétiques et alimentaires. Il s'agit d'une mesure importante prise par le gouvernement en matière économique. La distribution d'allocations aux diverses catégories sociales en fonction de leur revenu fait partie des grandes mesures prises dans ce plan pour instaurer davantage d'équité. Nous estimons que la mise en œuvre de ce plan dans le cadre du dialogue social pourra contribuer à la réalisation du travail décent dans le pays.

En ces temps d'instabilité et d'incertitude économique, les conflits et la violence au Moyen-Orient et en Afrique du Nord freinent la croissance mondiale. Dans de telles circonstances, lorsque tout semble être politisé, une organisation non politique et technique comme l'OIT doit rester fidèle à ses principes d'intégrité pour maintenir sa crédibilité. Avec d'autres agences des Nations Unies, l'OIT doit jeter les fondations d'un monde exempt d'intolérance et d'injustice où les puissants feront preuve de responsabilité et les plus vulnérables seront protégés. Elle doit faire en sorte que tous soient en mesure d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux et que personne ne puisse plus être considéré comme un être humain de seconde catégorie.

En s'engageant et en se mobilisant autour d'un grand projet conduit dans un esprit de coopération, le monde a la capacité et les moyens de mettre fin à l'injustice et de répondre aux priorités de l'OIT. Nous saluons la campagne de l'OIT visant à enrayer le cycle tenace de la discrimination et de l'injustice et espérons qu'elle permettra à tous les hommes et à

toutes les femmes de notre monde de vivre dignement.

Faisons en sorte que nous puissions tous connaître un avenir de travail décent.

Original anglais: M. MOCANU (gouvernement, Roumanie)

Tout d'abord, je voudrais remercier le Directeur général pour son rapport *Une nouvelle ère de justice sociale* et pour le rapport global dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Ces deux rapports offrent une possibilité d'évaluation mais aussi un critère très solide pour les travaux futurs, caractérisés par le besoin urgent de trouver des moyens efficaces pour atténuer les effets de la crise mondiale. Cette année, l'Organisation internationale du Travail célèbre la 100^e session de la Conférence internationale du Travail et nous regardons déjà vers 2019 lorsque l'Organisation célébrera ses cent ans d'existence.

Les huit années qui nous séparent de 2019 seront extrêmement importantes et représenteront une grande responsabilité pour l'OIT, les gouvernements, les syndicats et les employeurs.

Il est plus que jamais temps de donner des réponses efficaces aux grands défis mondiaux grâce au travail d'équipe que l'on accomplit au sein de l'OIT, ainsi qu'à la coopération internationale.

L'humanité a besoin de justice sociale dans le contexte du développement durable et, par conséquent, nous devons écouter les gens et comprendre leurs besoins afin de construire une économie juste au niveau mondial et de donner de l'espoir aux jeunes, de restaurer la crédibilité des politiques et des institutions et de promouvoir le travail décent.

Le tripartisme qui caractérise l'Organisation, ses valeurs et ses instruments politiques pourraient changer le monde.

Le gouvernement de la Roumanie est d'avis que la reprise après la crise mondiale exige une approche partant de la perspective du travail décent. Le travail décent offre la possibilité de réduire la pauvreté et l'inégalité. Il doit faire partie d'un agenda mondial en faveur d'un développement social et environnemental durable, dans le contexte de l'importance que l'OIT accorde au dialogue tripartite.

La discrimination sous toutes ses formes demeure un sujet de préoccupation constante, s'agissant de l'accès à l'emploi. Il en va de même pour la situation des travailleurs migrants, âgés ou peu qualifiés, des femmes et des jeunes diplômés qui cherchent un emploi.

Au cours des deux dernières années, le gouvernement roumain a pris un certain nombre de mesures pour accélérer les réformes, réduire les dépenses budgétaires excessives ainsi que pour restructurer le budget et renforcer la rigueur fiscale, quelquefois par des mesures impopulaires et difficiles.

Le gouvernement a tout de même réussi à réduire le déficit budgétaire et même à éviter des déficits importants.

Les résultats financiers et économiques de la période écoulée, y compris la sortie de la récession, confirment la justesse des mesures prises par le gouvernement roumain. Dans le contexte de l'approche nationale portant sur la flexisécurité, des réformes structurelles ont été entreprises par l'adoption de lois qui ont changé la structure du Code du travail et de la législation relative au dia-

logue social et d'autres aspects liés à l'emploi et à la protection sociale.

Afin de relever les défis à moyen et à long terme, la mise en œuvre des réformes structurelles accroîtra la productivité de la main-d'œuvre et sa compétitivité mais aussi notre capacité à créer de nouveaux emplois.

La mise en œuvre des réformes structurelles rétablit l'égalité entre les différents groupes sociaux, crée les conditions préalables permettant d'améliorer l'efficacité des dépenses en matière d'assistance sociale, ainsi qu'un système salarial garantissant la motivation et la juste redistribution.

Le gouvernement roumain prend des mesures pour maintenir la stabilité macroéconomique et pour attirer des flux financiers permettant de diriger les ressources humaines vers le secteur privé. L'élément clé du succès de ces politiques gouvernementales est la participation de tous les acteurs sociaux à ces processus qui devraient être inscrits à l'ordre du jour des institutions et de la société civile.

Fidèle aux valeurs fondamentales qu'elle promeut et qui lui donne sa raison d'être, l'OIT a participé à l'organisation d'une réunion tripartite à Bucarest en janvier 2011. Des discussions tripartites ont eu lieu sur les réformes relatives à la flexibilité du marché du travail, en faveur d'un marché plus juste et plus efficace et d'une législation du travail plus cohérente, des éléments d'une croissance économique durable et équilibrée en vue de créer de nouveaux emplois.

Je saisis cette opportunité pour reconnaître l'effort constant de l'OIT et son implication pour aider la Roumanie. Dans le domaine de l'emploi, nous nous attendons à partir de cette année, dans un contexte de stabilisation et de croissance économique, à une amélioration des performances du marché du travail. Nous prévoyons une augmentation du taux d'emploi et un recul du chômage.

Le gouvernement roumain s'engage à poursuivre et renforcer le dialogue social à tous les niveaux.

L'Organisation internationale du Travail devrait jouer un rôle majeur pour promouvoir ses normes et ses valeurs, notamment dans les temps de crise. Le gouvernement de la Roumanie a toujours soutenu les stratégies de l'OIT, à savoir une mondialisation équitable, la réduction de la pauvreté, l'égalité entre hommes et femmes, l'impact des normes internationales du travail sur le développement et un dialogue plus constructif.

Original mongol: M^{me} TUGSJARGAL (ministre de la Prévoyance sociale et du Travail, Mongolie)

C'est un honneur pour le gouvernement de Mongolie de transmettre ses salutations les plus sincères à tous les délégués et à tous les invités qui participent à cette Conférence qui se déroule sous le titre «Construire l'avenir avec le travail décent». C'est effectivement une session unique en son genre quant à sa perspective historique et à la teneur de ses discussions.

Je me félicite des arguments clés présentés par le Directeur général dans son rapport intitulé: *Une nouvelle ère de justice sociale* ainsi que des propositions qui engagent l'avenir. Le travail décent a été et devrait rester notre priorité constante. L'un des moyens les plus importants pour réaliser le travail décent réside dans la création d'emplois suffisants pour tous. Compte tenu des déficits d'emplois, les obstacles pour fournir des salaires décents sont plus nombreux, et il est plus difficile de réaliser pleine-

ment les principes et droits fondamentaux au travail et de promouvoir le dialogue social.

Il y a deux ans, nous avons discuté de ce problème de déficit d'emplois dans ce même contexte de crise, et nous avons adopté le Pacte mondial pour l'emploi. Nous nous sommes engagés à sortir de la crise en créant davantage d'emplois. Je voudrais souligner que les partenaires tripartites de Mongolie se sont efforcés, avec le soutien de l'OIT, à mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi au niveau national. Nous avons organisé une conférence nationale sur l'emploi en 2010 et identifié les grands axes politiques pour augmenter et promouvoir l'emploi. En résultat de quoi, le gouvernement a déclaré l'année 2011, année de la promotion de l'emploi. Dans ce cadre, notre gouvernement a pris des mesures concrètes visant à améliorer la cadre légal et réglementaire, à promouvoir l'emploi grâce à des instruments financiers et économiques et à fournir un support organisationnel. En 2011, le gouvernement de Mongolie a augmenté de manière significative le budget national destiné au développement des infrastructures et au soutien des PME. En outre, des mesures ont été adoptées pour soutenir l'industrie nationale du Cashmere et faire en sorte qu'elle soit plus compétitive. Cependant, compte tenu des facteurs internes et externes, le nombre d'emplois décents créés n'a pas été à la mesure de nos attentes.

Tout d'abord, les conséquences de la crise n'ont pas été complètement effacées et la reprise reste fragile. Par exemple, la croissance dans l'industrie minière, qui est l'un des grands piliers de l'économie mongole, reste tributaire d'éléments extérieurs tels que les prix sur les marchés mondiaux alors que le secteur agricole, et en particulier l'élevage dépend des forces de la nature et des conditions atmosphériques. Je pense que d'autres pays agricoles en développement connaissent les mêmes problèmes.

Par ailleurs, beaucoup de problèmes d'ordre financier ou organisationnel se posent en matière de promotion des différentes formes de travail décent dans le cas où un pays comporte un nombre important d'industries familiales, de travailleurs indépendants et de travail informel. Aujourd'hui, nous avons besoin plus que jamais d'engager des politiques qui créent des emplois au niveau international et de renforcer notre action pour lutter contre les changements climatiques. Sans une telle politique intégrée aux niveaux mondial, régional et sous-régional, la voie vers le travail décent sera plus longue. En d'autres termes, chaque pays doit trouver sa manière propre de mieux organiser son action qui lui permettra de mettre en œuvre la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Le déficit d'emplois aboutit à des lacunes au niveau de la protection sociale pour tous les hommes et toutes les femmes, particulièrement à l'égard de la sécurité de leurs revenus, dans les éventualités de vieillesse, de handicap et de survivants. Les personnes au chômage et les petites entreprises qui ne sont pas en mesure de supporter des cotisations de l'assurance sociale sont généralement en dehors des systèmes officiels de la sécurité sociale. Cela veut dire que la vieille approche politique en matière de sécurité sociale liée à l'emploi n'est pas pleinement compatible avec les nouvelles structures et approches économiques. En un mot, nous ne pouvons pas réaliser la sécurité sociale pour tous dans le seul

cadre de l'assurance sociale. C'est pour cela que le gouvernement de Mongolie envisage d'améliorer et d'élargir le système de sécurité sociale pour tous en rattachant les revenus des ressources naturelles à la sécurité future de notre peuple. Je saisis cette occasion pour remercier l'OIT pour l'assistance technique et le soutien accordés dans ce domaine.

Dans l'économie informelle, il est difficile pour les petites entreprises d'assurer les droits d'organisation et de négociation collective à leurs travailleurs. C'est ainsi que 45 pour cent des personnes employées en Mongolie travaillent dans l'économie informelle, le travail indépendant et les activités familiales, alors que 82 pour cent des entreprises formelles emploient 10 travailleurs ou moins. Dans un tel contexte nous manquons de nouvelles approches et techniques pour protéger les droits d'organisation et de négociation collective des travailleurs et les faire bénéficier du système existant du dialogue social. Je crois que d'autres pays en développement sont confrontés à des problèmes similaires. Il est donc essentiel d'assurer le suivi de la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui renforcent la coopération entre les experts nationaux et internationaux en vue de traiter les problèmes et de créer des tribunes et des séminaires réguliers destinés à la formation parmi les pays qui ont un niveau de développement équivalent.

Nous admettons que l'Agenda du travail décent de l'OIT, les déclarations historiques et autres documents de politique générale sont devenus le fondement même des politiques nationales et de l'action des gouvernements partout dans le monde pour promouvoir le bien-être des travailleurs et de leurs familles. Nous n'aurons peut-être pas à revoir la teneur de ces documents dans les deux prochaines décennies, mais nous devrions transposer dans la réalité leurs principes de base, appliquant de nouvelles approches et méthodologies innovantes basées sur le partenariat et la coopération.

Original espagnol: M^{me} GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cuba)

Nous devons prendre des mesures urgentes pour faire face à la situation actuelle dans le monde du travail et déterminer des objectifs prioritaires pour l'OIT qui soient adaptés aux temps difficiles que nous vivons et à la responsabilité qui est la nôtre.

Avant que la crise actuelle n'éclate, les travailleurs du tiers monde souffraient déjà depuis des siècles d'exploitation, de sous-développement, d'injustice sociale et du pillage de leurs ressources. La crise rend les conditions de survie encore plus difficiles. L'OIT doit s'engager en leur faveur pour qu'ils trouvent des solutions concrètes à leurs problèmes de chômage et d'absence de protection sociale.

Il n'est pas possible de garder une attitude contemplative dans un monde où 205 millions de personnes sont au chômage, où 1,400 milliard de personnes vivent dans une pauvreté extrême et où des milliards de personnes souffrent de la faim. Il faut procéder à des transformations profondes. Les remèdes proposés par les puissances hégémoniques n'ont servi qu'à perpétuer les institutions et les pratiques qui ont engendré la crise et dont les conséquences retombent sur les travailleurs et leurs familles, notamment dans les pays en développement. Dans un monde où les prix des aliments est multiplié par trois, l'eau devient rare, les catastrophes

naturelles se succèdent, où augmentent la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale, ces puissances sont responsables de rétablir la situation dans leur pays et trouver des solutions aux graves problèmes qu'elles ont créés au niveau mondial par l'application de leurs politiques.

Pour beaucoup de pays, la notion de développement s'avère être une idée irréalisable et sans avenir, tout comme le travail décent, les droits et garanties des travailleurs et les prestations sociales. L'ordre économique international injuste persiste et les principaux financeurs du développement, plus que jamais, dépensent des ressources exorbitantes dans les guerres de conquête, fondant leur action sur des doctrines d'interventionnisme agressif envers les pays du tiers monde qui visent à piller leurs ressources.

Il faut prendre des engagements réalistes et utiliser la coopération internationale pour que l'aide contribue à favoriser effectivement l'emploi et la sécurité sociale, l'instauration de salaires minimums, l'établissement de services de base de sécurité et de santé au travail et la détermination de politiques intégrées au niveau national qui permettent de sortir de cette situation délicate en matière de chômage et d'exploitation.

L'OIT, en tant qu'organisme du système des Nations Unies, peut contribuer à obtenir davantage de ressources destinées à l'aide publique au développement et à faire respecter ces engagements. Elle peut aussi influencer sur les Etats pour qu'ils assument la responsabilité qui est la leur, à savoir, faire de l'emploi et de la protection sociale une priorité dans leurs politiques économiques et sociales.

Cuba a récemment conclu un processus de consultations populaires pour mettre à jour son modèle économique afin de garantir la continuité et l'irréversibilité du socialisme, le développement économique du pays et l'élévation du niveau de vie de la population. A Cuba, il ne sera jamais possible de mettre en place des thérapies de choc. Personne ne sera laissé pour compte malgré le blocus économique, commercial et financier injuste qui continue d'être imposé et qui s'intensifie, sans égard pour la condamnation presque unanime de la communauté internationale qui se prononce de plus en plus en faveur de son élimination depuis dix-neuf ans.

Nous continuerons de lutter aux côtés de nos peuples frères du tiers monde qui s'efforcent de transformer l'héritage des siècles de domination coloniale. Nous défendrons avec eux le droit à bénéficier de l'intégration économique pour la résolution de nos problèmes, de la solidarité internationale ainsi qu'à participer aux relations de coopération et d'échange avec d'autres pays afin de construire un monde meilleur.

Original espagnol: M. SANTA MARÍA (gouvernement, Colombie)

Tout d'abord, je dois dire que je suis très honoré que de participer à cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, en compagnie des délégués, des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, qui sont la base du système tripartite.

Le gouvernement de la Colombie est décidé et disposé à promouvoir des politiques publiques qui instaurent une véritable justice sociale en faveur des citoyens colombiens. Peu de pays dans le monde ont souffert autant que la Colombie du fléau de la violence et ce depuis plus de soixante ans. Ceci a

touché tous les citoyens quels que soient leur âge, leur sexe ou leur condition sociale. La société colombienne, dressée contre la souffrance, ferme dans ses institutions et prometteuse d'un avenir de prospérité et d'égalité, pour lequel s'est engagé le gouvernement actuel, réclame un modèle de justice sociale qui lui permette d'oublier les blessures d'antan et de regarder vers l'avenir avec espoir.

Nous sommes convaincus que pour qu'une véritable justice sociale règne en Colombie, il est nécessaire que la société reconnaisse la souffrance des victimes et qu'elle se renforce en pardonnant les coupables.

Nous avons récemment adopté à Bogota, en présence du Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban-Ki Moon, la loi sur les droits des victimes et de la restitution des terres qui permettra à la Colombie de dépasser la violence et de construire une nouvelle société, plus juste et plus égalitaire. Vérité, justice, réparation, sont les trois piliers fondamentaux de cette loi, par laquelle la Colombie, bien qu'elle ne soit pas venue à bout des agissements criminels des groupes illégaux, devient le premier pays au monde à avoir adopté une politique publique en faveur des 4 millions de victimes de la violence. Cela manifeste l'engagement catégorique du gouvernement et de la société colombienne envers la justice sociale.

Mais la justice sociale doit aller au-delà de la vérité, de la justice et de la réparation. Le gouvernement du Président Juan Manuel Santos, qui a été élu légitimement avec plus de neuf millions de votes, souhaite baser sa gouvernance sur l'unité nationale et sur un dialogue social qui implique les principaux partis politiques et les groupes sociaux les plus représentatifs. Le gouvernement d'unité nationale, dans sa volonté de lutter contre l'injustice sociale et les inégalités et qui conduit la Colombie sur une voie de croissance durable et équitable, a identifié dans ce cadre cinq secteurs moteurs de la stimulation de la croissance économique. Il s'agit par là de créer et formaliser l'emploi pour aller directement vers la prospérité et l'équité, dans tous les secteurs importants, c'est-à-dire l'agriculture, le logement, les infrastructures, les mines et l'innovation.

Par ailleurs, cette même gouvernance nous a permis de signer un accord tripartite qui a été défini, d'après les dirigeants des syndicats nationaux et internationaux les plus représentatifs, comme l'un des meilleurs accords signés au cours des cinquante dernières années.

Ce dernier met à jour l'accord signé en 2006 et contient des points fondamentaux: premièrement, la création du ministère du Travail; deuxièmement, la désignation et la formation de 480 nouveaux inspecteurs du travail qui renforcent le système de contrôle et d'inspection; troisièmement, la lutte contre toutes les formes d'intermédiation sur le marché du travail qui n'appliquent pas les droits au travail et n'affilient pas les travailleurs à la sécurité sociale; quatrièmement, et c'est un point fondamental, la sanction par la prison pour tous ceux qui agissent à l'encontre du droit à la liberté syndicale; cinquièmement, le renforcement du dialogue social entre les mandants tripartites; sixièmement, la lutte contre l'impunité par l'élargissement à 95 personnes, de l'équipe des enquêteurs judiciaires sur les crimes perpétrés contre les travailleurs affiliés aux syndicats; septièmement, la multiplication des mesures de protection et de sécurité pour les dirigeants syndicaux et, dernièrement, la mise en place des pro-

grammes d'assistance technique avec l'aide de l'OIT.

Un autre aspect de grande importance est que nous avons pu créer 2 500 000 emplois et formaliser 500 000 emplois, dans le cadre de la loi de formalisation et du premier emploi qui vise à encourager la formalisation et la création d'emplois.

Notre gouvernement croit en un syndicalisme responsable, prêt à proposer et à dialoguer, qui passe de la protestation à la proposition et qui suive l'objectif commun de vouloir parvenir à une société plus juste. C'est pourquoi le gouvernement a déployé tous ses efforts pour que l'accord sur le travail soit signé et nous sommes convaincus qu'à l'aide de la coopération internationale, nous atteindrons les objectifs visés par cet accord. Notre pays a beaucoup avancé en ce qui concerne le respect des droits au travail et des droits syndicaux et nous en sommes très fiers. Nous espérons que la communauté internationale et certains acteurs nationaux reconnaitront enfin ces progrès et leur attribueront la valeur qu'ils ont. Nous pourrions ainsi continuer à travailler ensemble pour atteindre des objectifs encore plus ambitieux.

Original monténégrin: M. NUMANOVIĆ (ministre du Travail et du Bien-être social, Monténégro)

Le Monténégro accorde une valeur extrême à la Conférence internationale du Travail et c'est un véritable plaisir pour moi que d'avoir la chance de m'adresser à vous au nom du gouvernement du Monténégro pour cette Conférence toute particulière, la 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

Récemment, le Monténégro a aussi fêté un anniversaire très important, le cinquième anniversaire du regain de son indépendance.

Aujourd'hui le Monténégro est membre de nombreuses organisations multilatérales et nos priorités principales de politique étrangère sont la promotion de relations de bon voisinage, la promotion de la coopération bilatérale et l'intégration dans des structures européennes et euro-atlantiques. En décembre dernier, nous avons acquis le statut officiel de pays candidat à l'Union européenne et nous nous sommes pleinement attachés à remplir les sept critères clés qui conditionnent le lancement des négociations d'adhésion.

Le gouvernement du Monténégro s'engage en vue de mener des réformes internes et de promouvoir les valeurs européennes fondamentales, tout particulièrement les droits de l'homme et l'Etat de droit.

L'un des aspects fondamentaux que les autorités du Monténégro ont à cœur dans l'évolution de la société est l'établissement de l'Etat de droit et le respect des droits humains. La doctrine de l'égalité de traitement et de la non-discrimination dans l'emploi, reconnue dans la législation internationale et dans de nombreuses constitutions et législations nationales, est inscrite également dans notre propre législation.

En ce sens, vis-à-vis de nos obligations internationales, le Monténégro a progressé dans l'harmonisation de sa législation, notamment eu égard à la promotion des droits de l'homme dans le domaine du travail et de l'emploi. Nous sommes conscients de ce que cela constitue un processus long qui devra représenter la base d'une société juste et prospère.

La Constitution du Monténégro, sa Constitution fondamentale, est fondée sur un engagement à ce

que les citoyens du Monténégro puissent vivre dans un pays dans lequel les valeurs fondamentales sont la liberté, la paix, la tolérance, le respect des droits et des libertés de l'homme, le multiculturalisme, la démocratie et l'Etat de droit.

La discrimination sur le marché du travail et dans les relations de l'emploi est interdite par le droit du travail. Celui-ci définit la discrimination directe et indirecte et l'interdit, que ce soit en fonction du sexe, de la naissance, de la langue, de la race, de la religion, de la couleur, de l'âge, de la grossesse, de la santé, du handicap, de la situation matrimoniale, de l'orientation sexuelle, de la conviction politique ou autres, du statut social et de toute autre caractéristique personnelle à l'endroit de toute personne à la recherche d'un emploi ou de tout employé.

Conformément à la loi sur l'inspection du travail et la loi sur le contrôle de l'inspection, les victimes de discrimination peuvent s'adresser à l'inspection du travail pour protéger leurs droits.

Pour renforcer les mécanismes de mise en œuvre des politiques contre la discrimination et pour mieux protéger les victimes potentielles, en 2010, le Monténégro a adopté une loi anti discrimination, destinée à lutter contre la discrimination sous tout prétexte prévu par la législation du travail, mais qui dépasse aussi le cadre du marché du travail et des relations professionnelles. A l'instar de la directive européenne n° 2000/43/CE du 29 juin 2000, cette loi vise aussi à prévenir la discrimination en dehors du milieu du travail par exemple dans le domaine du bien-être social, de l'éducation, et de l'accès aux biens et aux services. Un des nouveaux changements de cette loi a trait à l'introduction d'un nouveau concept selon lequel, dans un cas de discrimination, c'est au contrevenant d'apporter des preuves et non à la victime.

La loi sur l'emploi qui régit toute mesure active ou passive sur l'emploi est également basée sur ce principe de non-discrimination.

La stratégie nationale de l'emploi du Monténégro prévoit une série de mesures pour venir en aide aux personnes qui courent le risque d'être exclues de la société, notamment celles qui appartiennent à la population des Roms.

Le gouvernement a l'intention de consacrer une part importante de l'aide financière extérieure, y compris les fonds préadhésion, à l'emploi et au développement des ressources humaines en faveur des groupes qui sont à divers titres dans une position défavorable sur le marché du travail.

La loi sur la réadaptation et l'emploi des personnes handicapées constitue un exemple de la politique active du Monténégro visant à pleinement intégrer les personnes handicapées dans la société.

La loi sur l'interdiction de la discrimination contre les personnes handicapées est en cours d'adoption. Elle interdit toute forme de discrimination, directe ou indirecte, dans plusieurs domaines: droits et obligations dans les démarches auprès des autorités; utilisation des installations et zones ouvertes au public; prestation de services publics; soins de santé; scolarité et éducation des enfants; emploi; protection sociale; protection sociale et des enfants, ainsi que toute autre forme de discrimination.

La politique du marché du travail au Monténégro s'oriente largement vers la possibilité d'aider les membres de groupes sociaux défavorisés, et se fonde sur les principes de la non-discrimination, y

compris sur la prévention de la discrimination dans l'emploi et la profession.

Nous continuons à développer et à promouvoir le dialogue social entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs par l'entremise de notre Conseil social, et nous contribuons à améliorer la qualité du dialogue social. Grâce à l'Agence de règlement des différends au travail à l'amiable, nous avons créé la possibilité de résoudre des différends du travail sans avoir à passer par les tribunaux.

Nous nous engageons à développer encore le système juridique, politique et économique de notre pays, et espérons atteindre notre objectif d'entrer dans la communauté des nations européennes.

Original anglais: M. BADR (gouvernement, Egypte, s'exprimant au nom des ministres du Travail et des Affaires sociales du Mouvement des pays non alignés)

C'est un très grand plaisir et un honneur que de parler au nom des ministres du Travail et des Affaires sociales du Mouvement des pays non alignés. Ces derniers se sont réunis lors de cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, qui se tient ici même à Genève, du 1^{er} au 17 juin et ont débattu des questions qui font partie de leurs intérêts et préoccupations.

Le «paquet de réformes pour améliorer le fonctionnement du Conseil d'administration» reconnaît qu'un processus de consultation similaire doit être engagé de toute urgence en vue d'examiner les améliorations requises également pour le fonctionnement de la Conférence internationale du Travail. Les ministres ont estimé à ce propos qu'il convient de promouvoir une consultation bien structurée et menée dans le cadre de l'OIT, de manière à donner à toutes les parties concernées l'espace nécessaire pour travailler de manière efficace.

Les ministres voudraient saisir cette occasion pour réaffirmer la nécessité de restructurer la composition du Conseil d'administration du BIT, en vue de permettre une représentation adéquate de toutes les régions et en particulier des pays en développement, actuellement peu représentés au sein du Conseil d'administration.

Les ministres, tout en estimant que l'amendement de 1986 de la Constitution de l'OIT répondent à cette préoccupation, renouvellent l'appel à tous les Etats Membres qui n'ont pas ratifié les amendements susvisés à le faire de manière prioritaire.

En ce qui concerne la Commission de l'application des normes, les ministres estiment qu'il est nécessaire d'améliorer ses méthodes de travail, de manière à les rendre plus transparentes, plus démocratiques et plus en phase avec les principes bien établis de l'OIT. Cela permettrait à la commission d'obtenir la confiance des membres et de remplir son mandat de manière appropriée. Les ministres estiment que la sélection des cas par la commission aux fins de la liste des cas individuels soit uniquement motivée par un souci d'équilibre. Il est nécessaire de traiter le manque d'équilibre actuel entre les conventions fondamentales et les conventions techniques, les conventions sur la liberté syndicale ou la négociation collective représentant la plupart des cas examinés, en vue d'inclure dans la liste davantage de conventions techniques.

Les ministres notent le rôle important joué par l'Organisation internationale du Travail au niveau international pour traiter les répercussions de la crise financière et économique mondiale, et en particulier pour fournir une assistance aux pays les

moins développés. Ils réaffirment qu'un tel rôle doit être intégré dans le rôle des Nations Unies ainsi que dans la gouvernance mondiale et l'examen des crises internationales. Les ministres se félicitent des discussions qui se sont déroulées dans le cadre de la 100^e session de la Conférence devant aboutir à de nouvelles normes de travail pour les travailleurs domestiques et estiment que celles-ci devront améliorer leur bien-être. Les nouvelles normes du travail reconnaissent la contribution des travailleurs domestiques à l'économie mondiale et représentent un pas important dans la protection des droits humains et la promotion du travail décent pour les domestiques. Les ministres pensent que les nouvelles normes sont susceptibles de soutenir les efforts au niveau national pour améliorer le cadre réglementaire du travail domestique en matière d'emploi et de protection sociale en prenant en compte les circonstances nationales, économiques, sociales et culturelles. Ils soulignent la nécessité d'accorder une protection aux travailleurs domestiques, un groupe particulièrement vulnérable à l'égard de l'exploitation, compte tenu de la nature de son travail. Ils indiquent également la nécessité d'associer les partenaires sociaux et autres parties prenantes pour que cette protection s'étende aux travailleurs domestiques migrants.

Les ministres condamnent l'occupation israélienne des territoires palestiniens ainsi que les territoires occupés dans le Golan syrien et expriment leur refus des politiques de colonisation israéliennes. Ils se félicitent du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés et sont extrêmement préoccupés par la situation difficile des travailleurs et des employeurs palestiniens et syriens. Leurs activités économiques gravement touchées par les restrictions physiques et administratives ne montrent aucun signe d'amélioration et le faible niveau de la croissance affecte les moyens de subsistance de millions de Palestiniens innocents emprisonnés dans leur propre pays.

Les ministres du Travail du Mouvement des pays non alignés se félicitent de l'accord de réconciliation signé au Caire, en Egypte le 3 mai 2011 entre le Fatah et Hamas, lequel représente une réalisation politique très importante sur la voie de l'unification de la lutte nationale palestinienne et de la création d'un Etat palestinien indépendant avec pour capitale Jérusalem-Est.

Enfin, les ministres du Travail du Mouvement des pays non alignés réaffirment leur engagement de promouvoir les positions des pays non alignés dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail et conviennent de tenir leurs réunions durant la Conférence internationale du Travail afin de faire avancer leurs intérêts et priorités.

Original anglais: M^{me} KNUPPERT (travailleuse, Danemark)

Cette session n'est pas seulement la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, c'est également une session où, pour la première fois, est inclus l'un des groupes de travailleurs les plus vulnérables, à savoir les cent millions de travailleurs domestiques, principalement des femmes, qui existent dans le monde. Nous avons, jusqu'à présent, toujours explicitement exclu les travailleurs domestiques de toutes les conventions et je me félicite, par conséquent, du travail de la Commission des travailleurs domestiques.

C'est la première fois que nous considérons officiellement les travailleurs de l'économie informelle et du marché du travail informel. Nous devons remercier les syndicats et autres organisations à l'origine de l'impulsion qui a fait naître le texte de la convention, ainsi qu'une recommandation. Le message est clair: lorsqu'on veut, on peut. Ce nouvel instrument va permettre aux syndicats d'exercer une pression sur leurs gouvernements et je suis convaincue que cela permettra d'améliorer les conditions de travail pour des millions de femmes.

Partout dans le monde les travailleurs luttent pour leur droit fondamental à un travail décent et à une vie décente. Dans de nombreux pays, les travailleurs sont victimes de licenciements, de la violence et, dans certains cas extrêmes, de meurtre, à la merci des gouvernements, des employeurs et des entreprises. La tendance, partout dans le monde, est la non-application des lois du travail, l'absence de financement des systèmes d'inspection et de protection, le non-respect des droits et l'abus des travailleurs migrants.

Au Moyen-Orient, les gouvernements exercent une forte répression sur les citoyens qui cherchent à améliorer leur condition de vie par l'obtention d'une représentation syndicale, de meilleurs salaires et de conventions collectives. Les syndicats indépendants sont essentiels pour garantir l'amélioration des conditions de vie des travailleurs dans le monde entier.

Pendant de nombreuses années, nous avons assisté à de multiples tentatives visant à réduire les niveaux de protection sociale. Face à la crise mondiale, il est important de comprendre que la protection sociale permet d'éviter les effets d'une profonde dépression économique, non seulement pour les chômeurs, mais aussi par l'attribution des prestations de retraite, de soins de santé et de prestations familiales.

Les normes de l'OIT jouent un rôle vital dans l'établissement des principes fondamentaux d'un système de sécurité sociale collectif public basé sur la solidarité en termes de financement.

Nous déplorons donc, malgré la reconnaissance croissante de l'importance de la sécurité sociale en période de crise, qu'une fois de plus, les systèmes de sécurité sociale soient les cibles préférées de programmes de régulation des finances publiques, en particulier par le biais de programmes d'austérité dans de nombreux pays d'Europe.

Ce dont on a besoin c'est d'une gestion efficace des systèmes de sécurité sociale dans tous les pays, sans oublier le respect des normes fondamentales de l'OIT et l'engagement des partenaires sociaux dans la politique et la gestion de la sécurité sociale. On ne peut avoir de travail décent ni de vie décente sans protection sociale. Nous soutenons et attendons avec impatience le débat sur ce point l'année prochaine.

Je salue également les conclusions de la commission sur l'administration du travail.

Le travail décent et un environnement de travail sûr sont des éléments fondamentaux dans toute civilisation, et les services d'emploi et les systèmes d'inspection du travail publics sont des systèmes destinés à garantir ces droits fondamentaux par un renforcement des normes de travail.

Le moment est venu pour que les droits du travail s'appliquent de manière égale à tous les travailleurs, y compris dans le secteur public et dans l'économie informelle.

Le dialogue social tripartite est au cœur de l'OIT, et j'appelle tous les gouvernements à s'assurer que les commissions tripartites nationales travaillent sur le renforcement et l'inspection des droits du travail, sans oublier qu'une coopération tripartite efficace dépend de la liberté d'association.

Monsieur le Président, mon gouvernement est sur le point de ratifier le texte de MLC 2006 que nous appuyons, en dépit des problèmes nationaux non résolus concernant la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et le registre maritime international danois. Notre gouvernement va soumettre un rapport à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations sur ce point plus tard dans l'année.

L'OIT doit continuer ses efforts pour obtenir de meilleures conditions de travail et garantir la justice sociale pour des millions de travailleurs partout dans le monde.

Original anglais: M^{me} ISKAKOVA (gouvernement, Kirghizistan)

En devenant Membre de l'Organisation internationale du Travail, en 1992, la République du Kirghizistan a pris l'engagement de respecter les obligations découlant de la Constitution de l'OIT et à mettre en œuvre systématiquement les conventions, en les ratifiant. Depuis cette date, notre gouvernement a ratifié 53 conventions de l'OIT, parmi lesquelles les conventions fondamentales suivantes: la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Au Kirghizistan, le ministère du Travail, de l'Emploi et des Migrations est en interaction directe avec l'Organisation internationale du Travail. Il a lancé un système de partenariat social dans notre pays. Les conventions n°s 87 et 98, ainsi que la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, et la convention (n° 154) sur la négociation collective ont joué un rôle important en matière de coopération trilatérale et dans la tenue de négociations collectives. Des droits et principes, tels que la liberté, le pluralisme, la participation des parties prenantes aux prises de décisions qui les concernent, sont aujourd'hui des éléments fondamentaux dans les lois de la République du Kirghizistan, en ce qui concerne le partenariat social dans le domaine des relations sociales et professionnelles, les négociations collectives et les associations d'employeurs à l'OIT.

Nous avons donc développé un système de partenariat social, qui tient compte des intérêts et des priorités à l'échelon local, régional et national, en concluant des accords régionaux et des conventions collectives à différents niveaux d'interaction avec les partenaires du secteur industriel. La coordination des situations budgétaires et la définition des prescriptions budgétaires relèvent de la Commission tripartite de la République chargée de la régulation des relations sociales et de travail et ont lieu également dans le cadre de la coopération technique et

des services consultatifs. Le bureau de pays de l'OIT à Moscou a aidé le ministère du Travail et de la Protection sociale de la République du Kirghizistan à examiner des projets de loi sur le partenariat social dans le domaine des relations sociales et professionnelles, et sur les négociations collectives.

Les experts de notre pays ont pu participer à des modules sur la formation professionnelle, l'inspection du travail et le marché du travail; ils ont également participé à des séminaires sur la législation nationale du travail relative aux enfants, les rudiments de l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes. Des séminaires consacrés au travail des enfants et à l'emploi des jeunes ont été organisés dans la région d'Asie avec la participation des partenaires sociaux. En outre, des ateliers sur le programme relatif à l'obtention d'un premier emploi et sur le programme national concernant la protection des travailleurs dans l'agriculture ont été organisés avec la participation du ministère du Travail. Des spécialistes de ce ministère dispensent des conseils sur le VIH/sida sur le lieu de travail, les inégalités entre les sexes et la traite des personnes.

Pour continuer à réformer le système du partenariat social dans la République du Kirghizistan et à développer la coopération dans le cadre du programme par pays de promotion du travail décent, le gouvernement espère bénéficier de la coopération technique du BIT, afin de traiter les problèmes suivants: assurer le suivi du système de partenariat social dans le pays et étudier les moyens permettant aux syndicats et aux employeurs de promouvoir, avec le gouvernement, l'acquisition de compétences et la formation de dirigeants de PME; former des spécialistes, en prenant en considération l'expérience internationale en matière de développement et de dialogue social à tous les niveaux; étudier des données d'expérience dans le domaine des relations professionnelles, provenant de pays ayant des économies avancées; et former des experts qui seront chargés de la mise en œuvre de la politique gouvernementale.

La République du Kirghizistan espère poursuivre sa coopération fructueuse avec une organisation aussi éminente que l'Organisation internationale du Travail dans le cadre du nouveau programme par pays de promotion du travail décent pour la période 2011-2020.

Original espagnol: M. CARBONE (travailleur, République bolivarienne du Venezuela)

Je parle au nom de l'Union nationale des travailleurs de la République bolivarienne du Venezuela – qui lutte aujourd'hui pour construire un nouveau monde avec la justice sociale – et au nom de la Fédération syndicale mondiale.

Lorsque nous parlons d'une nouvelle ère de justice sociale, nous devrions saisir l'occasion qui se présente à nous pour y parvenir, car à presque cent ans d'existence de l'OIT et après cent Conférences, l'objectif de justice sociale qui figure au Préambule de la Constitution de l'Organisation est encore loin d'être réalisé.

Le Directeur général évoque dans son rapport la nécessité d'avancer ensemble, avec notre courage, nos convictions et nos capacités pour aller vers l'avènement de cette ère nouvelle.

Nous devons aussi avancer en comptant sur la pluralité qui devrait caractériser les différentes instances de cette Organisation. Rappelons-nous de la

maxime populaire: «charité bien ordonnée commence par soi-même».

Il est très difficile de vouloir instaurer la justice sociale dans le reste du monde quand nous sommes témoins de situations d'inégalités et d'injustice lorsqu'il s'agit de participer à la direction de l'Organisation elle-même.

Lors du 16^e congrès de la Fédération syndicale mondiale, qui s'est tenu à Athènes, en Grèce, nous avons souligné la nécessité urgente de démocratiser l'OIT. Nous pensons que c'est une proposition qui doit être envisagée pour renforcer la cohérence de l'Organisation dans sa volonté de réaliser la justice sociale.

L'OIT dont nous avons besoin pour l'avènement d'une véritable justice sociale doit être pluraliste, unitaire et plus démocratique. Elle doit effacer l'hégémonie de ceux qui ont le plus et équilibrer la représentation des partenaires sociaux, conformément aux courants qui existent et qui sont des réalités palpables, mais que cette institution ne prend pas en considération.

Le 7 septembre 2010, la FSM et ses organisations ont réalisé une manifestation au niveau mondial dont le slogan était: «Nous ne paierons pas la crise à leur place». Nous sommes très contents que le rapport du Directeur général rejoigne nos idées. A ce sujet, il dit notamment: «Sur le plan social, cela signifie que les femmes et les hommes qui travaillent, les fonctionnaires, les retraités et les petites entreprises, qui n'ont été pour rien dans la débâcle financière, paient le prix fort, surtout s'ils vivent dans des pays où les marchés financiers exercent une pression sur la dette souveraine.»

Les crises que connaissent actuellement plusieurs pays sont précisément le fruit de ces mesures, notamment en ce qui concerne l'alimentation de la population. L'un des facteurs fondamentaux de l'augmentation des prix des produits alimentaires est la spéculation financière, car les produits alimentaires sont considérés comme des marchandises et sont négociés en tant que tels dans les bourses des marchés à termes. Cela doit faire réfléchir les entrepreneurs sur le rôle qu'ils ont à jouer en tant que partenaires sociaux dans la promotion de la justice sociale, parce que nous ne pourrions pas avancer tant que les entreprises multinationales continueront de tirer profit de la situation, en spéculant sur la faim des populations et en en tirant des bénéfices.

Pour qu'il y ait une justice sociale dans cette nouvelle ère il faut également une forte volonté politique. Dans les budgets de l'Etat, la question sociale et la question de l'alimentation doivent prévaloir sur les dépenses militaires. Il faut que l'homme passe avant le capital.

La guerre est un fléau qui continue de faire obstacle à la réalisation de notre objectif. Il est bien plus facile de parler de travail décent dans un pays en paix que de le faire dans un pays où la violence des bombes détruit les infrastructures et où l'on porte atteinte à l'autodétermination des peuples pour cacher le pillage des ressources naturelles du pays.

Dans les pays d'Amérique latine, où les peuples sont parvenus à se doter d'un autre type de gouvernement, nous avançons en matière économique et sociale. La réalisation des aspirations justes des travailleurs et des peuples a pour axe fondamental l'être humain. C'est là la meilleure preuve de l'échec du modèle capitaliste.

C'est sur cette belle réalité que s'appuie l'Union nationale des travailleurs de la République bolivarienne du Venezuela pour rejeter les mesures récentes d'embargo sur PDVSA, la principale entreprise de notre pays, annoncées par les porte-paroles du département d'Etat des Etats-Unis, car elles portent atteinte à la souveraineté nationale.

Les travailleurs de la République bolivarienne du Venezuela, nous sommes en train de construire ce nouveau monde possible. Nous sommes convaincus que, si nous continuons d'appliquer les mêmes méthodes que les organismes financiers internationaux nous continuerons à avoir les mêmes résultats.

C'est pour cela que nous misons sur le changement.

Enfin, nous lançons un appel aux gouvernements et aux interlocuteurs du monde entier depuis cette tribune: regardez vers le Sud! Hier, nous étions exploités et grâce à notre résistance et notre détermination, nous pouvons maintenant dire aux travailleurs du monde: Oui, l'avènement de l'ère de la justice sociale est possible. Oui, il est possible de progresser vers l'égalité. Oui, il est possible de faire disparaître la fracture salariale entre les hommes et les femmes. Oui, il est possible que l'éducation devienne une arme de libération. Oui, une protection sociale universelle est possible. Cessons d'appliquer les mêmes méthodes, changeons de système.

Original portugais: M. ANTÓNIO CÔ (travailleur, Guinée-Bissau)

Dès le début de la lutte de libération nationale, les travailleurs de Guinée-Bissau ont joui de la liberté syndicale. J'en veux pour preuve que, dans les années quatre-vingt, après l'approbation et la publication au *Journal officiel* des lois n^{os} 8, 9 et 10, respectivement, nous nous sommes dotés ainsi de la loi sur la liberté syndicale de la loi sur la grève et de la loi sur les réquisitions civiles.

Il existe deux fédérations syndicales en Guinée-Bissau, l'Union nationale des travailleurs et la Confédération générale des syndicats indépendants. Elles sont chargées de représenter près de 80 pour cent des fonctionnaires publics et des travailleurs du secteur privé en Guinée-Bissau.

En Guinée-Bissau, on reconnaît qu'il y a des indicateurs de développement humain qui sont très faibles, par exemple, que le taux d'analphabétisme est très élevé ainsi que le taux de pauvreté absolue et que le niveau d'accès aux soins de santé primaires, est très bas du fait des crises politiques et militaires successives. Par ailleurs, le sida et les maladies sexuellement transmissibles constituent une grave menace pour la santé de la population et un grand défi dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement.

Par ailleurs, il règne une instabilité cyclique très profonde dans le pays, instabilité politique et sociale qui s'est aggravée et qui a compliqué encore le fonctionnement des entreprises et a gêné les affaires et les investissements, de même que la mise en place des projets de développement. Cela touche profondément la population active du pays, au détriment de la mise en œuvre de la notion de travail décent.

Voyons de quelle manière ces facteurs contribuent directement à la déstructuration du noyau initial, qui est la base de la société. Il s'ensuit des risques très importants, tels que: la pédophilie, la prostitution, le recours à des moyens et des mécanismes de traitement inadaptés, etc. A l'heure actuelle, il existe un

lien très étroit entre les niveaux de contamination, les comportements à risque et les lieux de travail, et il faut que nous essayions de mettre en place une stratégie pour combattre ce fléau.

Pour l'OIT, le travail est l'instrument fondamental pour promouvoir la lutte contre la pauvreté, une gouvernance démocratique et le développement des pays. Mais cela ne doit pas être n'importe quel travail. Cela doit être un travail décent, je veux dire par là un travail suffisamment rémunéré, exercé dans des conditions de liberté, d'équité et de sûreté, et libéré de toute forme de discrimination, tout en permettant une vie digne pour tous les individus qui vivent de leur travail.

Ce concept de travail décent repose sur quatre piliers de base: le principe des droits fondamentaux au travail, la création d'emplois de qualité en plus grand nombre, l'élargissement de la protection sociale et le dialogue social.

Les diverses formes de discrimination, en particulier la discrimination sur la base du sexe ou de la race sont liées aux phénomènes d'exclusion sociale qui sont la source de la pauvreté et la reproduisent. Elles sont responsables de la superposition de vulnérabilités différentes, et de la création de barrières supplémentaires qui empêchent les personnes et les groupes discriminés d'atteindre un niveau qui leur permette de sortir de la pauvreté. Cette logique se reflète dans le marché du travail, où les femmes sont désavantagées.

Tout comme le travail, de façon générale, en Guinée-Bissau, le travail domestique est certainement un travail qui est très loin d'être un travail décent. Il n'y existe aucune catégorie professionnelle où la discrimination soit aussi claire que dans le cas des travailleurs domestiques, qui sont principalement des femmes. C'est souvent, pour elles, la seule porte d'entrée sur le marché du travail, le premier emploi, et c'est quelquefois aussi la seule possibilité, pour celles qui sont plus âgées de sortir d'une période de chômage.

Ces travailleuses domestiques sont en général employées domestiques, cuisinières, gouvernantes, nounous, lavandières, bonnes d'enfants, et elles s'occupent des personnes âgées. En gros, elles s'occupent de toutes les tâches à exécuter au sein d'un foyer. Les travailleurs domestiques, en général, rendent des services de surveillance, sont chauffeurs particuliers, jardiniers ou portiers, lorsqu'ils exercent une activité lucrative.

La coexistence dans l'espace privé au sein des foyers crée des ambiguïtés entre travail et vie de famille. Cette situation est plus grave lorsque le travailleur ou la travailleuse est un(e) enfant ou un(e) adolescent(e). Nous avons là certainement une responsabilité que le gouvernement n'a pas assumée de défendre ces travailleurs domestiques. Nous espérons qu'il y aura sous peu un nouveau Code du travail qui, s'il est approuvé, comprendra un article comblant cette lacune.

Nous constatons que, grâce aux travaux de l'OIT, qui permettent de promouvoir la démocratie, nous aurons ainsi la possibilité de défendre les principales valeurs, et que cela pourra être appliqué et respecté au sein même de notre Organisation.

Pour terminer, je voudrais lancer un appel vibrant à l'OIT, à la FSM, à la CSL, aux entreprises, aux syndicats et à toutes les autres organisations ici présentes, à créer un bloc unique, à l'intérieur de notre espace, afin de combattre le travail des enfants et

d'élever le travail domestique au rang de travail décent.

Original anglais: M. MURARKA (employeur, Népal)

Ce lieu de rencontre est de la plus haute importance, car il nous permet d'examiner ensemble les difficultés et les problèmes que nous devons surmonter pour être en mesure d'assurer la croissance et le développement de nos pays et de nos régions.

Le cadre mondial de l'activité économique est en train de se modifier à un rythme effréné. Soutenir les entreprises, créer des emplois, améliorer les conditions de travail, élever le niveau de vie, tels sont les enjeux auxquels nous sommes tous confrontés.

Nous ne pourrions être à la hauteur de ces enjeux que si nous pouvons compter sur les efforts concertés des employeurs, des travailleurs et des gouvernements, au niveau national comme au plan international; or la Conférence internationale du Travail nous donne cette formidable chance de pouvoir associer nos efforts pour élaborer ensemble les stratégies et les politiques qu'appellent les circonstances.

La crise a eu de lourdes répercussions, dont nous sentons encore les effets. Il est malheureux que des pays comme le Népal aient été si durement touchés, alors qu'ils n'ont joué aucun rôle dans le déclenchement de la crise. L'impact de cette dernière a été encore plus violent dans notre région, où le marché du travail n'est pas suffisamment flexible et où l'Etat n'intervient pas pour le soutenir.

La croissance durable de l'économie reste pour nous l'un des enjeux les plus cruciaux. Le Népal, nous le savons, passe par une période de transition particulièrement difficile. L'Etat s'est attaché en priorité à rédiger la nouvelle Constitution et à maintenir le processus de paix.

Les interventions des groupes de pression se sont multipliées à l'heure où les services chargés du maintien de l'ordre se sont considérablement fragilisés. Une politisation quasi-systématique de toutes les sphères d'activité affecte gravement le climat des affaires. Les entreprises ont été les principales victimes de ce climat délétère et il ne se crée plus d'emplois. Notre premier objectif est donc de mettre en place des conditions propices à l'activité économique et de promouvoir des relations professionnelles paisibles, et de faire en sorte que tous les citoyens se conforment aux accords et aux lois du pays.

Les employeurs népalais collaborent activement avec les syndicats et le gouvernement à l'instauration de ce climat de confiance. Nous sommes convaincus que le respect de la loi et des accords collectifs, avec une compensation appropriée des pertes liées aux activités illicites, est le seul garant de la paix entre les partenaires sociaux.

Nous promovons le dialogue social à tous les niveaux et, avec l'assistance de l'OIT, nous œuvrons à la réforme de nos législations. Les organisations d'employeurs et de travailleurs de notre pays ont récemment conclu un accord historique destiné à améliorer le climat des affaires et les conditions de vie des travailleurs. Il s'agit maintenant de veiller à ce que les deux parties respectent leurs engagements et à ce qu'aucune autre organisation ni aucune force ne compromette cet accord.

Nous estimons que le gouvernement ne tient pas suffisamment compte des accords conclus entre les principaux syndicats et les grandes organisations

patronales et à tendance à prendre des décisions unilatérales.

Les employeurs du Népal ont à cœur de promouvoir les entreprises durables et les emplois verts, de créer des emplois décents, de faire reculer la pauvreté et de favoriser la croissance économique.

Je ne tiens pas à m'étendre davantage sur la question des relations professionnelles au Népal. Notre première préoccupation est d'assurer l'essor des activités économiques, de garantir durablement la paix sociale, de préserver les emplois existants et d'en créer de nouveaux.

Beaucoup de jeunes népalais, nous ne le savons que trop, ont du mal à trouver un emploi; soucieuses de créer des débouchés pour les jeunes, les organisations d'employeurs ont donc collaboré avec les pouvoirs publics à la mise au point de programmes de promotion de l'emploi indépendant.

Il se peut que, en raison de sa spécificité et de son niveau de développement socio-économique, mon pays ait des priorités qui ne concernent que lui, mais je demeure convaincu que la plupart des problèmes auxquels nous sommes confrontés nous concernent tous. Il faut donc nous atteler tous ensemble à la tâche. Je souhaiterais demander à l'OIT de proposer à des pays comme le Népal des programmes susceptibles d'aider les syndicats et les organisations d'employeurs à surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Original portugais: M. VIAGE (travailleur, Angola)

Je tiens à saluer tous les Etats Membres qui donnent tout son sens à ce parlement du travail qu'est l'OIT, comme en témoigne l'adoption, la ratification et l'application au plan interne des textes issus de ses Conférences.

Au cours de cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail, l'Union nationale des travailleurs angolais rend hommage particulièrement aux fondateurs de l'OIT car les travailleurs demeurent très attachés à la grande maxime selon laquelle une paix universelle et durable ne peut être que fondée sur une base de justice sociale.

Pour les Angolais, la paix a un sens particulier: c'est la plus grande conquête que les citoyens peuvent obtenir pour assurer leur bien-être. Nous avons atteint la paix en 2002 et nous avons ainsi pu créer les conditions possibles de la stabilité politique et socio-économique. Grâce à ce climat, nous pu mener à bien le processus constitutionnel lancé en 1991.

En février 2010, la Constitution de la République a pu être votée. Elle consacre tous les droits et devoirs fondamentaux des citoyens. Ainsi les droits sociaux, économiques et culturels sont protégés par la Constitution, et c'est à l'Etat qu'il incombe de veiller au respect de l'égalité des chances au travail, de la liberté du choix d'un métier et à la juste indemnisation des travailleurs en cas de licenciement abusif.

Sur le plan juridique, nous avons concilié le droit au travail, l'égalité du travail et la justice sociale, qui sont les grands défis que l'Etat doit relever tout en veillant à respecter la liberté syndicale et le droit de concertation sociale.

L'Angola jouit d'une excellente situation naturelle, qui peut se transformer en richesses matérielles, permettant ainsi d'assurer le bien-être de ses citoyens. Les règles constitutionnelles et économiques ainsi que les politiques publiques mises en place par le gouvernement vont dans le sens d'une croissance rapide des indicateurs économiques. C'est la raison pour laquelle les syndicats luttent pour que des mesures économiques durables soient mises en place, mesures propres à déboucher sur la création d'emplois et de revenus qui permettent de couvrir les besoins de base de la population: alimentation, santé, éducation, logement, eau, électricité, vêtements, chaussures, accès à l'information, transports et sécurité publique.

Par ailleurs, en ce qui concerne la justice sociale, là aussi c'est au gouvernement que d'assumer son rôle et de mettre en place une politique budgétaire et fiscale qui permette de supprimer les obstacles de nature socio-économique et culturelle qui empêchent cette égalité pour tous les citoyens.

L'Union nationale des travailleurs angolais constate que certains résultats ont déjà été atteints mais qu'il faut tout de même perfectionner les mécanismes, surtout au niveau local et au sein des entreprises, où le dialogue social est pratique inexistant. Il faut donc que la loi soit respectée et qu'elle devienne véritablement un bastion de la démocratie économique.

Les syndicats, comme cela a été le cas dans le passé, vont lancer un appel pressant aux pouvoirs publics, pour qu'ils améliorent la protection sociale, le système de santé, la formation professionnelle et technique afin d'assurer un emploi pour tous dans les conditions d'égalité requises.

(La séance est levée à 20 h 10.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Dixième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	1
---	---

Onzième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	19
---	----

Douzième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	22
---	----

.....
Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur
l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux
délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne
pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur
Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.
.....